

Mémoire de maîtrise d'ethnologie
Directeur de recherche Martine SEGALEN
Tuteur Catherine BENOIT

COULEUR DE PEAU ET PARENTE CHEZ LES
“ BLANCS-MATIGNON ” DE LA GUADELOUPE :
ENTRE REEL ET IMAGINAIRE.

Gustav MICHAUX-VIGNES

Université de Paris X - Nanterre
Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative

Juin 1995

7,60 F - N°119
du 4 au 10 janvier 1992

FRANCE-ANTILLES

TV

MAGAZINE

**CAFE-THEATRE
LES VAMPS AU CENTRE DES ARTS**

**DISQUES :
LES NOUVEAUTES**

**SIMONE GARIN,
UNE VIE
DE SYNDICALISTE**

**PREVISIONS
DE L'ANNEE 1992
(suite)**

**BLANCS-MATIGNONS :
LA FIN D'UN MYTHE ?**

Remerciements

Ma gratitude va tout particulièrement à Madame le Professeur Martine Ségalen sans la patience, la disponibilité et les encouragements de laquelle ce mémoire n'aurait jamais vu le jour.

Je remercie également Catherine Benoit pour son soutien et ses suggestions éclairantes.

Ce travail aurait été complètement désincarné si les “ Blancs-Matignon ” eux-mêmes ne m'avaient pas ouvert leur monde. Une reconnaissance particulière va à leur endroit pour la confiance qu'ils m'ont accordée.

Enfin, ma gratitude va à Mme Louis Gabrielle Carabin, Maire de la commune du Moule, pour les autorisations expresses qu'elle a su m'accorder et au personnel du service de l'Etat-Civil pour son accueil chaleureux.

I. Introduction	3
<i>Chapitre 1. HISTOIRE ECONOMIQUE ET SOCIALE DES « BLANCS » DES GRANDS-FONDS.</i>	9
I. <u>Présentation de l'histoire de l'île et de son de relief.</u>	10
A. <u>Dates marquantes de l'histoire de la Guadeloupe.</u>	10
B. <u>Présentation géographique de la Guadeloupe.</u>	12
C. <u>Présentation géographique des Grands-Fonds.</u>	14
II. <u>La migration des ancêtres des « Blancs-Matignon » vers l'espace géographique des Grands-Fonds puis leur concentration au Moule.</u>	16
A. <u>L'arrivée des ancêtres des « Blancs-Matignon » aux Grands-Fonds.</u>	16
B. <u>Concentration dans les Grands-Fonds du Moule.</u>	20
III. <u>Les conditions de vie économique des « petits-blancs ».</u>	23
<i>Chapitre 2. PARENTE ET ALLIANCE.</i>	32
I. <u>Le recueil des données.</u>	33
II. <u>Limites du corpus.</u>	34
III. <u>Constitution des généalogies.</u>	35
IV. <u>Description des actes de mariage.</u>	35
A. <u>Présentation du corpus.</u>	35
B. <u>Evolution de l'alliance génération par génération (1816-1994).</u>	36
1. 1816-1856: la fin du vaste groupe de « petits-blancs ».	37
2. 1856-1877: la génération fondatrice.	37
3. Les premiers enfants du clan (1887-1916).	42
4. La troisième génération (1916-1943).	46
5. La quatrième génération (1943-1982).	49
a) 1943-1970: les mariages des enfants de la troisième génération.	51
b) 1972-1982: les mariages des enfants de la troisième et de la quatrième génération.	55
6. La cinquième génération (1982-1994).	57

V. <u>Bilan et analyse.</u>	59
A. <u>Les « blancs » des Grands-fonds à la fin du XIX^{ème} siècle: une autre alternative.</u>	60
B. <u>L'originalité des « Blancs-Matignon ».</u>	63
1. <u>Les transactions foncières réalisées par les « Blancs-Matignon ».</u>	64
2. <u>Le choix du conjoint chez les « Blancs-Matignon »: lieu de distinction et de singularisation.</u>	66
a) <u>La constitution du groupe et son endogamie: 1856-1916.</u>	67
b) <u>Repli, isolement et régression économique: 1916-1970.</u>	70
c) <u>Une ouverture tardive aux non-« blancs »: 1972 à nos jours.</u>	77
 Chapitre 3. <i>IDEOLOGIE DE LA COULEUR DE PEAU.</i>	82
 I. <u>Histoire du préjugé de couleur.</u>	83
A. <u>La représentation des « noirs » dans l'Occident avant leur mise en esclavage.</u>	83
B. <u>Le préjugé de couleur durant la période esclavagiste.</u>	85
C. <u>Le préjugé de couleur après l'abolition de l'esclavage.</u>	87
1. <u>Dans les Grands-Fonds.</u>	88
 II. <u>Typologie des idéologies de couleur chez les « petits-blancs » de l'archipel</u>	
<u>Guadeloupéen: quelques illustrations.</u>	89
A. <u>Les Saint-Barths.</u>	89
B. <u>Les saintois.</u>	90
C. <u>Le contrepoint des « Blancs-Matignon ».</u>	90
 III. <u>L'ethnographie des « Blancs-Matignon ».</u>	95
 Conclusion	98
Annexe	102
Bibliographie	105

INTRODUCTION

A la Guadeloupe, dans la région des Grands-Fonds et particulièrement dans les Grands-Fonds de la commune du Moule (sections la Source, Rousseau, Kerlory, Matignon et Massey), vit une communauté de «blancs», communément appelés les «Blancs-Matignon». Le touriste plus que l'autochtone est toujours frappé par la présence inattendue de ce petit groupe, environ 400 personnes, perdu dans cette zone rurale assez en retrait des grosses agglomérations de l'île. Sa surprise est d'autant plus franche que pour voir le premier «Blanc-Matignon», il faut traverser des espaces habités presque exclusivement de « noirs ». Ce contraste, essentiellement perceptif qui nourrit la surprise du touriste et qui est exploité par la totalité de la littérature touristique, est aussi l'impression qui lui restera quand le dernier «blanc» croisé, les « noirs » seront de nouveau partie intégrante du paysage désormais familier de la Guadeloupe rurale.

Cette impression tenace de décalage ne s'arrête pas au regard du touriste saturé de stéréotypes. Elle trouve aussi un écho dans celui du guadeloupéen où les images des «Blancs-Matignon» que donne son discours dépasse la réalité de façon toujours trop caricaturale.

Cette représentation a été aussi la mienne, en tant que guadeloupéen; elle a motivé le choix d'un tel sujet. Au fur et à mesure de l'approche du terrain, émergeait l'impression très déroutante que le passage de l'imaginaire «Blanc-Matignon» au réel «Blanc-Matignon » se faisait sous le signe de la rupture. Plus on approchait le réel désigné, plus on avait l'impression qu'il n'existait pas dans les termes définis par ceux qui le désignaient.

Cette représentation populaire des « Blancs-Matignon » aujourd'hui et en Guadeloupe se décline sur un plan diachronique et synchronique: c'est une histoire fragmentaire qui insiste exclusivement sur l'origine des « Blancs-Matignon » et qui propose selon le locuteur deux thèses opposées. Les ancêtres des « Blancs-Matignon » sont tantôt des aristocrates (appelés « grands-blancs » ou « Békés ») qui se seraient réfugiés dans les « Grands-Fonds » pour échapper à la guillotine abolitionniste de la Convention, tantôt des roturiers (« petits-blancs ») pauvres venus en Guadeloupe comme

« engagés » c'est-à-dire après avoir signé un contrat leur imposant de travailler trois ans sur une plantation en échange de l'achat de leur traversée transatlantique). Et sous son aspect synchronique, cette représentation populaire dépeint les « Blancs-Matignon » comme une petite communauté de « blancs » très pauvres, dégénérés et « tarés » par une pratique frénétique d'unions consanguines.

Tout dans ces représentations conduisait à étudier ce groupe comme un « isolat ». La définition de ce concept est double, cependant il s'agit toujours d'une unité endogame¹. Dans une première définition, le modèle du voisinage, cette unité est un sous-ensemble parmi d'autres sous-ensembles au sein d'une population globale. C'est l'existence de barrières géographiques ou sociales qui, limitant le choix du conjoint, conduisent à la constitution de ces unités. Cela s'applique autant au système des castes de L'Inde qu'aux grandes villes modernes. Dans une deuxième définition, le modèle de l'île, l'unité endogame se confond avec une population globale de petite taille et isolée. La population de l'île de Pitcairn en est le modèle idéal.

On voyait bien se détacher un groupe de « blancs » endogame et isolé à un point tel que son repérage géographique se confondait avec le contraste perceptif de la couleur de ses membres par rapport à la population globale « noirs » au sein de laquelle il s'insère.

Sur le terrain, les choses se montraient tellement contrastées que le recours à la notion d'isolat se révélait désormais inopérant. Elle pouvait à peine servir à la définition du groupe car elle ne disait pas plus que la première observation sur le terrain et, surtout outil de la génétique des populations, elle ne pouvait nous introduire au monde symbolique de la représentation mentale de l'être-humain. Car il devenait de plus en plus clair que les « Blancs-Matignon » ne pouvaient être sans l'existence même des « noirs ». C'est-à-dire sans le paradigme de la couleur de la peau dont l'opposition noir/blanc est non seulement constitutive du groupe des « Blancs-Matignon » mais de l'ensemble de la société guadeloupéenne. Autrement dit, l'idée première d'étudier les « Blancs-Matignon » comme un groupe d'individus non seulement physiquement séparé du reste de la population mais soulevant une problématique qui lui serait propre, était

¹Albert Jacquard, L'étude des isolats. Espoirs et limites. (Paris: Association Anthropologique

évacuée. Apparaissait plutôt l'idée des « Blancs-Matignons » pris comme entité réelle certes mais surtout imaginaire et soulevant avec puissance des questions, pour le coup, éminemment guadeloupéennes. Celles qui touchent à la problématique de la couleur de la peau.

Nommer et définir.

Quelque soit l'étude anthropologique que l'on peut mener sur une population, il faut avant tout chercher à la définir. Dire ce qu'elle est, ce qui fait ce qu'elle est, c'est-à-dire plus qu'une simple communauté de personnes. En somme, il s'agit de savoir si ce regroupement de personnes est temporaire et fortuit, à la manière d'une foule, ou s'il est le produit de processus sociologiques fédérateurs. Pour ce faire, il est essentiel de mettre cette quête de définition à sa place, celle de l'extériorité inhérente à l'observateur. Sans aborder le problème de la relativité de l'observation qui se trouve immédiatement impliqué à ce stade de notre problématique, c'est avant tout la caractéristique essentiellement humaine de la chose observée qui doit interpeller celui qui l'observe. Car, à la difficulté de trouver une définition fidèle au phénomène perçu mais aussi susceptible de satisfaire l'exigence théorique et toute abstraite que nous commande la discipline anthropologique, s'adjoint le regard posé par la population observée sur elle-même. Cette conscience de soi doit être absolument prise en compte par la recherche d'une définition au risque de se désolidariser de la réalité intrinsèque de la population. Cette question de l'identité de la population, que nous introduisons ici, prend dans notre cas l'aspect d'une véritable problématique.

Quand, au début de notre recherche, nous avons pris conscience que « Blancs-Matignon », le seul terme qui désigne notre population, provient mais aussi est employé exclusivement par des non-« Blancs-Matignon », nous nous sommes rendus compte de l'erreur qui consisterait à étudier une population, les « Blancs-Matignon » donc, qui d'une certaine manière, n'existeraient que dans les représentations de personnes n'en faisant jamais partie. En quelque sorte, cette appellation doit être interprétée de la façon

suivante: n'est pas un « Blanc-Matignon » celui qui en prononce le nom. Interprétée inversement - est un « Blanc-Matignon » celui qui refusera d'en prononcer le nom.

Aussi, les « Blancs-Matignon » ne se nomment pas, seuls semblent exister un sentiment minimaliste d'appartenance aux « blancs » de la région des Grands-Fonds et bien sûr, du fait des nombreux inter-mariages à l'intérieur du groupe, un sentiment familial où son prochain est désigné par le lien qui l'unie à soi (cousin, oncle, etc).

Cet acte d'attribution révèle deux éléments distincts et fondamentaux. D'abord, le capital lourdement péjoratif (nous reviendrons plus tard sur les différents niveaux sémantiques du terme) qu'il renferme et qui ainsi donc, l'enracinant dans le regard de celui qui dit mais ne se désigne pas, informe plus sur les représentations que le locuteur se fait de ces « blancs » et par contraste de lui-même. Ensuite, du fait de son usage et de son lieu de fabrication, ce terme qui prend une apparence abusivement ethnique, fonctionne inversement; comme on pourrait s'y attendre, il ne sert pas à un groupe à se désigner mais à d'autres à le désigner. Et c'est cette ambiguïté qui rend notre démarche elle aussi ambiguë car à étudier un groupe dont les contours sont dessinés de l'extérieur, ce qu'illustre le terme « Blanc-Matignon », nous jouons le jeu de ceux qui l'emploient, leurs voisins « noirs ».

Ce processus de création d'une catégorie d'attribution à l'extérieur de l'entité désignée, est un cas limite de constitution de termes ethniques telle que Jean-Loup Amselle et Elikia M'Bokolo¹ le définissent. En effet, nous disent-ils, *les africanistes...ont pris conscience que bien des ethnies supposées traditionnelles sont des créations coloniales issues d'un coup de force venu traduire en langage savant des stéréotypes répandus dans les populations voisines*²(souligné par nous). Ici comme là, le terme ethnique met en relief avant tout deux aspects: une certaine représentation du réel et non le réel lui-même, et cela du dehors. Certes, dans notre cas seules existent la population désignée et la population au sein de laquelle elle s'insère. L'ethnologue et sa batterie de concepts et aussi les enjeux géopolitiques de la population à « ethnifier » font défaut mais il n'y a

¹Au coeur de l'ethnie (Paris: Maspéro, 1985).

²Idem.

pas moins d'enjeux, qu'il nous reste d'ailleurs à identifier et qui justifient l'apparition de la catégorie d'attribution « Blanc-Matignon ».

Sur cette question des enjeux cachés derrière le terme ethnique, il nous est dit d'ailleurs que *...la cristallisation d'« ethnique » renvoie depuis toujours à des processus de domination politique, économique ou idéologique d'un groupe sur l'autre...* ¹(souligné par nous).

Malgré tout, on peut déjà noter qu'en se penchant sur la situation des « Blancs-Matignon », on inclut d'emblée la population qui lesenserme. Pour avoir cette fonction de désigner les « blancs » des Grands-Fonds par un terme qu'elle a elle-même créé, celle-ci est toujours déjà présente. Et nous même devons la prendre en considération car entre elle et les « Blancs-Matignons », il semble exister une interaction constitutive de ces derniers eux-mêmes. Adhérer immédiatement au terme « Blanc-Matignon », le prendre pour ce qu'il n'est pas, un terme ethnique, ne pas l'interroger, nous conduirait donc à une véritable imposture où l'élément réel ne serait plus qu'un reflet travesti de lui-même.

Dans notre définition, le lien fort particulier unissant les « Blancs-Matignon » à leur population voisine ne nous autorise pas à faire un usage par trop abusif de ce terme ethnique. Sans revenir sur ce que nous venons de dire, nous savons à quel point la dimension exagérément substantiviste des catégories ethniques pose problème. L'idée de spécificité qu'elle induit et qui clot le groupe désigné sur lui-même, le soustrayant de l'histoire et de toute interaction avec l'extérieur ne peut plus nous satisfaire. Dans notre cas, passer à côté de l'interaction - « Blancs-Matignon »/population environnante - nous ferait passer à côté des processus constitutifs du groupe des « petits-blancs » lui-même. Aussi, à désigner ces « petits-blancs » par l'appellation « Blanc-Matignon », on se fait moins ethnologue qu'acteur social guadeloupéen voire folkloriste.

Il est maintenant clair qu'une définition acceptable du groupe des « Blancs-Matignon » est à trouver ailleurs que dans la signification populaire que ce terme recouvre car celui-ci ne peut que nous conduire à une impasse. Si on ne peut employer

¹Idem.

cette appellation que par défaut, il faut cependant lui donner une définition et un statut satisfaisants pour la présente étude. Une définition qui, à l'opposé de son acception vernaculaire constitutive, reflète la réalité du groupe et, autant que faire se peut, l'image qu'il a de lui-même. Ici, l'absence de toute revendication et discours identitaire laisse place à une discrétion déroutante pour l'ethnologue, contrairement à ce qui s'observe par exemple chez les « cadjins » du Sud-Ouest de la Louisiane qui crient leur identité à grand renfort de festivals et de marketing¹ et où l'ethnologue peut appuyer sa recherche de définition sur un matériau disponible. Si l'identité d'un groupe se constitue dans une opposition avec celui qu'il considère « autre », dans le cas des « Blancs-Matignon » l'absence d'un discours sur soi dirigé vers l'extérieur, nous autorise-t-elle à penser qu'il n'existe pas d'identité communautaire? Il semble que ce soit l'endogamie pratiquée par ce petit nombre de « blancs » dans le contexte particulier de la Guadeloupe qui lui rend impossible la construction de tout discours identitaire. La définition du groupe n'est plus à trouver que dans le seul espace de « parole » qu'il se donne, celui délimité par le choix du conjoint, le domaine de l'alliance. Ce que le groupe donne à voir, un petit nombre de « blancs » parents entre eux, commence et s'arrête dans l'alliance. C'est dans cette approche empirique que l'on peut définir de façon minimaliste les « Blancs-Matignon » et dire qu'il s'agit d'un réseau de parentèle.

¹Sara Le Ménestrel, « Laissez les bons temps rouler ». Festivals et identité chez les cadjins du Sud-Ouest de la Louisiane. (Paris X Nanterre: Mémoire de maîtrise d'ethnologie, Juin 1993).

Chapitre 1. HISTOIRE ECONOMIQUE ET SOCIALE DES « BLANCS » DES GRANDS-FONDS.

Pour la période comprise entre la deuxième moitié du XVII^{ème} siècle et la fin du XVIII^{ème} nous avons utilisé les travaux de George Lawson-Body sur l'histoire socio-économique des Grands-Fonds qui firent l'objet d'un article paru dans le Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe en 1989 et d'une thèse de doctorat en 1990. Nous utiliserons aussi deux recensements qui figurent intégralement dans ces travaux, l'un fait en 1671 et l'autre de 1796 à 1797.

Pour le XIX^{ème} siècle, les informations contenues dans des ouvrages d'histoire sociale, politique et économique de la Guadeloupe, notamment les travaux de Christian Schnakenbourg sur le système esclavagiste et l'étude géographique de Guy Lasserre, seront ajoutées aux données contenues dans les 210 actes de mariages consultés aux archives municipales de la ville du Moule puis aux archives nationales à Paris.

La question de l'origine sociale des ancêtres des « Blancs-Matignon » n'intéresse pas directement notre propos mais la force avec laquelle elle est investie par les intéressés eux-mêmes mais aussi et sous une autre forme par les autres guadeloupéens, ne nous autorise pas à en faire l'économie. C'est d'ailleurs essentiellement ce point spécifique de l'origine qui est privilégié. Nous tenterons plus tard de comprendre une telle crispation sur un thème qui est aussi mythique et brumeux que les thèses avancées, nombreuses.

Pour le XX^{ème} siècle, en plus des données de l'état-civil, nous avons puisé dans les témoignages recueillis auprès de quelques anciens de la communauté « Blancs-Matignon ».

I. Présentation de l'histoire de l'île et de son de relief.

A. Dates marquantes de l'histoire de la Guadeloupe.

1493 Christophe Colomb découvre la Guadeloupe lors de son deuxième voyage.

1635 L'île devient française.

1674 Colbert institue le « Pacte colonial », on entre alors dans la période prospère de l'histoire sucrière fondée sur la traite des « noirs » et sur leur mise en esclavage.

1685 Avec le « Code noir » (ensemble d'articles légiférant sur l'esclave), les esclaves conçus comme des propriétés mobilières sont cependant ménagés par un certain nombre de droits. Sur les plantations, leur application est exceptionnelle.

1774 Un arrêt du conseil d'Etat abolit officiellement le statut d' « engagé » (le voyage pour les Antilles offert aux plus indigents des français nourrissant l'espoir de faire fortune dans ces nouvelles terres contre trois ans de travail sur une plantation) établit bien avant l'esclavage des « noirs » considéré comme plus rentable.

1794 La Convention abolit l'esclavage et délègue Victor Hughes en Guadeloupe pour veiller à son application. Celui-ci instaure un véritable régime de terreur qui coûtera la vie à de nombreux planteurs. Beaucoup d'entre eux vont réussir à s'enfuir, notamment vers la Martinique, occupée par les anglais. Il est intéressant de noter pour notre étude que *les propriétaires d'habitation-secondaires, « petits-blancs » et « gens de couleur » ont pris le parti de la République ... et se sont, dans leur majorité, mobilisés aux côtés des esclaves et des soldats contre les planteurs fédérés ... Ils ont permis le débarquement de l'émissaire de la Constituante et en patriotes intéressés au renversement de la classe des « Grands-Habitants », ont régulièrement apporté leur soutien à l'action de Victor Hughes*¹.

¹George Lawson-Body, « Stratégie paysannes dans la Guadeloupe en transition vers le salariat: des habitations marchandes-esclavagistes aux communautés paysannes libres dans l'espace des Grands-Fonds » (Thèse de Doctorat, Université de la Sorbonne, 1990), p. 244.

1802 Sous la pression des planteurs, Bonaparte annule la loi d'abolition de l'esclavage. Pour cela, c'est le même Victor Hughes qui sera dépêché aux Antilles.

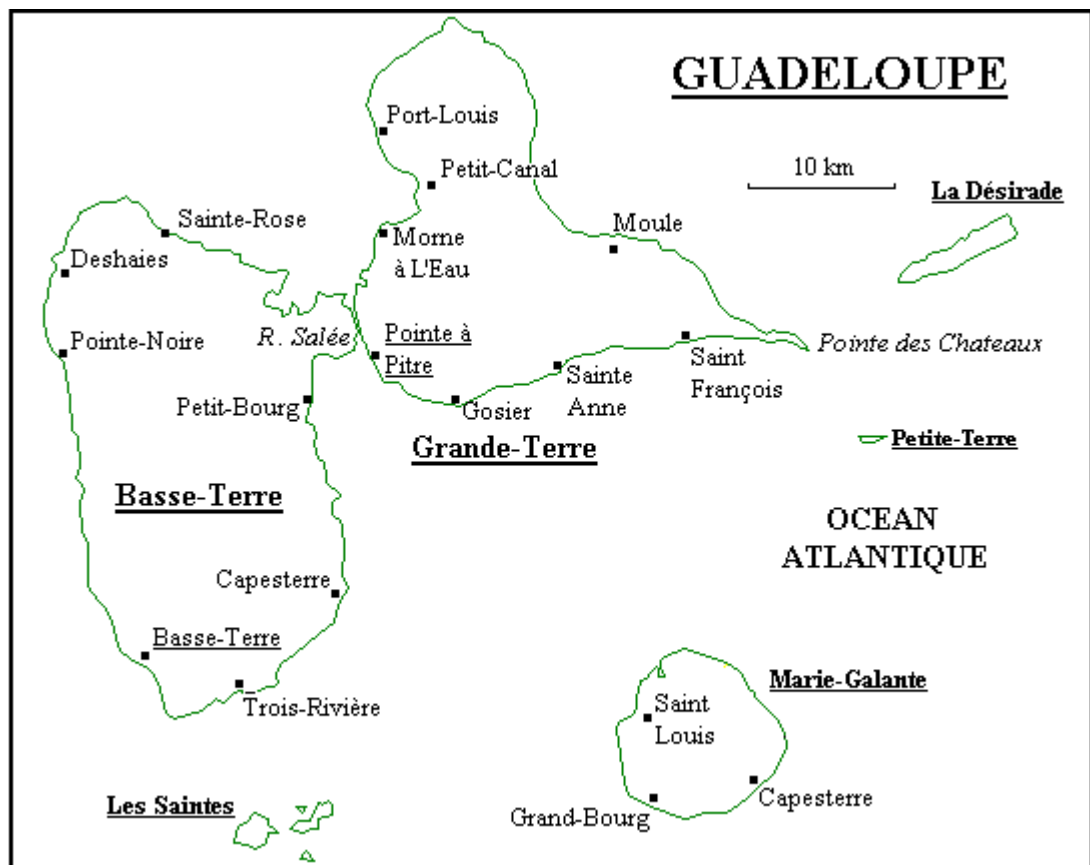
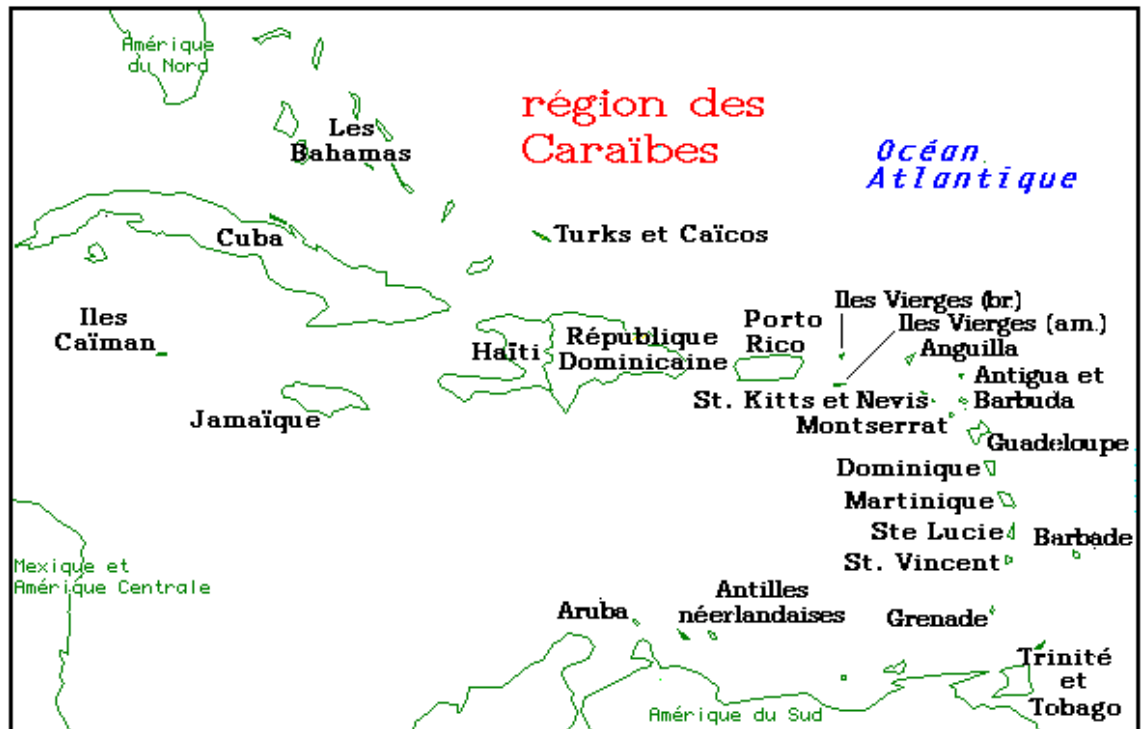
1848 Seconde abolition de l'esclavage qui fait de 87 000 esclaves des citoyens à part entière.

De 1854 à 1885, 45 000 immigrants indiens font le voyage pour la Guadeloupe, plus rentables que les anciens esclaves et surtout beaucoup moins réticents au travail dans les plantations.

1884 Débuts de la crise de l'industrie sucrière.

19 mars 1946 Vote de la loi de départementalisation à l'Assemblée nationale.

B. Présentation géographique de la Guadeloupe.



La superficie de l'archipel de la Guadeloupe (l'archipel des Saintes, Marie-Galante, la Désirade, Saint-Barthélemy et Saint-Martin) est de 1705 km².

Il est située au milieu de l'arc des Petites Antilles.

La Guadeloupe, la plus importante en superficie, est formée de deux îles, la Grande-Terre (590 km²) et la Basse-Terre (848 km²) séparées par un étroit chenal marin, la Rivière Salée. Les neuf dixièmes de la population(387 000 personnes) occupent les deux îles.

La Grande-Terre faite de plaines et de plateaux, est de formation géologique calcaire. Les mornes, petites collines qui lui sont spécifiques, atteignent au mieux 135 mètres. La Basse-Terre, beaucoup plus montagneuse, est de constitution volcanique avec la Soufrière, le plus élevé des volcans de l'arc antillais (1467 mètres). L'île dont la ville de Basse-Terre est la capitale administrative, abrite la grande forêt tropicale, le parc naturel national (300 km²). C'est aussi la terre d'élection de nombreuses bananeraies.

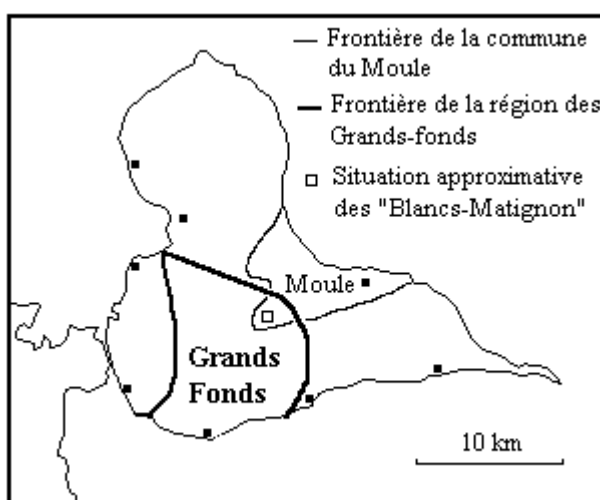
La Grande-Terre, supérieurement urbanisée, avec Pointe-à-Pitre, la capitale économique, est propice à la culture de la canne-à-sucre le long de ses grands plateaux.

Le climat, adouci par les alizés, est de type tropical humide, la température moyenne étant de 26° C. L'année se subdivise en une saison chaude et sèche, de janvier à mai (carême), et une saison douce et humide, de juin à décembre (hivernage).

C. Présentation géographique des Grands-Fonds.

Cette partie serait incomplète si le cas singulier du relief des Grands-Fonds n'était pas présenté. L'histoire de la région est aussi conditionnée par son relief. Les Grands-Fonds ne se définissent d'ailleurs que par l'originalité de leur relief.

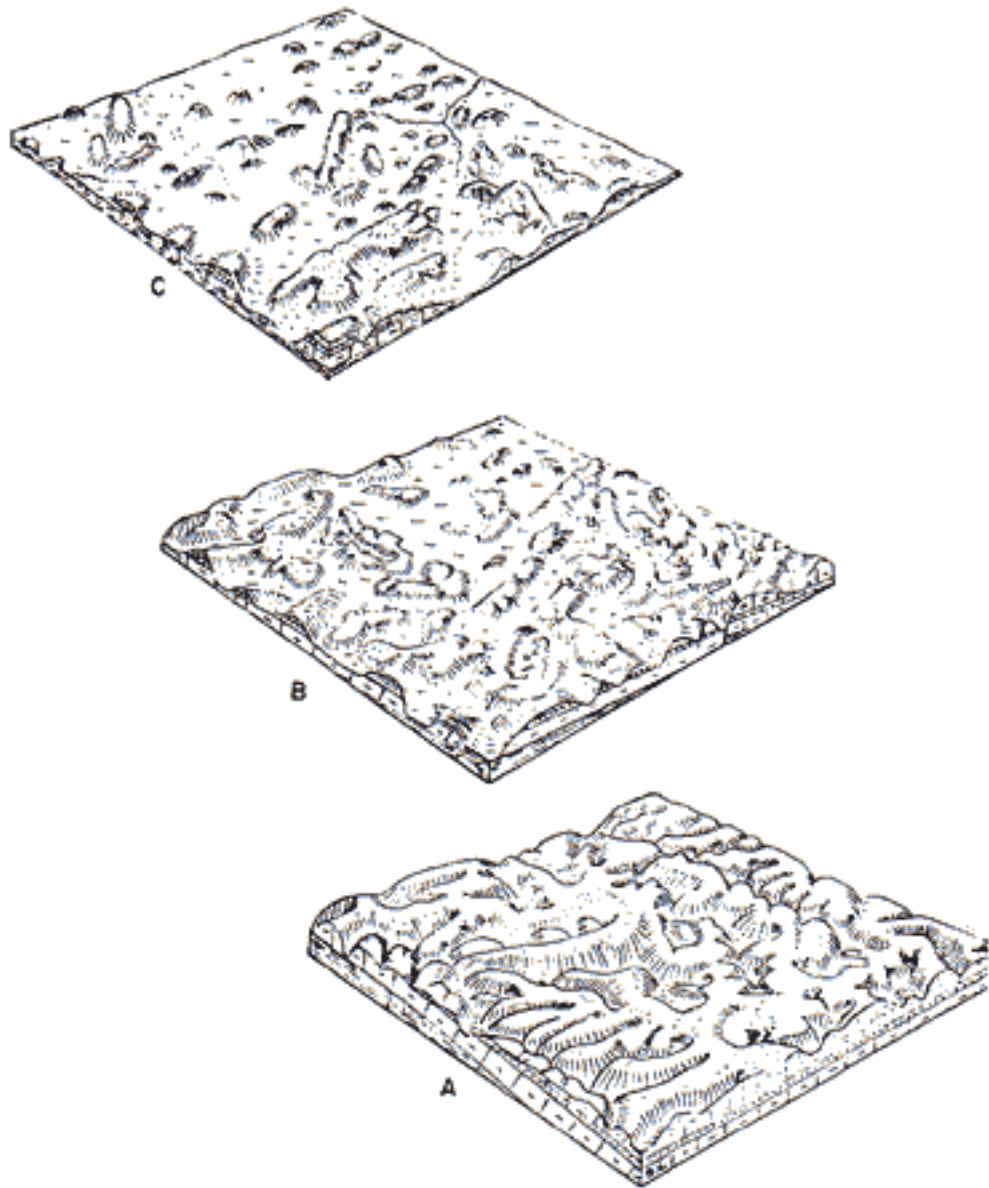
Situation des « Blancs-Matignon » dans les Grands-Fonds du Moule (carte approximative).



Les limites de cette région se confondent avec les lignes de passage à un autre relief : au Sud le rivage du petit Cul-de-Sac, à l'Ouest la plaine des Abymes, au Nord celle de Grippon, et à l'Est les plateaux de Sainte-Anne et du moule.

C'est aux Grands-Fonds que la Grande-Terre atteint son altitude maximale avec des mornes pouvant atteindre 135 mètres. La multiplicité de ces mornes élevés aux pentes vives, séparés par de profondes et nombreuses ravines au fond plat (d'une hauteur moyenne de 50 mètres) est ce qui fait la singularité de cette unité géographique. Le profil particulièrement accidenté de cette masse calcaire soulevée est le produit d'une érosion fluvio-karstique.

Le type de cultures pratiquées dans cette région a été imposé par son relief et celui-ci en a rendu l'accès longtemps difficile. Son actuel réseau routier date de la fin des années 50. Le refuge que la région a pu constituer pour les « nègres-marrons » s'explique aussi par sa géographie.



Blocs-diagrammes montrant le passage des Grands-Fonds (surface de Belle-Place) (A) à la plaine des Abymes (C) par aplanissement fluvio-karstique des interfluves (B).

La topographie des Grands-Fonds¹.

¹Cartes tirées de la thèse de Guy Lasserre, idem., page 51.

II. La migration des ancêtres des « Blancs-Matignon » vers l'espace géographique des Grands-Fonds puis leur concentration au Moule.

A. L'arrivée des ancêtres des « Blancs-Matignon » aux Grands-Fonds.

Selon G. Lawson-Body, les ancêtres supposés des « Blancs-Matignon » font partie d'un vaste « groupe ethnico-social » celui des « petits-blancs ». Ceux-ci sont les premiers à avoir mis en valeur l'île de la Grande-Terre sous la forme de petites-habitations¹ installées d'abord sur « la ceinture périphérique de la zone des Grands-Fonds, c'est-à-dire les premiers « estages »² concédés dans le quartier du Gosier (tous bornés d'un côté par la mer) et les terres qui prolongent immédiatement les concessions des plateaux de Sainte-Anne et de la plaine des Abymes »³.

Dans l'histoire de ce groupe une subdivision en deux catégories est opérée, les colons de la première génération et ceux de la deuxième génération.

La première génération de petits-blancs est composée des tous premiers colons arrivés à la Guadeloupe, à l'époque où il était encore question de faire de l'île une colonie de peuplement, donc bien avant la période de mise en valeur de la Grande-Terre qui date quant à elle du milieu du XVII^{ème} siècle. La Basse-Terre étant la seule île encore occupée. C'est avec l'avènement du sucre et de l'ère de l'exploitation agricole de la colonie dans un but purement mercantiliste que va s'opérer une rupture au sein de ces premiers colons; d'un côté, ceux qui auront les moyens financiers de répondre aux coûts, forts élevés, que demandent l'installation et l'exploitation d'une habitation-sucrierie; de l'autre, ceux, pas assez possédants, qui devront dès lors se tourner vers les cultures qui

¹Le terme d'habitation (petite, moyenne ou grande) désigne, pour les pays ayant connus l'esclavage moderne, un complexe qui englobe la plantation (de canne-à-sucre ou de cultures secondaires), les ateliers de traitement de la culture concernée et les structures d'hébergement du maître et des esclaves. Les termes d'habitant et d'habitant-proprétaire, apparaissant dans les documents d'état-civil, désignent respectivement, un individu qui gère la plantation et qui y réside, et un individu qui en plus de cela, est propriétaire de la plantation.

²Unité de découpage de l'espace du bord de mer à l'intérieur des terres.

³George Lawson-Body, « Processus du peuplement de l'espace vivrier des Grands-Fonds ». Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe 79-82 (1er, 2ème, 3ème, 4ème trimestres 1989) : 46.

deviennent ainsi secondaires: le cacao, le café, l'indigo et le coton. Ceux-là seront acculés à vendre leurs propriétés foncières et devront se contenter des terres considérées sans valeur à l'époque et boudées par les habitants-sucriers, en l'occurrence celles des Grands-Fonds.

Les « Blancs-Matignon » actuels trouvent 50% de leurs ancêtres chez ces colons malchanceux, comme le montre l'analyse des deux recensements qui figurent dans l'article de G. Lawson-Body, l'un de 1671, le « desnombrement des terres de l'isle Guadeloupe, Grande-terre et Saintes », l'autre de 1796-1797, l' « Etat Nominatif des Citoyens... ». Ceux-ci fournissent, entre autres informations, les noms des propriétaires de petites-habitations et notamment les patronymes aujourd'hui considérés comme étant ceux des « Blancs-Matignon » (Ramade, Matignon, Boucher, Bardeur, Bourgeois, Berlet, Roux et Saint-Prix).

Dans le recensement de 1671, on trouve un certain Claude Boucher, « maistre de caze »¹ de deux petites habitations, l'une de 20 hectares, dans le premier étage de Sainte-Anne et l'autre, s'étendant sur 10 hectares, plus à l'intérieur des terres, au deuxième étage de Sainte-Anne. De tous les patronymes qui nous intéressent, c'est le seul que l'on trouve à cette date sur l'île de la Grande-Terre.

C'est en Basse-Terre qu'apparaît un autre Boucher, de son prénom, François, propriétaire d'une habitation de 27,5 hectares sur la montagne Saint-Charles; puis sur la même île Noël Bourgeois et son habitation de 15 hectares à Vieux-Fort; Léonard Matignon « maistre de caze » d'une toute petite habitation de 0,37 hectares dans la région du Petit Cul-de-Sac; et enfin Charles Le Roux de Lamarre propriétaire, au même endroit, d'une habitation de 20 hectares. Nous faisons l'hypothèse d'un lien généalogique entre ce dernier patronyme et celui de Roux car nous avons quelques fois constaté, en consultant les registres de mariage, l'adjonction d'autres noms à nos patronymes souches (par exemple Matignon-Carrère et Matignon-Delor pour le patronyme Matignon).

La présence de ces colons à la Basse-Terre ne durera pas très longtemps. Ils font

¹Désigne un individu propriétaire d'une exploitation agricole. Plus tard sera employé le terme d'« habitant-propriétaire ».

vraisemblablement partie de ces derniers récalcitrants, peu fortunés, qui auront tôt fait de caresser un autre rêve que celui onéreux de l'activité agricole cannière, particulièrement avec la crise de ce secteur dans le dernier quart du XVII^{ème} siècle. C'est dans un tel contexte qu'ils se seraient déplacés vers les Grands-Fonds où, d'après le recensement de 1796-1797, se trouveront leurs vraisemblables descendants.

La deuxième catégorie de « petits-blancs » se distingue de la première par l'arrivée plus tardive de ses membres dans la colonie et ce, directement à la Grande-Terre. Ils ont cependant en commun la particularité d'être exclus des terres-à-canne. Leur période d'installation dans la colonie s'étend de la fin du XVII^{ème} siècle au XIX^{ème} siècle. Les ancêtres des patronymes « Blancs-Matignon » tels que Berlet, Bardeur, Ramade et peut-être Saint-Prix appartiennent à cette catégorie.

Dans le deuxième recensement (1797), on peut trouver deux habitations situées à Sainte-Anne, l'une appartenant à Valory Berlet et l'autre à Ainé Berlet. Si, dans le recensement, il est dit que le premier est un « blanc », pour le second il n'en est rien. Comme il figurait dans la liste des habitations secondaires placées sous séquestre¹ et donc absent, il n'a pas été possible lors du recensement de constater si Ainé Berlet appartenait à la catégorie des « blancs », des « gens de couleur » ou des « noirs affranchis » car, selon G. Lawson-Body, des alliances se seraient contractées entre blancs et noirs. On est donc en mesure d'affirmer que l'apparition du patronyme Berlet dans les Grands-Fonds est antérieure à la fin du XVIII^{ème} siècle.

Aussi, les patronymes restants, non présents dans l'« Etat Nominatif des Citoyens... » de 1797, sont apparus dans la région après cette année, à moins que les personnes qui les portaient n'aient pas été des habitant-propriétaires². Pour les retrouver après cette date, il faut se baser sur les données de l'état civil de la commune du Moule. Le premier registre que nous ayons consulté date de 1806 soit dix ans après le recensement. Nous devons

¹Moins d'un an nous sépare de la période de terreur instaurée par le conventionnel Victor Hughes qui fait guillotiner les royalistes et tous ceux qui avaient pactisé avec l'occupant anglais. La disparition de la classe des « Békés » de la Guadeloupe remontent à ce moment.

²Dans la liste du recensement présenté par G. Lawson-Body seules les personnes exerçant la profession d'habitant-propriétaires sont mentionnées.

préciser cependant, que la présence des patronymes Ramade, Bardeur et Saint-Prix a pu être observée dans les registres des communes voisines: Sainte-Anne, Morne-à-l'Eau et le Gosier. Ainsi ces mariages combinés aux premiers actes recueillis au Moule peuvent nous indiquer approximativement la période d'installation, par conséquent peuvent fournir pour chacun de ces trois derniers patronymes, une approximation de la période à laquelle ils ont pu apparaître aux Grands-Fonds.

Dans nos données, Auguste Ramade et Antoine Bardeur sont les représentants les plus anciens des généalogies de ces deux patronymes. Ils figurent tous deux dans les actes de mariage de leurs enfants respectifs avec des conjoints « blancs » et dans lesquels ils sont dit propriétaires résidant dans la commune de Morne-à-l'Eau. A la vue de l'année de naissance du fils Bardeur (1804) et de celle du père Ramade (1790), calculée à partir de son âge indiqué dans l'acte de mariage d'une de ses filles, on peut arrêter la période d'arrivée dans les Grands-Fonds, à 1790 pour les Ramade et à 1804 pour les Bardeur. Enfin, le patronyme Saint-Prix est certainement apparu au Grands-Fonds du Moule avant la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle car le premier mariage conclu date de 1841. C'est seulement à partir de 1964 que des alliances, au demeurant fort peu nombreuses¹, se contractent entre des « Blancs-Matignon » et ce patronyme étrangement considéré de nos jours comme appartenant au groupe.

A défaut de proposer les dates précises de l'arrivée des ancêtres des « Blancs-Matignon » dans les Grands-Fonds, on est néanmoins en mesure de dire que la période de cette installation commence dès la deuxième moitié du XVII^{ème} siècle et se termine au début du XIX^{ème} siècle soit durant un siècle et demi.

¹On peut en dénombrer quatre.

B. Concentration dans les Grands-Fonds du Moule.

La source la plus ancienne que nous utilisons est évidemment l'« Etat Nominatif des Citoyens... » qui précise le quartier (commune) d'habitation de chaque propriétaire recensé. On peut, à ce titre, établir trois catégories: les patronymes localisés au Moule dès 1796-1797 dans le recensement, les patronymes trouvés en ces mêmes années dans les autres quartiers et enfin les patronymes complètement absents de ce recensement. On peut aussi subdiviser les deux premières catégories selon que les porteurs des patronymes présents dans le recensement, se retrouvent ou pas dans nos registres de mariage.

Dans le recensement de 1797, les deux patronymes que l'on trouve déjà présents au Moule sont ceux de Boucher et de Bourgeois. Sur les trois Boucher et les deux Bourgeois signalés, on trouve les sujets fondateurs des généalogies patronymiques correspondantes que nous avons constituées à partir des actes de mariage: Guillaume Boucher, Louis Alexandre Boucher et Félix Bourgeois. L'installation au Moule de ces deux patronymes remonte par conséquent bien avant la fin du XVIII^{ème} siècle.

Quant au patronyme Matignon, son premier représentant dans la généalogie du même nom est aussi présent dans le recensement. Il est signalé à la commune de Morne-à-l'Eau en la personne de Francois Matignon-Delor. La date de son installation au Moule se situe donc entre 1797 et 1816, année où il est domicilié en cette même commune d'après l'acte de mariage de son fils.

Dans le recensement, Berlet apparaît uniquement dans la commune de Sainte-Anne. Le premier dans l'arbre généalogique, Louis Arthur Berlet, passera de cette commune à celle du Moule dans la période qui recouvre la naissance de deux de ses enfants, c'est-à-dire entre 1844 et 1847.

En 1796-1797, on trouve un Leroux « petit-blanc » au Gosier mais aussi un autre au Moule dans la catégorie « gens de couleur » ensuite ce nom se réduit à Roux en la personne de Baptiste Myrtil né à Pointe-à-Pitre en 1836 et domicilié au Moule lors de l'enregistrement de son mariage en 1861. Année qui clôture donc la période d'installation des Roux au Moule.

A l'instar des Berlet, les Ramade quittent leur domicile initial, sis en la commune de

Morne-à-l'Eau, pour celle du Moule, entre la naissances (1841 et 1843) de deux de leurs enfants.

Enfin, le patronyme Bardeur passera de la commune de Morne-à-l'Eau à celle du Moule entre 1871 et 1885, dates de naissance de deux de ses représentants.

On constate que la période d'installation définitive de tous ces patronymes dans les Grands-Fonds du Moule, s'étend jusqu'en 1885 et ce, de façon très irrégulière. Aussi, c'est surtout la commune de Morne-à-l'Eau qui concentre le plus de familles: Matignon, Ramade et Bardeur. Sainte-Anne est la deuxième et dernière commune de provenance des ancêtres des « Blancs-Matignon » avec la famille Berlet.

TABLEAU RECAPITULATIF.

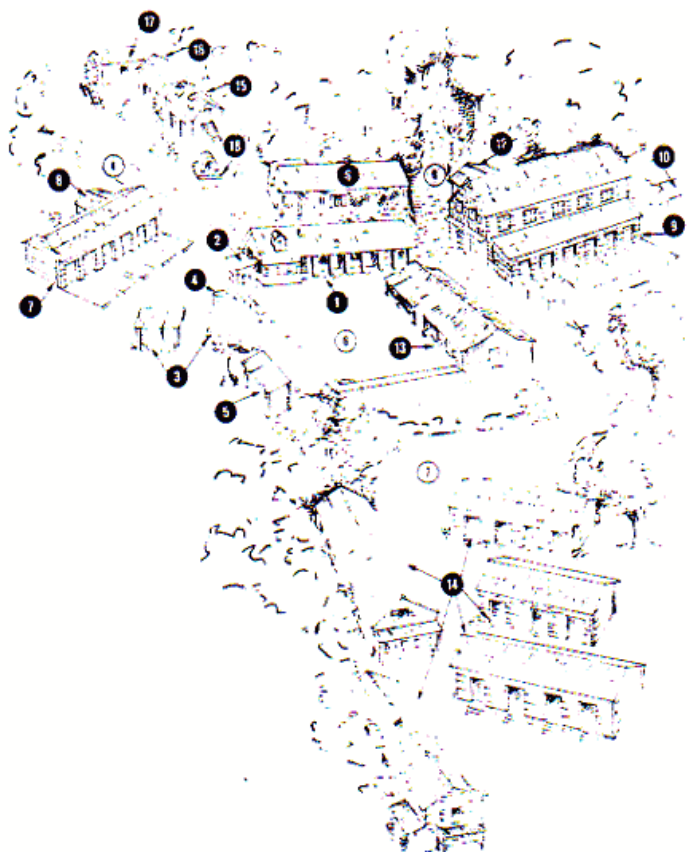
PATRONYME	LIEU D'APPARITION	SOURCE	PERIODE D'APPARITION
BOUCHER	Sainte-Anne	recensement de 1671	aux Grands-Fonds avant 1671
	Moule	recensement de 1797	aux Grands-Fonds du Moule avant 1797
BOURGEOIS	Vieux-fort ¹	recensement de 1671	aux Grands-Fonds entre 1671 et 1797 ²
	Moule	recensement de 1797	aux Grands-Fonds du Moule avant 1797
MATIGNON	Petit Cul-de-Sac ³	recensement de 1671	aux Grands-Fonds entre 1671 et 1797
	Morne-à-l'Eau Moule	recensement de 1797 registre de mariage	aux Grands-Fonds du Moule entre 1797 et 1816
ROUX	Petit Cul-de-Sac	recensement de 1671	aux Grands-Fonds entre 1671 et 1797
	Moule	registre de mariage	aux Grands-Fonds du Moule avant 1861
RAMADE	Morne-à-l'Eau	registre de mariage	aux Grands-Fonds avant 1790
	Morne-a-l'Eau Moule	registre de mariage registre de mariage	aux Grands-Fonds du Moule entre 1841 et 1843
BARDEUR	Morne-à-l'Eau	registre de mariage	aux Grands-Fonds avant 1804
	Morne-à-l'Eau Moule	registre de mariage registre de mariage	aux Grands-Fonds du Moule entre 1871 et 1885
BERLET	Sainte-Anne	recensement de 1797	aux Grands-Fonds avant 1797
	Sainte-Anne Moule	registre de mariage registre de mariage	aux Grands-Fonds du Moule entre 1844 et 1847

¹Ancienne commune de la Basse-Terre.

²Année du deuxième recensement et dans lequel apparaît ce patronyme.

³Idem.

III. Les conditions de vie économique des « petits-blancs ».



Plan des bâtiments de la Gravelière.

1. Les bâtiments (chiffres blancs sur fonds noirs).

1. La maison d'habitation; 2. la cuisine et ses dépendances; 3. les porcheries; 4. le foyer pour la nourriture des animaux; 5. l'ancienne écurie (détruite); 6. le grand hangar; 7. le hangar C1, avec ses tiroirs; 8. la maison du gardien (autrefois, la prison); 9. le hangar C2 avec les tiroirs, le logement du gérant, et celui de quelques travailleurs attachés à la maison d'habitation; 10. l'abri à mulets; 11. l'abreuvoir; 12. la cuisine du bâtiment C2; 13. le hangar C3; 14. les maisons des travailleurs; 15. le moulin C4-ouest; 16. le moulin C4-est; 17. le moulin C5; 18. l'oratoire.

2. Voies d'eau et de circulation (chiffres noirs sur fonds blancs).

1. Bassin et prise d'eau; 2. alimentation en eau de la maison et du hangar C3; 3. canal alimentant les moulins; 4. circulation des maîtres de maison et des visiteurs; 5. cour d'arrivée; 6. grande terrasse servant à faire sécher le café; 7. circulation des travailleurs; 8. chemin menant aux plantations.

Un exemple d'habitation caféière¹: la Gravelière de la commune de Vieux-Habitants.

¹Plans tirés de l'article de Marie-Claude Houin-Perrouillet, « Un domaine caféier à la Guadeloupe: La Gravelière », L'Homme, 1978, tome 8, n°1, pp.28-29.

Penchons nous sur cette activité agricole que menaient les « petits-blancs » et pour laquelle ils se sont déplacés jusqu'aux Grands-Fonds; l'exploitation des cultures dites secondaires, à savoir autres que la culture principale de la canne-à-sucre.

A cette époque, les « blancs » ne sont pas localisés à la seule région des Grands-Fonds du Moule mais à l'ensemble géographique de la région et cela pour cause, leurs effectifs démographiques sont de très loin supérieurs à ceux d'aujourd'hui. Selon l'« Etat Nominatif des Citoyens... » de 1796-1797, on y compte 1519 blancs. A cette date, période de l'âge d'or des cultures secondaires: sur 826 habitations, les blancs en possèdent 624 soit 75,5 %, les 202 habitations restantes sont réparties entre les « gens de couleur » (166) et les « noirs affranchis » (36). Ces deux dernières classes d'habitants-proprétaires ont respectivement pour effectifs, 744 personnes et 149 personnes. Aussi, la population globale des Grands-Fonds s'élève à 20 075 personnes. La classe des habitants-proprétaires qui compte 2412 personnes ne représente donc que 12 % de l'ensemble de la population. L'immense majorité de la population des Grands-Fonds, c'est-à-dire les 17 663 personnes restantes sont des cultivateurs (11 014 esclaves), des domestiques (489 « esclaves de maison ») et enfin des charrons, des charpentiers et des couturières (72 « esclaves à talents ») qui sont tous répartis dans les habitations à raison de 10 540 esclaves (toutes catégories confondues) chez les propriétaires blancs soit 60 % d'entre eux et une moyenne de 17 esclaves par habitation, 901 esclaves chez les propriétaires « gens de couleur » soit 5 % et 5 esclaves par habitation, 134 esclaves chez les propriétaires « noirs affranchis » soit moins de 1 % et 4 esclaves par habitation.

On constate donc que durant toute cette phase de rentabilité des cultures secondaires qui accorde aux Grands-Fonds une place de choix dans l'économie de l'île, les habitations de « blancs » sont non seulement les plus nombreuses mais aussi les plus riches (à en voir le nombre d'esclaves et la superficie, même s'il s'agit d'unités de petites dimensions), érigeant ainsi leurs propriétaires en véritable élite économique de la région. Cette élite blanche dont l'effectif l'inscrit en minorité (13 %) par rapport à la majorité de la population, elle de couleur, reproduit en cela et dans l'espace délimité par les Grands-Fonds, la situation de « minorité dominante » décrite par Edith Kovats-Beaudoux à

propos des « Békés »¹ de la Martinique.

Il n'y a pas encore de « Blancs-Matignon » mais ce que l'on peut se risquer à appeler une classe socio-raciale, une communauté socio-économique d'autant plus homogène et continue que les contraintes naturelles des cultures secondaires (café et cacao) lui imposent de se concentrer dans la partie centrale des Grands-Fonds.

Les nombreux « petits-blancs » de la région, dont faisaient partie les ancêtres des « Blancs-Matignon », n'étaient pas tous propriétaires de petites habitations et le cas échéant pouvaient mener de front d'autres activités (maitre de forge, charpentier, entrepreneur, marchand etc)². Ils pouvaient être aussi selon l'appellation de l'époque, « habitant » c'est-à-dire gérant non-propriétaire. Quand ces activités rapportaient un revenu suffisant, ceux qui les exerçaient étaient souvent tentés de constituer un patrimoine foncier dans les Grands-Fonds. Cela leur assurait un revenu supplémentaire (par la spéculation ou l'exploitation agricole) non négligeable en ces temps d'équilibre économique précaire. Aussi, patrimoine foncier et prestige social ne sont pas indifférents dans cette idéologie « de la vieille société paysanne métropolitaine », dont est imprégnée la colonie toute entière³.

Chez ces « petit-blancs » toujours « en quête des meilleurs conditions pour la réalisation de leur projet »⁴, la mobilité géographique est de mise. Les membres porteurs des patronymes qui nous intéressent sont à cet égard d'assez bons exemples. Avant de se concentrer dans les Grands-Fonds du Moule, ils ont eu des itinéraires fort variés. Cette mobilité d'installation s'accompagne aussi d'une mobilité incessante, au sein des membres d'une même famille, entre les Grands-Fonds et les bourgs.

Avant d'aborder le thème des petites habitations et des cultures secondaires, il nous faut insister sur un point soulevé par B. Lawson-Body à propos des « petits-blancs », qui remet en question toute tentative de penser ce groupe comme uniforme. C'est la très

¹Désigne les blancs créoles grands propriétaires terriens.

²G. Lawson-Body, idem, page 75.

³Idem, pages 71-72.

⁴Idem, page 72.

« grande diversité des statuts sociaux entre les membres des groupes de parenté où se recrutent les petits-blancs »· Les alliances semblent mettre en évidence une certaine préférence dans le choix du conjoint, phénomène constaté par l'auteur et par nous même au cours de notre analyse de la genèse de la parentèle « Blanc-Matignon ».

Au vu des listes d'habitations secondaires fournies par les deux recensements, l'exploitation des cultures secondaires semble être le lot de toute personne libre¹ habitant les Grands-fonds, exception faite des « nègres marrons »² de la région. La reproduction sociale de ces habitants-proprétaires, dont font partie les ascendants des « Blancs-Matignon », est de fait, tributaire des aléas économiques, sociaux, climatiques qui peuvent affecter directement ou indirectement la valeur marchande et l'exploitation de ces cultures.

L'histoire de ces cultures secondaires se fait en deux temps. La période qui va de 1650 à 1720³ est celle de l'installation dans les Grands-Fonds et des tatonnements dans leur mise en valeur. La phase de croissance, jusqu'à 1830 pour le café et 1930 pour le cacao. La période qui va suivre sera marquée par leur déclin.

Du fait des caractéristiques physiques des sols, relativement variés dans la région des Grands-Fonds, le cacao et le café qui exigent des terres humides et ombragées, se développeront principalement dans les Grands-Fonds des Abymes, de Morne-à-l'Eau, du Moule et dans la partie centrale des Grands-Fonds de Sainte-Anne. Dans cet espace central plus humide les « fonds » (bas des mornes) profonds conviendront parfaitement. Par contre, le coton se trouvera plutôt dans les zones périphériques de la région, plus sèches c'est-à-dire le Gosier et la partie orientale des Grands-Fonds⁴.

L'âge d'or des cultures secondaires telles le coton, le café et le cacao, va marquer les décennies 1770-1780. Selon un recensement effectué en 1790, ces cultures occupent

¹Surtout « blanches » mais aussi « gens de couleur » et dans une part encore bien moindre, « noirs affranchis ».

²Esclaves fugitifs et regroupés en communauté hors des espaces d'activité des plantations.

³G. Lawson-Body, idem, page 51.

⁴Idem, page 65.

34% de la superficie totale cultivée de l'archipel guadeloupéen soit 17551 hectares contre 22620 hectares pour la canne. Elles représentent 45% des exportations en valeur à destination de la Métropole contre 54% pour la canne¹. Le même recensement précise que 35% des terres cultivées en cacao et 41% en café sont en Grande-Terre. Sachant que le seul endroit de cette île convenant à de telles cultures est circonscrit à la partie centrale des Grands-Fonds, on constate l'ampleur de la participation de cet espace géographique à l'alimentation de la métropole en produits de ce type et son importance dans l'économie de la colonie.

A partir de l' « Etat Nominatif des Citoyens... », on peut dire que ce sont les « petits-blancs » habitants-proprétaires qui contribuèrent le plus massivement à cette importante activité agricole. Sur 826 habitations recensées, environ 624 appartiennent à des « petits-blancs », 166 à des « gens de couleur » et 36 à des « noirs affranchis » soit, 76% des habitations aux mains de la première catégorie contre 20% pour la deuxième et 4% pour la troisième. En outre, cette population de « petits-blancs » propriétaires se trouve plutôt concentrée dans la zone de prédilection du café et du cacao. En effet, 86% des habitations appartenant à des « petits-blancs » (soit 532 habitations) se trouvent, dans un ordre décroissant, à Sainte-Anne, aux Abymes, à Morne-à-l'Eau et au Moule.

Si les habitations de plus grande taille se trouvent plutôt aux mains des « petits-blancs » (toujours d'après les « Etats Nominatifs des Citoyens... ») - on compte 16 à 25 individus dans 33% des habitations de ce groupe et dans 7% des habitations appartenant aux « gens de couleur » et « noirs affranchis » confondus - le plus gros de cette population « blanche » se rencontre dans des habitations de taille modeste; 67% de ces habitations comptent moins de quinze² personnes. Cette faible population à l'intérieur de la petite habitation, convient parfaitement au travail relativement limité que requièrent les cultures secondaires et notamment le café, lequel ne nécessite qu'une fois l'an seulement, une main-d'oeuvre abondante pour la récolte des cerises de café. Cette pauvreté des moyens humains propre au travail du café s'accompagne également d'une installation industrielle très peu onéreuse. Autant de choses dont s'accommode fort bien

¹Christian Schnakenbourg, La crise du système esclavagiste. 1835-1847. (L'harmattan, 1980), page 138.

²G. Lawson-Body, idem, page 101.

le petit-proprétaire qui ne dispose pas de moyens financiers conséquents.

Si nous n'insistons pas sur le cacao, c'est parce que cette culture n'a pas eu autant d'importance que le café. Son rôle dans la reproduction sociale du groupe des habitants-proprétaires semble avoir été infime; en 1790, les Grands-Fonds participent à 19% de la production cacaoyère de la colonie contre 48% pour la Côte-sous-le-Vent (partie est de l'île de la Basse-Terre). Cette faible part du cacao dans les Grands-Fonds, qui, à l'instar du café demande peu de capitaux et d'installation¹, s'explique par la trop forte teneur en calcaire des sols des Grands-Fonds, leur inclinaison violente et leur faible profondeur. Autant d'éléments incompatibles avec la culture de cet arbre². Mais de manière générale, « la culture du cacao ne fut jamais pratiquée sur une large échelle »³ en Guadeloupe.

La pérennité du niveau économique du groupe des « petits-blancs » sera assurée jusqu'aux années 1820 qui marquent le déclin de la culture du café. Et cela en dépit des déséquilibres causés par les effets de la révolution française en Guadeloupe (1794-1802).

Deux types de causes sont en présence; des causes internes et des causes externes au cercle de l'habitation caféière.

L'épuisement progressif des sols est un des facteurs endogènes prééminents. Au fur et à mesure de l'exploitation agricole des Grands-Fonds, un processus d'érosion physique des sols s'est déclenché, de façon d'autant plus active sur ces mornes calcaires, typiques de la région. Inéluctablement, l'humus et le milieu ombragé et humide nécessaires au développement du café s'en sont trouvés menacés⁴. Si on ajoute à cet impitoyable processus, l'absence d'entretien des arbres sous la période révolutionnaire (1794-1802)⁵, on comprendra mieux la vulnérabilité du café à toute une variété d'agressions: larves de

¹Idem, page 56.

²Idem, page 55.

³Guy Lasserre, La Guadeloupe. Etude géographique. (Union Française d'Impression, 1961), page 365.

⁴Idem, page 366.

⁵Idem, page 366.

papillon, champignons (rouille du caféier), parasites. Enfin, tout cela sera couronné par le cyclone dévastateur de 1825¹.

Dans la colonie, le café étant une culture secondaire exclusivement d'exportation, il en découle une extrême sensibilité aux mouvements du commerce extérieur de la métropole et plus généralement aux fluctuations des cours mondiaux. Aussi, la faiblesse de leurs moyens financiers et la précarité de leur situation ne permettent pas aux petits-blancs de lutter efficacement² contre toute cette adversité.

C'est ainsi que le café des Grands-Fonds, déjà fort fragilisé, perdra définitivement son importance économique avec le développement, dès la première moitié du XIX^{ème} siècle, de nouvelles zones de plantations caféières offrant un produit moins cher et de meilleure qualité (Java, Ceylan, le Brésil). Cette augmentation très notable de la production mondiale entrainera une non moins notable baisse des prix qui, à la fin de la décennie 1820, fera perdre toute sa rentabilité au café de la colonie et, bien évidemment des Grands-Fonds³.

La part des cultures secondaires dans la superficie totale cultivée et dans les exportations en valeur pour la métropole, qui, comme nous l'avons vu, était respectivement en 1790 de 34% et 45%, passera en 1847 de 11% et 2%. Par conséquent, dès cette moitié du XIX^{ème} siècle, les habitants-proprétaires caféiers sont considérablement appauvris.

Cette période concorde avec 1848, date de l'abolition de l'esclavage, qui elle même serait, d'après B. Lawson-Body, l'origine de la constitution des « Blancs-Matignon »⁴.

Selon cet auteur, face à l'effondrement des cultures secondaires et « le problème de la disponibilité de la main d'oeuvre de l'ancienne classe servile »⁵ créée par l'abolition de

¹C. Schnakenbourg, page 140.

²G. Lawson-Body, page 65.

³C. Schnakenbourg, page 140.

⁴B. Lawson-Body, pages 71, 72, 73.

⁵Idem, page 72.

l'esclavage, l'attitude générale des « petits-blancs » des Grands-Fonds va consister à se rabattre sur l'ultime source de revenu possible, la terre comme produit de spéculation foncière. A mesure que se poursuivra cette dilapidation de son patrimoine foncier, le groupe disparaîtra de la région des Grands-Fonds jusqu'au début du XX^{ème} siècle aussi bien par le déplacement géographique que par le métissage amorcé dès le XVIII^{ème} siècle grâce à une « tradition des alliances avec les autres groupes ethniques »¹. Cependant, cette règle générale aux « petits-blancs » aurait eu pour exception une autre alternative, celle des ancêtres des « Blancs-Matignon », qui va se définir elle, par un repli géographique dans la région des Grands-Fonds du Moule accompagné d'un repli sur soi manifesté par une forte endogamie.

Quelque soit le mécanisme de constitution des « Blancs- Matignon », la concentration de ce substrat endogame des « petits-blancs » d'alors sur un espace restreint, celui des Grands-Fonds du Moule et dans une activité agricole en voie d'extinction dans la région, n'a pu le conduire qu'à une progressive paupérisation. D'habitant-propriétaire exploitant les cultures secondaires, il est passé au stade du micro-propriétaire spécialisé dans les cultures vivrières, au même titre que les nombreux noirs affranchis de 1848, ont investi les Grands-Fonds pour échapper au travail de la canne.

Le début de l'isolement de ces « petits-blancs », parallèlement à leur appauvrissement dans l'exploitation des cultures vivrières sur des parcelles de terre morcelées au rythme des héritages successifs à l'intérieur du groupe et de ses familles à la progéniture toujours nombreuse, va se poursuivre jusqu'à la décennie 1960. Guy Lasserre nous donne une idée de la pauvreté des « Blancs-Matignon » au cours des années 1950: « leurs propriétés ont entre 2 et 4 hectares par famille, ils entretiennent leurs cultures vivrières (igname, malanga, maïs, haricot, carotte, poireau, navet, choux, laitue, épinard, oignon, etc) font un peu d'élevage, de canne et de banane »². Et les ressources des petits-propriétaires aux Grands-Fonds dont font partie les « Blancs-Matignon » sont très réduites; en 1952 elles s'élèvent à 44 370 francs par personne et par an contre 60 000

¹Idem, page 73.

²G. Lasserre, page 563.

francs pour les petits-paysans du pays sucrier¹.

Une perspective historique sur les « Blancs-Matignon » leur confère une toute autre figure que celle que nous livre leur groupe aujourd'hui: à peu près 300 blancs qui depuis les années 60 sortent péniblement d'une grande pauvreté. Cette situation contemporaine est fort éloignée de la situation de leurs ancêtres au XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles.

Le passage d'une classe d'habitant-propriétaire à celle des « Blancs-Matignon » sera maintenant analysé par l'étude de la parenté.

¹Idem, page 566.

Chapitre 2. PARENTE ET ALLIANCE.

La définition minimale que l'on pourrait donner des « Blancs-Matignon » serait de dire qu'il s'agit d'un ensemble limité de personnes ayant en commun une couleur de peau, blanche. Le critère premier de définition serait donc cette blancheur de la peau qui ne peut être maintenue que par une pratique du choix du conjoint bien particulière.

L'étude des « Blancs-Matignon » en tant que groupe, ne peut donc manquer de faire appel à l'étude de la parenté qui a pour fonction de constituer le groupe et d'en assurer la pérennité. Autrement dit, *pour faire apparaître les barrières qui maintiennent l'originalité de ces groupes (de « petits-blancs ») , l'étude du choix du conjoint est fondamentale, car c'est autour de ce choix comme dans toutes les sociétés multiraciales, que se concentre le préjugé de couleur. En outre, la reconnaissance de l'aire des mariages permet d'apprécier clairement, de manière « objective », les limites de ces populations¹.*

¹Jean-Luc Bonniol, Particularisme ethnique et culture créole dans la Caraïbe: le cas des « petits-blancs », Etudes Créoles, Volume III n°1 1980, pp 15-33.

I. Le recueil des données.

Nous avons reconstitué les généalogies patronymiques du groupe car cela semblait être le meilleur moyen de visualiser la constitution et le maintien du groupe et de voir aussi émerger des régularités. Pour ce faire il fallait avant tout connaître les noms des familles concernées. Là se posait le problème, soulevé en introduction, du crédit à accorder aux informations relatives aux « Blancs-Matignon » quand celles-ci proviennent trop souvent de personnes qui n'en sont pas.

La solution la plus satisfaisante consistait à confronter la liste de patronymes donnée par le groupe à celle que nous avons recueillie auprès de guadeloupéens autres que « Blancs-Matignon ».

C'est ainsi qu'est apparue la liste suivante: Bardeur, Berlet, Boucher, Bourgeois, Matignon, Ramade, Roux et Saint-Prix. Il nous faut préciser que généralement la liste que l'on nous donnait de l'extérieur n'excédait pas trois voire quatre patronymes, il y figurait systématiquement ceux de Matignon et de Ramade. La liste complète n'a pu être dressée que par une personne de couleur noire qui habite à proximité des « Blancs-Matignon » et donc en mesure de mieux les connaître.

Une fois cette liste établie, il fallait maintenant consulter les registres d'état civil et en particulier les registres de mariage, en recopiant tous les actes impliquant ces noms de famille. Pour disposer d'une profondeur généalogique nécessaire, nous sommes remontés jusqu'en 1806. Avant cette date, on n'aurait rien appris de nouveau sur les familles, leur dispersion dans les Grands-Fonds et les liens de parenté qui pouvaient les unir, notre objectif étant d'avoir une vue représentative du groupe des « petits-blancs » avant l'amorce du processus qui les conduisit à l'état de « Blanc-Matignon ».

Nous avons concentré notre dépouillement sur la commune de résidence des « Blancs-Matignon », à savoir celle du Moule, à l'exception de quelques actes de mariage du début du XIX^{ème} siècle, recueillis dans les registres des communes de Morne-à-l'Eau et de Sainte-Anne, mitoyennes de celle du Moule. C'est ainsi que les registres de mariage ayant moins d'un siècle ont été consultés au service Etat-Civil de la Mairie du Moule puis les registres plus anciens, aux Archives Nationales de Paris.

Toutes les données présentes dans les actes de mariage ont été recopiées directement

sur ordinateur et sous le logiciel de base de données DBASE IV. Chaque acte de mariage a été subdivisé en deux « enregistrements » dans la base de donnée, un pour l'époux et l'autre pour l'épouse. Chaque information faisait l'objet d'un « champ » spécifique soit 19 « champs » dont voici la liste: le nom de l'époux ou de l'épouse, ses prénoms, le statut d'enfant légitime, reconnu(e) ou naturel(le), le sexe, la date de naissance, le lieu de naissance, la profession, le domicile, le nom du père, ses prénoms, sa profession, le nom de la mère, ses prénoms, sa profession, le nom de l'épouse ou de l'époux, ses prénoms, la date du mariage, les témoins.

Nous avons obtenu un total de 630 « enregistrements » individuels soit 315 actes de mariage.

II. Limites du corpus.

Les données que nous avons recueillies ne peuvent prétendre à une reconstitution exhaustive des « Blancs-Matignon » à travers le temps. Les données étant constituées exclusivement d'actes de mariage contractés dans la commune du Moule, les personnes mariées ailleurs sont exclues. Par conséquent lorsque les enfants de celles-ci se marient au Moule, nous ne pouvons pas les rattacher aux lignées de ceux dont ils partagent le patronyme car le lien de parenté fourni par l'acte de mariage au niveau des parents fait défaut. Pour deux raisons, nous supposons qu'il s'agit là d'un biais de faible ampleur. D'abord les mariages hors du Moule n'ont jamais été très nombreux et ne commencent à se multiplier que depuis peu; ensuite les généalogies que l'on a pu établir sont suffisamment étendues et homogènes pour répondre à nos exigences. De plus, les informations de type généalogique qui ont pu nous être fournies par les « Blancs-Matignon » eux-mêmes permettaient de pallier à des absences éventuelles de liens entre lignées. Si la parfaite fidélité n'est pas le propre de notre corpus, il est néanmoins à même de faire apparaître des tendances et des régularités.

Nous avons dû abandonner tous les actes qui ne trouvaient pas leur place dans nos généalogies. Ceux-ci concernaient surtout des individus de couleur¹ portant des noms

¹Les « Blancs-Matignon » pouvaient nous l'apprendre ou encore les recensements d'avant l'abolition qui précisent la couleur de peau des individus.

« Blancs-Matignon », en particulier Boucher, Berlet, Bardeur et surtout Saint-Prix. Nous avons ainsi créé un deuxième fichier composé exclusivement des actes de mariage qui ont permis de constituer les généalogies.

III. Constitution des généalogies.

A partir de ce corpus brut d'actes de mariage nous avons constitué 8 généalogies qui correspondent à chaque patrilignage « Blanc-Matignon », afin de mettre en évidence les liens de parenté reliant les individus de même nom enregistrés dans notre fichier. A partir du fichier principal et pour chaque patronyme, nous avons fait une « extraction » (dans DBASE IV) qui organisait tous les actes de mariage des personnes dont le père portait l'un des 8 patronymes sélectionnés, et cela dans un ordre chronologique décroissant des actes de mariage. Il suffisait ensuite de retranscrire sur une large feuille de papier, à raison d'une feuille par patronyme, les actes de mariage ainsi ordonnés qui devaient se raccrocher d'une génération à la précédente, grâce aux actes de mariage des pères des individus antérieurement pris en compte.

Ces généalogies graphiques ont mieux permis de repérer les actes de mariage trompeurs. Par exemple, nous avons obtenu deux arbres généalogiques pour le patronyme Boucher qui ne se croisaient jamais car l'un d'eux était constitué d'individus appartenant à une famille de Boucher « noirs » n'ayant en commun avec les Boucher « blancs » que le nom. C'est pour cette raison que nous avons enregistré un grand nombre d'actes de mariage dans lesquels des Boucher ne contractaient jamais d'alliances avec d'autres « Blancs-Matignon ». De même, concernant le patronyme Saint-Prix, on n'obtient pas un mais plusieurs arbres généalogiques, constitués de mariages ne faisant intervenir des « Blancs-Matignon » qu'à partir des années 1970 et ce par les unions de trois des enfants d'un Saint-Prix (métis d'après nos informateurs) et d'une demoiselle Matignon, sa concubine.

IV. Description des actes de mariage.

A. Présentation du corpus.

Ce fichier nettoyé compte 210 actes de mariage, partant de 1816 et se terminant en 1994 soit un total de 420 individus. La première tentative a été pour nous de trouver dans cet ensemble de mariages, les informations qui pouvaient ancrer l'entité « Blancs-Matignon » encore floue dans la réalité.

Sur la période, le nombre de mariages endogames (un « champ » « endogamie-exogamie » a permis de classer les « enregistrements » en endogames ou exogames selon que l'individu « Blanc-Matignon » se mariait avec un autre « Blanc-Matignon », c'est-à-dire au sein des 7 familles, ou en dehors de celles-ci) s'élève à 132 soit 63% des unions et celui des mariages exogames à 78 (37%). Certes, il ne s'agit là de rien d'autre qu'une simple subdivision des mariages en deux catégories qui ne dit pas plus que la lourde fréquence des mariages contractés au sein d'un groupe d'individus appartenant à un nombre limité de familles (7, Saint-Prix, le 8^{ème} patronyme n'intervenant que sur la fin de notre période, il n'est donc pas juste de le comptabiliser dans un calcul qui embrasse une durée de 178 ans).

B. Evolution de l'alliance génération par génération (1816-1994).

La présentation qui va suivre a été possible après avoir établi un deuxième type de diagramme de parenté, organisé non plus autour du nom du père mais autour du passage des parents aux enfants; Les mariés de la période qui débute en 1816 étant les parents des mariés de la période suivante, ainsi de suite.

1. 1816-1856: la fin du vaste groupe de « petits-blancs ».

Quand on examine les mariages à partir de 1816 à l'aide de nos diagrammes, on fait le constat d'une caractéristique commune à tous les patronymes, leurs croisements matrimoniaux mutuels commencent de façon relativement nette à la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle. Avant cette période, chaque patronyme noue de son côté des alliances avec des individus portant des noms de « blancs » habitants-propriétaires de la région des Grands-Fonds, mais différents des sept considérés comme « Blancs-Matignon ». Des mariages entre quelques-unes de ces sept familles peuvent se produire, mais ce n'est qu'à partir du milieu du XIX^{ème} siècle qu'ils s'étendent à l'ensemble des familles.

De 1816 à 1855, on compte 12 mariages dont 3 au sein des 7 familles: les couples Boucher-Boucher et Matignon-Bourgeois se marient au Moule en 1816 et Bardeur-Ramade à Morne-à-l'Eau en 1829. Pour cette période, les germains de ces 3 couples et les enfants des deux premiers, se marient avec des individus n'appartenant pas aux 7 familles. Le changement dans le choix du conjoint va se produire chez leurs frères et soeurs à partir de 1856.

2. 1856-1877: la génération fondatrice.

C'est en effet tout au long de ces 21 années que se produit une profonde métamorphose. On passe d'une vaste classe d'habitants-propriétaires blancs à un petit groupe de blancs endogames. Ce changement socio-économique qui s'opère au sein du groupe des blancs de la région et de l'époque, trouve aussi son versant dans l'occupation de l'espace, par un passage du vaste champ délimité par les Grands-Fonds dans leur ensemble à celui exclusivement circonscrit aux Grands-Fonds du Moule.

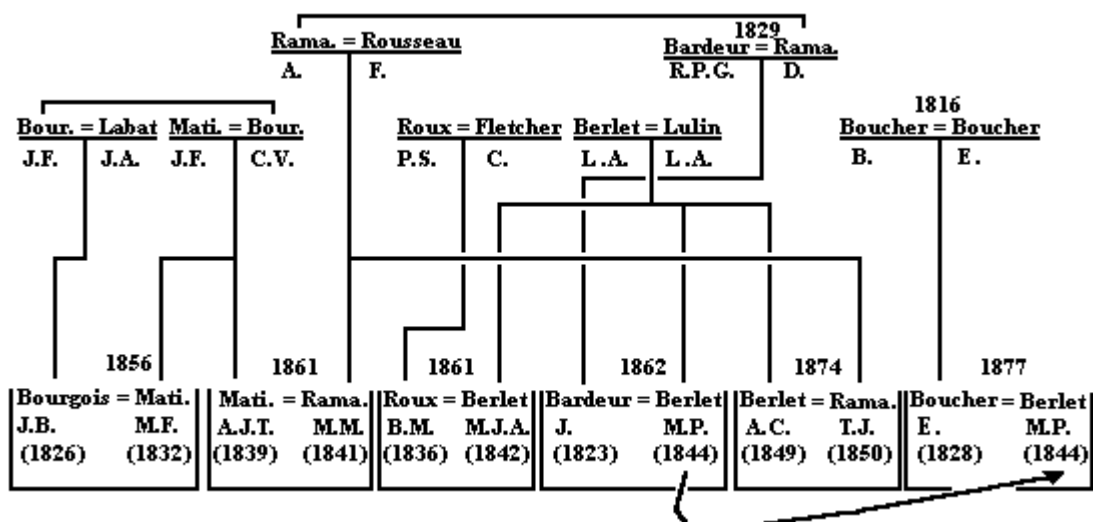
Voyons mariage après mariage la genèse de ce double mouvement de concentration, social et géographique.

Nous dénombrons 16 mariages de 1856 à 1886 mais nous présenterons uniquement ceux qui unissent la première fois les mêmes familles.

Distribution des individus selon le patronyme et le sexe (1856 et 1886).

PATRONYMES	FEMMES	HOMMES	TOTAUX
BARDEUR	0	1	1
BERLET ¹	2	5	7
BOUCHER	0	1	1
BOURGEOIS	1	2	3
MATIGNON	5	2	7
RAMADE	4	2	6
ROUX	0	1	1
COUPPE DE KERLOURY	1	0	1
LAMBERT	1	0	1
PREVAUL	0	1	1
SAUVAN	1	0	1
TOTAUX	15	15	30

Les alliances fondatrices du groupe, 1856-1877.



¹Chez les Berlet un homme et une femme se marient chacun deux fois.

1856 ouvre ce mouvement avec le mariage de Jean-Baptiste Bourgeois et de Marie-Françoise Matignon dont la migration de Morne-à-l'Eau vers le Moule remonte avant 1790. Cette alliance première dans le mouvement de naissance des futurs « Blancs-Matignon » est le premier mariage consanguin car le père du marié est l'oncle maternel de la mariée. En effet, celle-ci est issue du mariage entre Jacques F. Matignon et Charlotte V. Bourgeois, la tante de son mari, contracté en 1816. Cette union des familles Matignon et Bourgeois va faire de celles-ci une seule et même famille quand elles s'uniront, en cette deuxième moitié du XIX^{ème} siècle, aux 5 autres patronymes. Cette alliance de 1856 fait aussi apparaître des liens au moins d'amitié entre les familles impliquées et la famille Berlet arrivée au Moule en provenance de Sainte-Anne entre 1844 et 1849 et qui est représentée ici par Arthur Berlet, témoin au mariage.

1861 est l'année des alliances entre les familles Ramade et Matignon (Matignon-Bourgeois pourrait-on dire aussi), et celle des Berlet et des Roux. Un des frères de la précédente Marie-Françoise Matignon, Antoine J. Matignon se marie à Marie M. Ramade née à Morne-à-l'Eau et arrivée au Moule avec sa famille avant fin 1843. Dès lors, la famille Ramade est celle qui va lier, par alliances interposées, toutes ces familles déjà parentes entre elles avec les 4 restantes.

Baptiste M. Roux se marie à Marie J. Berlet. Leurs familles sont arrivées au Moule, pour le premier après 1836 et pour la deuxième après 1844. Là encore la présence du témoin Joseph Matignon, déjà impliqué dans l'alliance précédente, confirme bien les liens d'amitié constatés dès 1856.

En 1862, Joseph Bardeur né à Morne-à-l'Eau et dont la famille est déjà alliée aux Ramade par le mariage en 1829 de son père avec sa mère Désirée Ramade, tante de la Ramade précitée pour l'année 1861, se marie à Marie Palmire Berlet, soeur de Marie Joseph Berlet. Avec ce mariage de 1862 toutes les familles (exceptés les Boucher) sont déjà parentes par alliance puisque depuis la génération de leurs parents, les Bardeur sont unis aux Ramade et que ces derniers sont dès 1861 de la même famille que les Matignon et les Bourgeois. Le mariage Bardeur-Ramade de 1829 qui fait parents entre eux les deux groupes déjà constitués c'est-à-dire Bourgeois, Matignon, Ramade d'un côté et Bardeur, Roux, Berlet de l'autre, trouvera un équivalent en 1874 par le mariage d'Alexis C. Berlet et Théotine J. Ramade, le frère et la soeur de ceux du même nom déjà cités.

Enfin, la famille Boucher fera son apparition en 1877 avec le mariage de la veuve Marie Palmire Berlet et de Eugène Boucher.

On voit que dès 1862, 6 des 7 familles sont déjà alliées. Il faudra attendre 15 ans pour que les Boucher s'unissent à ce groupe. Ainsi, à une exception près, il n'a pas fallu plus de 6 années pour voir se constituer le groupe des futurs « Blancs-Matignon ».

Aussi, toutes ces alliances sont contractées au Moule par des familles dont 4 y sont installées depuis peu (Bardeur et Ramade viennent de Morne-à-l'Eau, Berlet de Sainte-Anne et Roux de Pointe-à-Pitre) à l'exception des Bardeur dont le fils marié au Moule en 1862 repartira avec son épouse dans sa commune de naissance et qui est aussi celle de sa famille, Morne-à-l'Eau. La famille s'installera définitivement au Moule entre 1871 et 1885.

Autre aspect récurrent, tous ces individus sont des propriétaires terriens.

Ce rapprochement de 7 familles sur un espace commun n'est pas synonyme de totale fermeture. On note 4 alliances avec des patronymes étrangers (Lambert, Prévaul, Couppé de Kerloury et Sauvan)¹. Ce qui semble primer c'est d'abord l'alliance des 7 familles que ne menacent en rien ces quelques unions atypiques. Aussi, à l'exception du patronyme Prévaul originaire de la France, les patronymes exogames ont en commun avec les patronymes « Blancs-Matignon » d'être originaires des Grands-Fonds et d'appartenir à la classe des habitants-propriétaires.

On l'a vu, à partir de 1856, des familles de « petits-blancs » constituent une vaste parentèle. Cette forme de regroupement se maintiendra jusqu'à nos jours et ce que l'on appellera plus tard « Blanc-Matignon » n'apparaît que maintenant. Ce qui émerge ici est quelque chose de nouveau sur le plan de la structure sociale. C'est seulement à la génération suivante, celle des enfants de ces quelques individus ayant choisi de

¹Les Lambert sont des « blancs » habitant-propriétaire aux Grands-Fonds Sainte-Anne, ils sont apparentés aux Sauvan, eux aussi « blancs » habitants-propriétaires aux Grands-Fonds Sainte-Anne. Les Couppé-de-Kerloury sont des « blancs » habitants-propriétaires résidants aux Grands-Fonds du Moule et apparentés aux Ramade.

s'interallier que l'on pourra étudier la permanence d'un type d'alliance qui tourne le dos au monde extérieur.

Si pour la période 1856-1877 nous n'avons insisté que sur les premiers mariages unissant les mêmes familles entre elles, afin de saisir la constitution progressive du groupe, d'autres mariages ont cependant répété et renforcé ce rapprochement déjà amorcé. Ces mariages ont concerné des individus appartenant à la même génération que ceux précédemment présentés sur une période couvrant la première mais se poursuivant jusqu'en 1886. En plus des six mariages fondateurs, on en compte dix.

Tous les mariages de 1856 à 1886.

Hommes Femmes	Bardeur	Berlet ¹	Boucher	Bourgeois	Matignon	Ramade	Roux	Prévaux
Bardeur								
Berlet ²	1		1				1	
Boucher								
Bourgeois		1						
Matignon				2		2		1
Ramade		3			1			
Roux								
Coupe de Kerlory					1			
Lambert		1						
Sauvan		1						

¹Le même Berlet se marie à deux filles Ramade.

²C'est la même Berlet qui se marie à Bardeur puis à Boucher.

3. Les premiers enfants du clan (1887-1916).

Distribution des individus selon le patronyme et le sexe (1887-1916).

PATRONYMES	FEMMES	HOMMES	TOTAUX
BARDEUR	3	1	4
BERLET	6	4	10
BOUCHER	0	1	1
BOURGEOIS	2	2	4
MATIGNON	5	6	11
RAMADE	4	8	12
ROUX	2	1	3
LAMBERT	1	0	1
TOTAUX	23	23	46

Sur les 23 mariages de cette génération, seule l'union Matignon-Lambert se démarque par rapport à toutes les autres, contractées au sein des 7 familles. Mais, Lambert étant allié à Berlet une génération auparavant et à Matignon trois générations auparavant, appartient au groupe. On peut donc dire qu'à la deuxième génération, il n'y a pas une seule alliance qui fasse intervenir un individu extérieur à la région et au groupe constitué à la première génération. La fermeture est entièrement consommée.

Tous les mariages (1887-1916).

Hommes Femmes	Bardeur	Berlet	Boucher	Bourgeois	Matignon	Ramade	Roux
Bardeur		1			1	1	
Berlet		2	1		1	2	
Boucher							
Bourgeois	1					1	
Matignon				2	1	1	1
Ramade		1			1	2	
Roux					1	1	
Lambert					1		

A la génération des parents nous avons noté quatre unions impliquant des patronymes étrangers: Prévaul, Sauvan, Couppe de Kerloury et Lambert. Les trois derniers étant portés par des femmes, ils n'apparaissent pas à la génération des enfants. Couppe de Kerloury et Lambert sont des patronymes parents, il y a donc deux unions réellement

exogames à la génération des parents. Prévaul est le seul parmi ceux-ci à être porté par un homme. Il sera absent des actes de mariage des enfants du groupe. Son acte de mariage avec Marianne Matignon nous dit qu'il est né en France de parents qui y sont domiciliés et qu'il est cultivateur. De tous les conjoints des six frères et soeurs de son épouse il est le seul « blanc » à n'être ni originaire des Grands-Fonds, ni propriétaire.

Les professions qui apparaissent dans les actes de mariage sont habitant-propriétaire (propriétaire d'une habitation et la gérant), propriétaire, habitant (gérant non-propriétaire de l'habitation, et pour les « petits-blancs » de notre étude concerne les enfants qui n'ont pas encore hérité de leurs parents) et cultivateur qui apparaîtra seulement à partir de 1906, signe de l'amorce du processus d'appauvrissement des « Blancs-Matignon » et du morcellement de leurs propriétés.

Cultivateur est précisément la profession qui est mentionnée dans l'acte de mariage d'Isaac Prévaul, ce qui le démarque là aussi des autres conjoints qui sont au moins habitants. A regarder les lignées, on voit nettement que la gérance d'une habitation est laissée au fils, cela coûte moins cher au propriétaire et pour les enfants, c'est peut-être la seule alternative professionnelle, d'autant plus que le groupe des « blancs » commence à se replier sur lui-même. Dans un tel contexte, Isaac Prévaul ne peut pas espérer de sa belle famille la gestion d'une habitation et encore moins son héritage car il y a deux fils donc déjà deux candidats à la profession d'habitant et quatre filles qui doivent trouver époux auprès des autres familles blanches de la région. La cinquième fille de la famille, en épousant Isaac Prévaul libère l'effectif du groupe des blancs d'un élément et donc la difficulté de lui trouver un conjoint blanc dans la région. Le couple n'a alors d'autre alternative que de quitter la région et sa future progéniture ne pourra pas non plus réintégrer le groupe. La condition de propriétaire semble être décisive dans le choix du conjoint qui semble être par ailleurs l'affaire des parents.

Nous notons déjà que sur les 14 unions de la génération précédente, 3 sont absentes ici en qualité de parent: Berlet-Lambert, Berlet-Ramade et Berlet-Bourgeois. Par contre, Berlet-Sauvan, l'une des deux unions exogames de cette génération fondatrice, est présente ici en tant que parent.

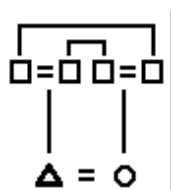
A propos de ces 23 mariages contractés exclusivement entre soi on peut avancer la notion d'endogamie dont il nous faudra plus tard étudier la signification. Cette

endogamie est souvent synonyme de consanguinité. C'est ce que nous allons maintenant présenter en partant des mariages entre parents les plus proches.

Distribution selon le type de cousinage liant les mariés.

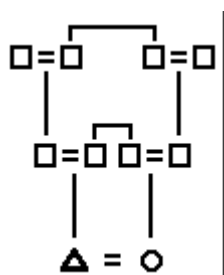
Lien de parenté	gerains bilatéraux	gerains et issus de gerains	gerains mono-latéraux	issus de gerains	Mariage avec cousin germain de l'un des parents	Parents par alliance
Quantités	3	2	7	1	5	5

Les plus proches parents mariés entre eux sont représentés par les trois cas d'unions entre cousins gerains bilatéraux (les enfants des unions d'un couple de gerains avec un autre couple de gerains). Ceci concerne deux unions Ramade-Ramade et une union Matignon-Ramade.



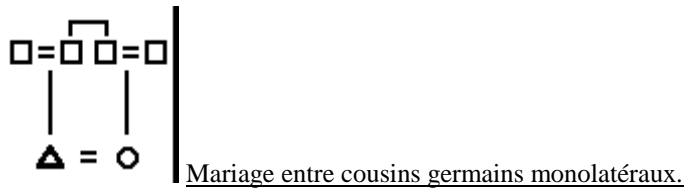
Mariage entre cousins gerains bilatéraux.

Il existe deux cas d'union entre cousins qui sont d'un côté, gerains et de l'autre, issus de gerains (Ramade-Matignon et Matignon-Matignon).



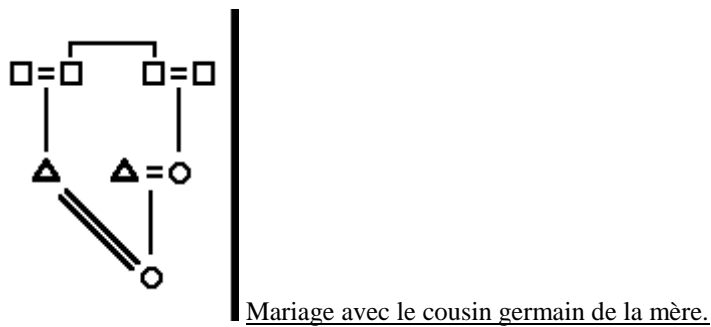
Mariage entre cousins gerains et issus de gerains.

Il y a sept cas de mariages entre cousins gerains monolatéraux (deux fois Bourgeois-Matignon, Berlet-Ramade, Boucher-Berlet, deux fois Berlet-Berlet et Matignon-Lambert).

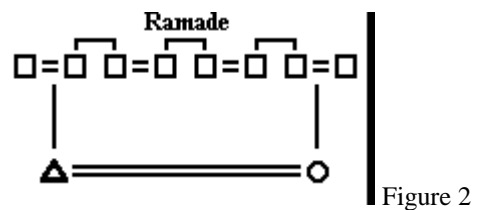
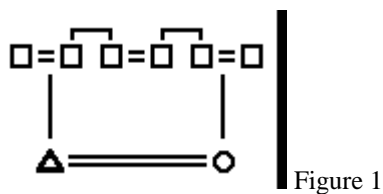


Et enfin un cas d'union entre cousins issus de germains (Matignon-Bardeur).

Nous avons constatés quatre unions de jeunes filles avec un cousin germain de leur père ou de leur mère (deux fois Ramade-Berlet, Ramade-Bardeur et Ramade-Bourgeois) et une union avec le cousin germain bilatéral de la mère (Ramade-Roux). Nous précisons que de ces cinq mariages, trois ont été contractés avec les enfants des premières unions de cette génération 1887-1916. Ces cinq unions sont aussi celles de cinq frères Ramade.



Enfin, cinq mariages rapprochent des individus parents, par alliance d'un oncle ou d'une tante de l'épouse avec un oncle ou une tante de l'époux (Roux-Matignon et Matignon-Roux, figure 1) ou d'une famille interposée à la génération antérieure (Bardeur-Bourgeois et Matignon-Berlet parents par l'intermédiaire de la famille Ramade, figure 2).



Sur les 23 mariages de cette génération, 19 se font donc entre parents consanguins.

4. La troisième génération (1916-1943).

Distribution des individus selon le patronyme et le sexe (1916-1943)

PATRONYMES	FEMMES	HOMMES	TOTAUX
BARDEUR	1	3	4
BERLET	4	1	5
BOUCHER	1	4	5
BOURGEOIS	8	7	15
MATIGNON	13	17	30
RAMADE	14	9	23
ROUX	5	2	7
BLEIN DESCORMIER	0	1	1
CAPITOLIN	0	1	1
EUDER	2	0	2
FABIUS	0	1	1
LAPIERRE DE MELINVILLE	0	1	1
REMBLIERE	0	1	1
TOTAUX	48	48	96

Précisons avant tout que l'intégralité des mariés de la génération précédente sont présents ici en tant que parents.

Avec cette génération, on note un changement dans le choix du conjoint qui s'oriente vers l'exogamie pour 8 mariages sur les 49 recensés. On peut parler d'exogamie car le groupe s'est véritablement formé dans une endogamie encore largement majoritaire.

Les mariages exogames (1916-1943).

Hommes Femmes	Berlet	Blein descormier	Capitolin	Fabius	Lapierre de Melinville	Remblière	Ramade
Berlet				1			
Euder	1						2
Matignon			1				
Ramade					1	1	
Roux		1					

Ceux qui se marient ici, en dehors du groupe ont tous des germains dont les mariages s'inscrivent dans l'endogamie; il ne s'agit donc pas d'une fraction du groupe qui se serait désolidarisée. On note aussi que dans 5 cas sur 8, ces unions concernent des femmes « Blancs-Matignon » contrairement aux mariages équivalents de la génération

fondatrice. Les 3 cas de mariages inverses sont faits avec 2 soeurs Euder, dont l'une se marie une deuxième fois avec le cousin germain de son mari défunt.

A l'inverse des alliances contractées en dehors de l'ensemble des 7 familles lors de la génération fondatrice, ici sur les 6 noms exogames, 2 sont étrangers à la région des Grands-Fonds: Euder domicilié au Moule mais originaire de l'île de la Désirade et Fabius domicilié à Basse-Terre et originaire de Pointe-à-Pitre. Aussi nous savons que les Capitolin domiciliés et nés au Moule sont des noirs ou des métisses. Nous n'avons pas pu en faire autant pour le patronyme Fabius.

On peut donc noter que les mariages exogames se font davantage avec des hommes blancs (homogamie, 5 cas) originaires et domiciliés au Grands-Fonds (homochtonie, 4 cas) et par conséquent propriétaires dans la région. La profession des époux, quand elle est précisée, est plutôt favorable: habitant-propriétaire (Blein-Descormier), gérant d'habitation (Lapierre de Melinville), commis principal des contributions (Fabius).

Nous devons vérifier à la génération suivante si les enfants des unions exogames se marient avec ceux des unions endogames comme on a pu l'observer pour les enfants de l'une des deux unions exogames de la génération fondatrice (Berlet-Sauvan).

Les mariages endogames (1916-1943).

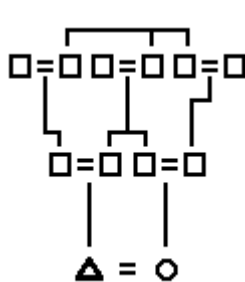
Hommes Femmes	Bardeur	Berlet	Boucher	Bourgeois	Matignon	Ramade	Roux
Bardeur				1			
Berlet				2		1	
Boucher					1		
Bourgeois	2		1		2	3	
Matignon			2	3	3	2	2
Ramade	1		1	1	8		1
Roux					3	1	

Nous allons présenter maintenant les 41 unions endogames selon le ou les types de liens de parenté entre les époux: cousins germains et issus de germains, cousins germains, cousins issus de germains, mariage avec la ou le cousin(e) germain (e) de la mère et/ou du père, mariage avec la ou le cousin(e) issu(e) de germains de la mère et/ou du père, mariage entre parents par alliance.

Distribution selon le type de cousinage liant les mariés.

Lien de parenté	germain et issus de germain	germain bilatéraux	germain mono-latéraux	issus de germain	avec cousin germain de l'un des parents	avec cousin issu germain de l'un des parents	Parents par alliance
Quantités	12	1	5	12	4	2	5

Sur les 12 cas de mariage entre cousins germain et issus de germain, 7 sont monolatéraux (voir la figure précédente, 2 fois Bourgeois-Matignon, Matignon-Roux, Roux-Matignon Matignon-Matignon, Matignon-Ramade et Ramade-Bourgeois) et 5 sont bilatéraux (Matignon-Bourgeois, 3 fois Matignon-Ramade et Bourgeois-Ramade). Parmi les mariages du premier groupe, Matignon s'unit avec Ramade qui est une de nos interlocutrices sur le terrain.



Mariages entre cousins germain et issus de germain bilatéraux.

Il y a 6 cas de mariage entre cousins germain, dont 5 cas entre monolatéraux (Bourgeois-Matignon, Ramade-Berlet, Matignon-Ramade, Matignon-Bourgeois et Matignon-Boucher) et un cas entre bilatéraux(Roux-Matignon).

Avec les mariages entre cousins germain et issus de germain, les mariages entre cousins issus germain sont les cas les plus fréquents. On en compte 12: 3 fois Matignon-Ramade, 2 fois Ramade-Matignon, Bardeur-Ramade, Ramade-Roux, 2 fois Bardeur-Bourgeois, Bourgeois-Bardeur et 2 fois Boucher-Matignon. Ces derniers cas répétés d'unions entre les mêmes familles sont dus aux unions de 2 germain avec deux autres germain.

Il y a 4 cas de mariage avec la ou le cousin(e) germain(e) du père ou de la mère: Ramade-Bourgeois, Roux-Ramade et 2 fois Matignon-Matignon.

Parmi les 2 cas de mariage avec le cousin issu de germain des parents de la mariée, il y en a un où l'époux est le cousin issu de germain de la mère de la mariée (Bourgeois-Berlet) et un autre où l'époux est le cousin issu de germain de la mère et du père de la mariée (figure 1, Ramade-Bourgeois). Celle-ci, C. A. Bourgeois est aussi l'une des personnes âgées que nous avons longuement interviewée.

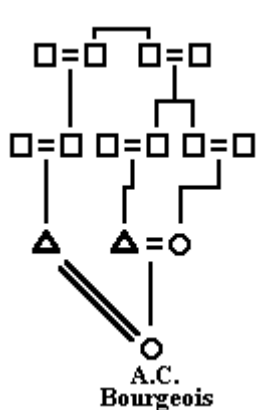


Figure 1.

Enfin, on compte 5 cas de mariage entre parents par alliance d'une famille interposée: Boucher-Bourgeois, Matignon-Roux, Bourgeois-Berlet, Boucher-Ramade et Matignon Roux. Les deux derniers sont le fait d'enfants issus de mariages de la génération fondatrice. L'avant-dernier est composé d'un veuf et d'une veuve mariés chacun à la génération précédente, et le dernier unit une veuve, mariée elle aussi à la génération précédente, au cousin germain de son défunt mari.

5. La quatrième génération (1943-1982).

On compte 69 mariages sur cette période.

Cette génération la plus étendue de toute (elle couvre une quarantaine d'années), par l'importance de la progéniture des familles nucléaires et la longueur de leur période de fécondité, est aussi celle qui marque la fin de la tendance à l'endogamie. Cette rupture se produit au début des années 1970.

Nous avons vu que l'intégralité des individus mariés dans l'endogamie à la deuxième génération se retrouvaient comme parents des personnes mariées à la troisième génération. Sur les 41 unions endogames de la troisième génération, 30 se retrouvent ici comme parents des mariés. Cela signifie que les enfants des 11 familles nucléaires

absentes, s'ils ont existé, se sont mariés en dehors de la commune du Moule. La perte importante d'individus à marier qui en découle est ce qui explique, à durée égale, un nombre de mariages inférieur à celui de la génération précédente.

La durée sur laquelle s'étale les mariages s'étendant à chaque génération (21 ans pour la première génération, 29 ans pour la deuxième génération, 27 ans pour la troisième génération et 40 ans pour la quatrième génération), a pour effet de produire sur la fin de chacune de ces périodes, des mariages entre enfants de la génération précédente et enfants des premières unions de la présente génération voire entre enfants des mariés de celle-ci. La multiplication des mariages de ce type commence au début des années 1970 mais ceux du dernier type ne deviennent exclusifs qu'à partir de 1982, début de la cinquième génération.

Nous allons subdiviser cette génération en deux périodes, de part et d'autre de l'année 1970, à partir de laquelle apparaissent les catégories de mariage évoquées précédemment et où se multiplient les unions exogames.

a) 1943-1970: les mariages des enfants de la troisième génération.

Cette période compte 39 mariages.

Tous les mariages de 1943 à 1970.

PATRONYMES	FEMMES	HOMMES	TOTAUX
BARDEUR	2	2	4
BERLET	1	3	4
BOUCHER	6	6	12
BOURGEOIS	2	5	7
MATIGNON	15	8	23
RAMADE	7	7	14
ROUX	1	4	5
SAINT-PRIX	2	0	2
ALPHONSE		1	1
BASTIDE	1		1
DELALIN	1		1
ELIAS		1	1
HENDERSON		1	1
LOUIS	1		1
REMBLIERE		1	1
TOTAUX	39	39	78

Les mariages exogames (patronymiques) sont au nombre de 8.

Les mariages exogames (1943-1970).

HOMMES FEMMES	Alphonse	Bardeur	Bourgeois	Elias	Henderson	Remblière ¹	Saint-Prix	Matignon
Bardeur	1							
Bastide			1					
Bourgeois							1	
Delalin			1					
Louis								1
Ramade				1		1		
Roux					1			
Saint-Prix		1						

¹Fils du couple marié dans l'exogamie à la troisième génération, Remblière-Ramade.

Les enfants des 8 unions exogames de la génération précédente sont faiblement intégrés au groupe des « Blancs-Matignon » par voie de mariage. Seuls deux de ces couples unis dans l'exogamie se retrouvent ici comme parents: Remblière-Ramade dont le fils figure dans le tableau précédent, et Ramade-Euder qui ont deux filles dont l'une se marie à Elias (présent dans le tableau). A cette génération, il y a donc 7 unions exogamiques strictes.

La première de ces unions, en 1947, est celle de Elias H.J. et de Ramade M.L., évoquée précédemment. Elias est un commerçant né en Syrie¹domicilié au moule. Parmi les témoins, il y a un « Blanc-Matignon ».

En 1948, il y a un mariage entre Matignon M.B. et Louis C.G., donc à-priori un mariage exogame entre un « Blanc-Matignon » et une femme non- « Blanc-Matignon ». Nous avons appris auprès de l'un de nos informateurs « Blancs-Matignon » qu'en réalité le Matignon en question n'est pas « blanc » mais métis. Et, d'après son acte de mariage, il est désigné comme enfant légitime parmi d'autres frères et soeurs, d'un père et d'une mère « Blancs-Matignon » mais eux réellement « blancs », et nous avons été étonnés d'apprendre que son véritable père était « noir ». En rapprochant son acte de mariage de celui de ses parents « légitimes », on constate qu'il est né non pas avant le mariage de sa mère en 1905 mais bien après en 1926. Aussi, en plus d'être légitimé par son père adoptif il a été intégré à l'espace de la communauté « Blancs-Matignon » mais pas au point de se marier à une fille du groupe. Nous analyserons plus tard ce cas singulier et les propos qui nous ont été rapportés à son sujet.

En 1953, un autre mariage est contracté avec un homme étranger à la Guadeloupe: Henderson M.H. est un manoeuvre né à la Dominique (île anglophone située au Sud-Ouest des côtes de la Guadeloupe) domicilié au Moule. Son épouse, Roux A. est l'enfant reconnue de Roux E. M. avant le mariage de celle-ci en 1928. Nos informateurs « Blancs-Matignon » nous ont précisé qu'elle est métis donc de père non-«blanc». Aucun des témoins n'est « Blanc-Matignon ».

¹Une immigration Syrienne s'amorce en Guadeloupe au début du xx^{ème} siècle.

En 1956, Alphonse G.D., cultivateur né à Morne-à-l'Eau et domicilié au Moule épouse Bardeur V.A.. Il n'y a pas de témoins « Blancs-Matignon ».

En 1962, Bourgeois C.Z. épouse Delalin E.P., employé de commerce née à Sainte-Anne et domicilié au Moule. Il n'y a pas de témoins « Blancs-Matignon ». La même année, Bourgeois B.F. épouse Bastide N.M., infirmière née sur l'île de Marie-Galante et domiciliée à Saint-Claude. Un des témoins est « Blanc-Matignon ».

Les Saint-Prix entrent dans le groupe par les mariages de deux soeurs en 1966 puis en 1970. Quatre autres Saint-Prix se marieront ultérieurement, dont une avec un « Blanc-Matignon ». Ce sont les enfants reconnus de Saint-Prix F.R., un métis¹, et de Matignon E.M., qui vivent maritalement au Moule.

Les mariages exogames se font plutôt avec des hommes étrangers au groupe (4 cas sur 7) qui sont tous nés en dehors du Moule (dont un en Syrie et un à la Dominique) mais toujours domiciliés en cette même commune. Quand il y a mariage avec une femme non- « Blanc-Matignon » (3 cas sur 7), celle-ci est née et domiciliée au Moule.

Les mariages endogames (1943-1970).

Hommes Femmes	Bardeur	Berlet	Boucher	Bourgeois	Matignon	Ramade	Roux	Rembrière
Bardeur					1			
Berlet					1,a			
Boucher	1	1,a			3,a''	1,a		
Bourgeois		1	1,a					
Matignon	1,a'		3,a,a	1,a	2,a'	5,a,a',a'	3,a	
Ramade		1	2			1	1	1,a
Roux								

Cette période comprend 31 mariages endogames.

¹Selon la terminologie de nos informateurs « Blancs-matignons ». Cette appellation revient souvent à propos des conjoints non-«blancs ».

Distribution selon le type de cousinage liant les mariés.

Lien de parenté	germain	Pareil + issus de germain	issus de germain	Pareil + issus de germain	issus issus de germain	avec cousin germain de l'un des parents	Pareil + issus de germain	Parents par alliance
Qtés	2	1	14	1	4	2	3	4

On compte 3 mariages entre cousins germain dont 1 entre cousins également issus de germain: Ramade-Ramade, Bardeur-Boucher et Berlet-Boucher.

C'est le mariage entre cousins issus de germain qui est le plus représenté ici. Il n'y a pas moins de 15 mariages de ce type dont 4 entre cousins issus de germain bilatéraux et 1 entre cousins issus de germain qui sont aussi issus de germain (respectivement « a », « a' », « a'' » dans les tableau ci-dessus).

Il y a 4 mariages entre cousins issus de germain: Matignon-Boucher avec lesquels nous sommes entretenus, Boucher-Matignon, et deux fois Boucher-Ramade.

Cinq mariages ont été contractés avec un(e) cousin(e) du père ou de la mère de l'époux ou de l'épouse. Dans 2 cas, c'est un(e) cousin(e) germain de l'un des parents: Roux-Matignon et Matignon-Bardeur dont la fille, comme dans le cas de M.B. Matignon, nous a été dite métisse alors que de père et de mère « blancs ». Dans 3 autres cas, ce ou cette cousine est issu(e) de germain: Berlet-Ramade, Ramade-Matignon et Matignon-Matignon.

Enfin, 4 unions impliquent des « Blancs-Matignon » parents par alliance: Roux-Ramade, Berlet-Bourgeois, Roux-Matignon et Ramade-Matignon.

b) 1972-1982: les mariages des enfants de la troisième et de la quatrième génération.

Sur les 60 mariés des 30 alliances de cette période, 45 sont « Blancs-Matignon » alors que les 15 autres sont des étrangers qui apparaissent dans les 15 mariages exogames. Ces 45 « Blancs-Matignon » sont pour 24 d'entre eux des enfants de la troisième génération et pour 21 d'entre eux des enfants de la quatrième génération décrite précédemment.

Six des quinze mariages exogames concernent des enfants de la troisième génération (trois d'entre eux font rentrer dans le groupe le patronyme Saint-Prix) et les neuf autres impliquent des enfants de la quatrième génération. Ces derniers se marient avec des individus inconnus jusqu'alors. Les enfants des personnes mariées dans l'exogamie aux générations trois et quatre n'apparaissent pas ici.

Le patronyme Saint-Prix fait son entrée dans le groupe des « Blancs-Matignon » par le mariage de trois soeurs avec trois « Blancs-Matignon »: Bourgeois-Saint-Prix en 1966, bourgeois-Saint-Prix en 1970 et ici Matignon-Saint-Prix en 1978. Trois autres Saint-Prix germains de ceux-ci se marient en dehors du groupe. On peut considérer ce patronyme comme déjà intégré au groupe par le concubinage de la mère de ceux-ci, une « Blanc-Matignon » avec leur père, un Saint-Prix.

Le conjoint exogame prend ici une autre figure. Il est toujours plutôt de sexe masculin (9 cas sur 15) mais très largement né et domicilié en dehors du Moule (12 cas sur 15 dont un né en France dans le Pas-de-Calais, une née et domiciliée en Martinique, un né à Marie-Galante et un né et domicilié en Guyane). Sur les 10 cas de conjoints exogames domiciliés en Guadeloupe, 6 le sont en Grande-Terre et 4 en Basse-Terre.

Pour cette période intermédiaire il n'y pas plus de 15 mariages endogames.

Les mariages endogames (1972-1982).

Hommes Femmes	Bardeur	Berlet	Boucher	Bourgeois	Matignon	Ramade	Roux
Bardeur				1		2,a,a	
Berlet							
Boucher				1		2,a	
Bourgeois							
Matignon						3,a,a	
Ramade				1	4,a,a,a		
Roux							
Saint-Prix					1		

Distribution selon le type de cousinage liant les mariés.

Lien de parenté	germain + mariage avec cousin issu germain de l'un des parents	issus de germains	issus issus de germains	mariage avec cousin issu de germain de l'un des parents	parents par alliance
Quantités	1	8	3	1	2

On ne compte qu'un cas de mariage entre cousins germains (Ramade-Matignon) mais où l'épouse est aussi la cousine issue de germain de la mère de son époux.

Les mariages entre cousins issus de germains sont de loin les plus nombreux avec 8 cas (« a » dans le tableau). D'autres liens de parenté entre les époux peuvent s'ajouter. Dans deux cas les époux sont aussi cousins issus de germains (Ramade-Matignon et Matignon-Ramade). Pour le couple Ramade-Boucher, l'époux est aussi le cousin issu de germain de la mère de l'épouse. Matignon qui épouse Ramade, épouse également la cousine issue de germain de son père.

Sur les 3 mariages entre cousins issus de germains, il y a 1 cas où ils le sont bilatéralement: Matignon-Saint-Prix, Bourgeois-Ramade et Matignon-Ramade.

Dans un cas, une femme se marie avec le cousin issu de germains de sa mère et de son père (Ramade-Boucher).

Enfin, deux mariages endogames unissent des individus parents par alliance (Bourgeois-Bardeur et Bourgeois-Boucher).

6. La cinquième génération (1982-1994).

Cette génération n'est pas complète puisqu'elle s'arrête en 1994. Les enfants de la quatrième génération ne sont pas encore tous mariés. Si on soustrait la période 1972-1982 de la quatrième génération, il existe 31 couples mariés dans l'endogamie capables de donner des enfants en âge de se marier de 1982 à 1994. On en comptera en fait 17. On note encore ici une très forte proportion de non-mariages au Moule.

Ici, aucun enfant des unions exogames de la génération précédente n'apparaît dans les mariages.

Sur les 42 mariages enregistrés entre 1982 et 1994, on note 37 cas d'exogamie. Cependant au sein de ces mariages exogames, il y a 5 mariages que nous pouvons appeler homogamiques, c'est-à-dire contractés avec des « blancs » non- « Blancs-Matignon » qui sont ici originaires de l'île de Marie-Galante et de celle de Saint-Barthélémy. Deux soeurs Boucher se marient à des Marie-Galantais en 1984 et 1989. Leur autre soeur se marie à un Ramade en 1985 et leurs deux frères se marient en 1993 à des « noirs ». Les trois autres mariages homogamiques sont contractés avec des Saint-Barth: un garçon Ramade en 1984, une fille Matignon en 1990 et un garçon Bardeur en 1994. A cette génération ou à la génération précédente, les germains de ces personnes peuvent se marier à des « noirs » ou des « indiens » et à d'autres « Blancs-Matignon ». Seuls les germains de Bardeur sont mariés exclusivement à des « Blancs-Matignon ».

Les 32 autres mariages exogames se subdivisent en deux groupes, l'un composé de 9 mariages faits avec des « indiens » (dont six hommes et 3 femmes) et l'autre de 23 mariages avec des « noirs » (10 hommes et 13 femmes). Ces conjoints exogames sont originaires indistinctement du Moule ou des autres communes de l'ensemble de la Guadeloupe, voire de la Martinique. Les proportions de femmes et d'hommes sont équilibrées chez le groupe des conjoints « noirs » (10 hommes et 13 femmes) tandis que celles-ci sont déséquilibrées au détriment des femmes chez le groupe des conjoints « indiens » (6 hommes et 3 femmes).

Les cinq mariages endogames se déclinent de la façon suivante: un mariage entre cousins issus de germains et issus de germains (Ramade-Boucher), un mariage entre cousins issus de germains (Bardeur-Ramade), deux mariages entre cousins issus de germains mais aussi avec le cousin issu de germains du père ou de la mère (Roux-Ramade et Matignon-Ramade) et un mariage avec le cousin issu de germain du père de l'épouse (Ramade-Boucher).

Six « Blancs-Matignon » de cette génération sont nés en dehors du Moule. Cinq d'entre eux sont de la commune de Saint-Claude (sur la Basse-Terre) et un Matignon est né à Paris en 1963 mais se trouve domicilié au Moule lors de son mariage en 1994. Les premiers sont des Ramade et des Boucher dont les parents sont nés et mariés au Moule, respectivement en 1955 et en 1962. Ceux-ci ont eu des enfants nés à Saint-Claude peu de temps après leur mariage, en 1958 pour l'aîné des germains Boucher et en 1963 pour le patronyme Ramade. On peut donc supposer que la migration de ces deux familles vers Saint-Claude remonte à la fin des années cinquante pour l'une et le début des années soixante pour l'autre. Ce phénomène de migration de certaines familles nucléaires peut être une des raisons qui explique l'absence, à la génération suivante, de leurs enfants dans les mariages contractés au Moule, bien qu'ici, ces Saint-Claudiens reviennent au Moule pour se marier ou aussi pour y habiter.

V. Bilan et analyse.

Nous avons vu précédemment la constitution d'un groupe de « petits-blancs » au rythme des générations en une forme inédite jusque là dans la région: un petit nombre d'individus habitants-proprétaires dispersés dans l'ensemble des Grands-Fonds vont se concentrer sur un espace restreint de la région, les Grands-Fonds du Moule, et qui là se marieront entre eux.

Ce groupe qui amorce sa constitution entre 1856 et 1877 se refermera hermétiquement sur lui-même de 1887 à 1916, par le mariage entre eux et entre eux seulement de leurs enfants. Cette totale fermeture à l'extérieur quant au choix du conjoint ne sera pas le fait des enfants de l'intégralité des parents de la première génération puisque 4 des 16 couples de celle-ci verront leurs enfants quitter le Moule et donc se marier ailleurs.

La troisième génération (1916-1943) sera celle de la rupture avec l'endogamie parfaite, 8 mariages exogames apparaissent sur les 49 recensés. Cependant ces conjoints exogames sont en majorité « blancs », de la région et habitant-proprétaires, étant en cela plutôt homogames qu'exogames. Aussi, le faible émiettement du groupe, observé de la première à la deuxième génération, ne se produira pas à la troisième génération.

Cette forme que prendra le groupe jouira d'une certaine stabilité de 1943 à 1970, portion de la quatrième génération qui est exclusivement constituée du mariage des enfants de la troisième génération. Quelques véritables mariages exogames annoncent déjà un changement (3 mariages exogames sur les 7 se font avec des non-« blancs », les 4 autres sont homogamiques) qui se produira progressivement au cours de la deuxième portion de la quatrième génération (1972-1982) où coexistent les mariages des enfants de la troisième génération et ceux des enfants du début de la quatrième génération. En effet, 15 des 30 mariages de cette période sont exogames. L'exogamie totale se multiplie. Ce qui filtrait le choix du type de conjoint exogame semble avoir disparu. La figure représentative de ce conjoint est le reflet inversé de ce qui prévalait jusqu'alors, une couleur de peau non- « blanche ».

La cinquième génération ne fera que renforcer à l'extrême ce renversement de processus: sur les 42 mariages enregistrés de 1982 à 1994, 37 se feront dans l'exogamie.

Cette obsession à vouloir rester entre soi, rester entre « blancs », rester « blancs » qui se manifeste de 1856 à 1970 est non seulement inédite pour la période et pour la région mais aussi atypique. Nous l'avons vu avec les travaux de Georges Lawson-Body, au moment où se constitue le groupe des « Blancs-Matignon », l'effectif des « blancs » dans les Grands-Fonds dépasse de loin celui des « Blancs-Matignon ». Ces derniers n'en représentent, du reste, qu'une infime minorité.

C'est de cette majorité de « blancs » que les « Blancs-Matignon » vont précisément se démarquer. Celle-ci aura une attitude diamétralement opposée: au lieu de rester entre soi sur un espace restreint et dans la même activité d'habitant-propriétaire, elle se fondera dans la population non-« blanche » par voie d'alliance puis quittera la région vers des horizons professionnels plus rentables.

Cette disparition progressive des « blancs » des Grands-Fonds doit être prise en compte dans l'analyse des facteurs qui auraient déterminé la constitution puis le renforcement du groupe des « Blancs-Matignon ».

A. Les « blancs » des Grands-fonds à la fin du XIX^{ème} siècle: une autre alternative.

La deuxième moitié du XIX^{ème} siècle est une période rude pour les « blancs » des Grands-Fonds habitants-propriétaires dont font partie les futurs « Blancs-Matignon ». La chute du cours du café, culture principale, amorcée dès la fin du XVIII^{ème} siècle et l'abolition de l'esclavage en 1848, sont les deux événements majeurs qui vont bouleverser définitivement le destin de cette classe socio- raciale mais aussi de l'ensemble des habitants des Grands-Fonds, en particulier les « noirs » nouveaux-libres. Nous avons abordé déjà la question des difficultés du café, cependant nous pouvons simplement ajouter que l'abolition de l'esclavage libérant la main-d'oeuvre des habitations ne fera qu'aggraver une situation déjà fort précaire. Situation qui aura déjà poussé les exploitants « blancs » les plus faibles et donc ruinés, à vendre leurs

habitations avec tous leurs esclaves aux habitants sucriers qui, avec l'abolition de la traite sous la Monarchie de Juillet¹, manquaient de main-d'oeuvre.

Les esclaves, affranchis par l'abolition, deviennent selon la terminologie administrative de l'époque des « nouveaux-libres ». Si en 1818² il n'y a pas moins de 20740 esclaves recensés aux Grands-Fonds, et si on se rappelle que les habitations caféières dans lesquelles ils travaillent se trouvent dans d'extrêmes difficultés, on devine aisément qu'une demande en nouveaux esclaves ne pouvait plus se justifier. De toute façon, une dizaine d'années plus tard, un étau abolitionniste va se refermer étroitement sur la traite transatlantique freinant tout accroissement démographique de la population servile en Guadeloupe. Au contraire, et à cause de cela, comme nous l'avons dit plus haut, des habitants sucriers des plateaux de la Grande-Terre vont puiser dans ce réservoir de main d'oeuvre des Grands-Fonds devenue de plus en plus inutile aux habitations caféières les plus touchées par la crise du café. On peut donc penser qu'au lendemain de l'abolition de l'esclavage en 1848, quarante ans plus tard, l'effectif de la population des nouveaux libres, diminué par les ponctions des habitants sucriers mais rehaussé par l'accroissement naturel, doit se situer autour de 20000 individus. En 1818 et toujours aux Grands-Fonds, la population de « blancs » s'élève à 2829 et celle des « libres de couleur » à 1853.

Cette imposante population de nouveaux libres va se livrer à une politique volontaire de constitution d'un patrimoine foncier, déjà amorcée par les « affranchis » de la première moitié du XIX^{ème} siècle. Dans la majorité des cas, ce patrimoine sera constitué dans leurs anciens lieux de travail et de résidence. En effet, les habitants-propriétaires, « blancs » comme « libres de couleur », vont se trouver dans une situation de pénurie de main d'oeuvre dès l'abolition de l'esclavage qui va aggraver davantage leur situation financière. Pour y palier, ils seront amenés à vendre des parties de leur patrimoine

¹George Lawson-Body, « Stratégie paysannes dans la Guadeloupe en transition vers le salariat: des habitations marchandes-esclavagistes aux communautés paysannes libres dans l'espace des Grands-Fonds » (Thèse de Doctorat, Université de la Sorbonne, 1990), p. 256. Tout le développement historique est éclairé par ces travaux.

²Idem. page 250, d'après l' « Etat de population, cultures, manufactures, moulins à canne et bestiaux dans les îles Guadeloupe et dépendances pour l'an 1818 ».

foncier à leurs anciens esclaves contre le travail agricole de ceux-ci. Plus tard, ces nouveaux-libres qui auront accumulé un petit patrimoine financier pourront acheter d'autres portions de terre aux habitants-propriétaires, transactions qui auront déjà été initiées par des affranchis avant l'abolition. Le patrimoine foncier des habitants-propriétaire devenu une véritable monnaie d'échange, leur assurera, provisoirement en tout cas, une relative accalmie. Mais leur patrimoine foncier s'émiette au rythme de ces transactions et on atteint bientôt les limites du système. Car à moins de vendre l'intégralité de ce qui reste de son patrimoine et de se réorienter économiquement, ce patrimoine cesse d'être monnaie d'échange quand il n'y a plus que l'espace d'habitation et de subsistance. Les habitants-propriétaires et particulièrement leurs descendants arrivent donc à un point où ils ne peuvent rien échanger contre travail et biens financiers. Et ce travail de la terre, difficile dans les Grands-Fonds, demandant une main d'œuvre conséquente, est ce qui garantit la vie économique voire la subsistance quand il commence à se faire rare. C'est à ce moment que l'échange avec les nouveaux libres, jusque là marchand, va se muer en échange matrimonial. En effet, ce nouveau type d'échange par les liens de solidarité et de parenté qu'il entraînera, facilitera la mobilisation d'une main d'œuvre nécessaire au travail de la terre pour les cultures vivrières qui remplacent en importance la culture du café.

Les descendants des habitants-propriétaires, de « blancs » qu'ils étaient jusqu'alors, deviendront métis mais demeureront toujours une classe dominante. Et ce processus dynamique d'adaptation va enfin se terminer vers l'extrême fin du XIX^{ème}, par un départ des Grands-Fonds et un abandon de la production agricole du fait des *limites objectives à l'accumulation*¹ inhérentes à celle-ci dans cette région et à cette époque: *les parcelles ou portions effectivement mises en cultures demeurent généralement petites (inférieures à deux hectares) en raison de la pénurie de main d'œuvre, du caractère rudimentaire des équipements, de la pénibilité du travail sur les mornes et de la pratique de cycle forestier de longue durée.*²

¹Idem. page 358.

²Idem. page 362.

Les espoirs vont se tourner désormais vers le commerce et vers les emplois de la fonction publique, auxquels mène l'enseignement secondaire et supérieur. Pour mener à bien la réalisation financière de ces projets, le patrimoine foncier va de nouveau servir de monnaie d'échange mais cette fois-ci dans une active politique de spéculation où achats et reventes de terre se succéderont à une cadence frénétique.

B. L'originalité des « Blancs-Matignon ».

Au lendemain de l'abolition de l'esclavage, les ancêtres des « Blancs-Matignon » sont encore partie intégrante de la classe socio-raciale des habitants-propriétaires « blancs » et la réponse qu'ils donnent à la perte de la main d'oeuvre est celle de leur classe. Mais s'ils vendent aux nouveaux libres des portions de leur terre contre argent et force de travail, ils s'arrêtent là dans l'échange avec ces derniers. Nul échange matrimoniale. C'est bien sur ce point précis que divergent sept familles de « blancs » qui deviennent dès lors « Blancs-Matignon » parce que se séparant définitivement du reste des « blancs » qui se fondent eux dans le creuset du métissage. Tout ce que ce choix opère comme changement chez ces « blancs » au moment où il n'est plus possible de morceler la terre (liens d'amitié et de parenté avec les nouveaux libres, nouvelle disponibilité de la main d'oeuvre, production agricole marchande, spéculation foncière et mutation sociale vers le commerce et la fonction publique), sera autant de distance prise avec les « Blancs-Matignon » qui commencent alors à s'engouffrer dans un appauvrissement chronique pour des raisons inverses: refus de procéder à des échanges matrimoniaux avec les nouveaux libres et leurs descendants, diminution progressive du nombre de conjoints « blancs » au fur et à mesure que ceux-ci se marient aux « noirs » et inversement, choix du conjoint opéré entre soi, main d'oeuvre de plus en plus insuffisante pour une production agricole qui sera de moins en moins marchande, morcellement du patrimoine foncier à chaque héritage aggravé par un taux de natalité élevé, etc..

1. Les transactions foncières réalisées par les « Blancs-Matignon ».

Avant d'analyser cette fermeture matrimoniale inattendue des « Blancs-Matignon », nous allons montrer par le tableau suivant les transactions foncières effectuées par ceux-ci. Ce tableau a été établi à partir de *la répartition des transactions foncières selon le groupe ethno-social des lignages d'acquéreurs, par période et commune-siège*¹, et de l'équivalent pour les cédants, que G. Lawson-Body a constitué d'après les minutes notariales conservées aux archives départementales de la Guadeloupe.

Distribution des actes et des lieux de transaction foncière selon le patronyme et la période: les cédants.

Périodes Patronymes	1833-1848	1849-1874	1875-1900	1901-1910	Totaux
Berlet			Moule(7), Sainte- Anne(3)		10
Boucher		Abymes(1), Gosier(2), Moule(5), Morne-à- l'Eau(5), Sainte-Anne(6), Est de la Basse- Terre(1)			20
Bourgeois		Morne-à- l'Eau(2)			2
Matignon	Moule(2)	Morne-à- l'Eau(1), Pointe-à- Pitre(1)	Moule(5)		9
Ramade	Morne-à- l'Eau(1)		Morne-à- l'Eau(3)	Morne-à- l'Eau(2)	6
Roux		Morne-à- l'Eau(2)	Est Grande- Terre(1) ²		3
Totaux	3	13	28	6	50

Le tableau suivant nous montre que dans ce type de transaction, les « Blancs-Matignon » sont également acquéreurs.

Distribution des actes et des lieux de transaction foncière selon le patronyme et la période: les acquéreurs.

¹Idem. pp. 295-304.

²Regroupe les communes du Moule, de Sainte-Anne et de Saint-François dans leurs parties littorales.

Périodes Patronymes	1833-1848	1849-1874	1875-1900	1901-1910	Totaux
Boucher	Moule(1)	Sainte- Anne(3)	Est Basse- Terre(2)		6
Bourgeois			Abymes(1)	Morne-à- l'Eau(2)	3
Ramade			Morne-à- l'Eau(1)		1
Saint-Prix			Moule(1)		1
Totaux	1	3	5	2	11

On note l'absence du patronyme Bardeur dans ces opérations. On remarque aussi l'énorme poids des actes de vente (50) par rapport aux actes d'achat (11) et, dans le même rapport, l'écart séparant le nombre de patronymes qui réalisent les premiers (7) de celui de ceux qui réalisent les seconds (4).

Dans les deux tableaux, le patronyme Boucher est celui qui se livre le plus à ces transactions. Un autre point commun aux deux tableaux c'est la forte proportion de transactions entre 1875 et 1900, 28 pour les ventes et 5 pour les achats. Avant l'abolition de l'esclavage de 1848, la tendance à ce type de transaction est encore très faible (trois pour les cédants et une pour les acquéreurs).

C'est avec cette date décisive que le mouvement de morcellement du patrimoine foncier se généralise et s'amplifie, passant du simple au double de la troisième (1849-1874) à la quatrième période (1875-1900). Mais cette forte tendance qu'illustrent ces chiffres (41 actes de vente de 1849 à 1900) doit être atténuée par les sept actes d'achats réalisés à la même période par les patronymes Boucher, Bourgeois et Ramade réunis. Achats qui indiquent que ces derniers se sont livrés à des spéculations foncières à l'instar des autres habitants-propriétaires des Grands-Fonds mais dans de beaucoup plus faibles proportions car, ne l'oublions pas, leur patrimoine foncier et financier est déjà fortement entamé et ils n'ont pas cet ambitieux et coûteux projet de mutation sociale.

Le début du XX^{ème} marque la fin de ces opérations d'exploitation financière du patrimoine foncier, seuls les patronymes Boucher et Ramade vendent encore (6 actes) et seul Bourgeois achète (3 actes).

On note l'apparition inattendue du patrimoine « petit-blanc » Saint-Prix avec l'achat d'un terrain au Moule entre 1875 et 1900.

Avec ces actes, on apprécie l'importance du patrimoine foncier des « Blancs-Matignon » et de leurs ascendants et sa dispersion sur l'ensemble des Grands-Fonds mais aussi sur l'Est de la Basse-Terre et de la Grande-Terre.

Tous ces actes montrent nettement l'inscription des ascendants des « Blancs-Matignon » dans le processus d'adaptation des habitants-proprétaires des Grands-Fonds aux bouleversements provoqués par l'abolition de l'esclavage. Mais la part faible accordée aux achats de biens immobiliers signale déjà, du dehors, une divergence qui s'exprime dans la sphère du privé, celle du mariage.

2. Le choix du conjoint chez les « Blancs-Matignon »: lieu de distinction et de singularisation.

Le mariage entre « blancs » n'est pas nouveau dans la région, il est un des traits caractéristiques des habitants-proprétaires « blancs » des Grands-Fonds mais aussi des autres « blancs » de la Guadeloupe, à savoir les « békés » et les cadres administratifs et industriels métropolitains. Choix qui pouvait souffrir quelques exceptions. Ce qui, dans les Grands-Fonds, le fait passer de son statut de comportement normal et majoritaire à celui de comportement atypique et minoritaire, c'est précisément que cette forte tendance à épouser des « blancs » se renverse en faveur des nouveaux libres, « noirs ». Seul un petit nombre de familles « blanches » donc minoritaires, les « Blancs-Matignon », s'inscrivent dans la continuité et ne suivant pas la majorité de leurs pairs, se marginalisent statistiquement et socialement. Il est indispensable de noter que cette marginalisation se produit non pas de l'intérieur de la population minoritaire - qui ne fait que perpétuer une habitude sociale - mais de l'extérieur, chez la population « blanche » majoritaire, qui elle opère une rupture avec cette même habitude sociale. Elle ne se marginalise pas, elle est marginalisée.

Ce point est essentiel pour comprendre le sentiment identitaire des quelques individus qui fondent le groupe « Blanc-Matignon » car, s'ils fondent quelque chose, ce n'est qu'un simple regroupement. Nous l'avons dit, ils se situent dans la continuité avec

un passé et une idéologie de couleur de peau attenante. Par conséquent, l'identité socio-raciale fondée sur cette idéologie est elle aussi située dans la continuité. On ne peut donc pas parler de l'apparition d'une forme sociologique nouvelle mais de la fidélité à un mode de fonctionnement social qui n'est plus. Cette fidélité au passé et cet attachement identitaire vont prendre cependant un aspect suffisamment exacerbé pour justifier des alliances au sein de ce qui deviendra vite un entre-soi.

a) La constitution du groupe et son endogamie: 1856-1916.

Nous avons vu dans le chapitre sur l'histoire des « blancs » que les ascendants fondateurs des lignées « Blancs-Matignon » ne sont pas tous nés au Moule et que certains y sont domiciliés depuis peu. Nous savons aussi que *la surface agricole disponible par cultivateur est, au lendemain de l'abolition de l'esclavage, autrement plus importante que celle des petits-blancs des Grands-Fonds de Sainte-Anne ou de Morne-à-l'Eau*¹. On peut penser que cette particularité des Grands-Fonds du Moule a influé sur la migration des ascendants des « Blancs-Matignon » vers cette région et sur le mariage avec des « blancs » de cette même région. Dès lors, en plus d'accroître le patrimoine foncier plus réduit des habitants-propriétaires originaires des régions voisines, ces grandes propriétés assurent aux « Blancs-Matignons » un plus grand isolement, par la distance géographique, avec les nouveaux libres et leurs descendants.

Des 30 individus qui se marient entre 1856 et 1886, la première génération, 4 sont des « blancs » non-« Blancs-Matignon » (Coupe de Kerloury, Lambert, Prévaul et Sauvan). Comme les « Blancs-Matignon », ils sont habitants-propriétaires nés et domiciliés aux Grands-Fonds à l'exception de Prévaul I. qui est dit cultivateur né en France.

Cette génération de mariages suit immédiatement l'abolition de l'esclavage de 1848, et dans la suite de ce que nous avons évoqué, force est de constater une absence totale de mariage avec des « noirs ». Aussi, la faible part de patronymes « blancs » non-

¹Idem. page 358.

« Blancs-Matignon » indique simplement que ceux-ci sont déjà massivement engagés dans des mariages avec les « nouveaux-libres ». Avant l'abolition de l'esclavage, ce processus de mariage des « blancs » avec les « nouveaux-libres » étant encore non-amorcé et donc n'absorbant pas encore le stock de conjoints « blancs », les mariages avec les ascendants des « Blancs-Matignon » étaient fréquents. Il s'agissait alors de mariages entre individus de même classe socio-raciale, celle des « blancs » habitants-proprétaires. On voit bien là illustrée l'idée d'une marginalisation venant de l'extérieur plutôt que d'une auto-marginalisation. Mise en marge due au solide attachement de sept familles « blanches » à une idéologie de la couleur de peau qui proscriit toute union avec des « noirs », à un moment où il ne reste bientôt que ceux-ci comme seuls conjoints possibles.

A la génération suivante (1887-1916), le stock de conjoints « blancs » non-« Blancs-Matignon » est réduit à zéro. En effet, les 46 individus mariés sont tous des « Blancs-Matignon ». Ne se marier qu'à un « blancs » revient alors à se marier à un parent presque systématiquement consanguin. Sur les 23 mariages de la deuxième génération, 19 sont déjà consanguins.

Sur les quinze couples de la génération précédente, parents théoriques des enfants mariés à la présente génération, onze apparaissent ici réellement. Cela signifie que les enfants supposés des quatre couples de parents manquants ne se sont pas mariés au Moule. Nous pensons que c'est la conséquence des mêmes phénomènes observés chez les autres « blancs » de la région, c'est-à-dire l'union avec des « nouveaux-libres » mais peut-être déjà des métis de ceux-ci, et la migration vers d'autres communes de la Guadeloupe en vue d'une reconversion socio-professionnelle. A cette époque et dans la région, nous l'avons vu, tels sont les choix possibles mis à la disposition des « blancs ». Et telle a du être l'attitude des enfants des quatre parents « Blancs-Matignon » manquants.

Bien que le nombre d'individus qui disparaissent de la première à la deuxième génération soit restreint (les mariés de l'une, parents théoriques des mariés de l'autre), on peut en conclure que la rupture du groupe des « blancs-Matignon » avec les autres « blancs » de la région n'est pas totale parce que la pression qui s'exerce sur ceux-ci et qui détermine leur comportement, s'exerce aussi sur ceux-là. Pression qui est d'autant plus accentuée chez les « Blancs-Matignon » que les mariages entre soi ont pour effet de

freiner l'extension du patrimoine foncier et de le morceler avec l'accroissement démographique dû aux naissances. Logique interne qui est encore exacerbée par la logique externe de l'émiettement du patrimoine foncier en échange d'une main d'oeuvre et de biens financiers.

Le départ de quelques membres du groupe « Blancs-matignon » peut montrer là encore que celui-ci ne s'est pas constitué tel qu'il est parce que ses membres l'avaient simplement décidé. Si certains d'entre eux s'en vont suivre la majorité des « blancs » des Grands-Fonds, c'est qu'ils se sont quelque peu départis de l'idéologie de couleur de peau qui jusque là, faisait d'eux des « Blancs-Matignons ». Parce qu'être « Blancs-Matignon » ce n'est pas autre chose qu'être un habitant-proprétaire « blancs » des Grands-Fonds et de la fin du XIX^{ème} siècle qui ne veut se marier qu'avec un autre « blanc ».

Ceci nous amène à réfléchir sur l'emploi du concept d'endogamie dans le cas des « Blancs-Matignon » car jusqu'à maintenant, celui-ci a été utilisé pour qualifier une certaine attitude face au mariage comme s'il s'agissait là d'une caractéristique intrinsèque au groupe. Or, on voit depuis peu que les « Blancs-Matignon » n'existent qu'en tant que ce sont des « blancs » se mariant entre « blancs » ni plus ni moins. Nul autre élément ne détermine leur existence. Ils ne font rien avant leur constitution qu'ils ne fassent après leur constitution, se marier entre « blancs ». Et nous l'avons vu cette constitution n'est autre que la disparition progressive, au cours de la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle, de la classe socio-raciale des habitants-proprétaires « blancs » des Grands-Fonds autour d'un noyau récalcitrant composé de leurs derniers représentants. Par conséquent, dire que l'endogamie des « Blancs-Matignon » leur est constitutive est juste mais trompeur parce que, les « Blancs-Matignon » étant précisément ce petit noyau fidèle de « blancs » habitants-proprétaires des Grands-Fonds, ils ne font pas autre chose que ce qui avait assuré la reproduction et la permanence de cette classe jusqu'au milieu du XIX^{ème} siècle.

De surcroît, l'emploi du terme endogamie à propos de cette classe, en général, et de ses derniers représentants, les « Blancs-Matignon », en particulier, nous semble impropre car il peut induire l'idée d'une spécificité ethnique ou culturelle du groupe qui justifierait la pratique qu'il désigne. Partant, il pourrait rendre opaque voire invisible le lien, constitutif de cette pratique du mariage, qui existe entre « blancs » et « noirs »,

chose que nous évoquions en introduction à propos des débordements substantialistes du concept d'ethnie mais que nous développeront au chapitre suivant. Ce terme est encore maladroit quand on appréhende le cas des « gens de couleur » qui, habitants-propriétaires aux Grands-Fonds à l'instar des « blancs », ne présentent pas cette obligation de contracter mariage entre soi.

C'est pour ces raisons que nous préférons au concept d'endogamie celui plus restreint d'homogamie. Car c'est bien cette idée de mariage entre individus qui se ressemblent, en l'occurrence une ressemblance fondée sur la couleur de peau, que l'on voit à l'oeuvre chez les « blancs » des Grands-Fonds en général puis chez les « Blancs-Matignon ».

Cet émiettement du groupe des « Blancs-Matignon » de la première à la deuxième génération lié au départ de quelques-uns de ses membres peut s'expliquer de plusieurs façons. Les causes que l'on trouve à propos de la majorité des « blancs » se retrouvent peut-être pour les « Blancs-Matignon » dont ils partagent la même condition. Cependant chez ces derniers, la concentration d'un petit nombre d'individus sur un même espace pose, d'une génération à l'autre, le problème de l'exiguïté de l'espace habitable et celui démographique de la disproportion possible entre hommes et femmes. Aux problèmes propres à l'ensemble des « blancs » de la région vont s'ajouter ceux qui sont spécifiques aux nouveaux « Blancs-Matignon ».

b) Repli, isolement et régression économique: 1916-1970.

Cette période couvre deux générations, la troisième (1916-1943) et la première partie de la quatrième (1943-1970), soit une durée de 54 ans.

La stigmatisation du groupe en « Blancs-Matignon » par la population extérieure date à peut-être de ce moment. Un processus d'appauvrissement s'amorce. Il est décelable dès 1906 par la multiplication dans les actes de mariage des termes *cultivateur* ou *agriculteur* qui se substituent alors à ceux d'*habitant-propriétaire*, de *propriétaire* et d'*habitant*.

De la deuxième génération à la troisième génération le groupe ne s'émiette pas. Les 23 couples mariés à l'une sont tous parents de ceux qui se marient à l'autre. Mais si tous les individus qui se marient au Moule à la troisième génération sont les enfants des 23

couples de parents, rien ne nous permet de dire qu'il s'agit là de tous leurs enfants, ceux-ci peuvent très bien avoir des germains qui se marient ailleurs qu'au Moule et donc échappent à notre recensement. On est néanmoins en mesure d'avancer l'idée d'une plus grande stabilité du groupe dans les Grands-Fonds du Moule. Cependant, l'exogamie (le mariage en dehors du groupe « Blancs-Matignon ») à laquelle étaient nécessairement contraints les migrants de la deuxième à la troisième génération s'observe pour celle-ci dans 8 des 49 mariages. Cette exogamie est nouvelle depuis la constitution des « Blancs-Matignon ». L'exogamie comme la migration possible à cette génération est individuelle et non familiale car tous ceux qui s'inscrivent dans cette catégorie de mariage ont toujours des germains qui sont endogames. Elle est ici une homogamie dans six cas au moins, suivant en cela l'exogamie de la génération fondatrice. Sur ces six conjoints homogames, deux soeurs bien qu'originaires de l'île de la Désirade sont domiciliées au Moule tout comme les autres. Cette homogamie fondée sur la couleur de peau qui est aussi homochtone, confirme là encore une prescription du conjoint « blanc » et non une prescription du conjoint « Blanc-Matignon ». Mais cette satisfaction idéologique de la blancheur du conjoint n'empêche par la satisfaction économique que procure le choix d'un conjoint homochtone (force de travail immédiatement disponible, apport d'un nouveau patrimoine foncier, etc.). Au même titre que l'exogamie avec un conjoint « blanc » est appelée homogame, l'exogamie avec un conjoint non-« blanc » sera appelée hétérogame. Car ceux-ci mettent en avant ce qui est à l'oeuvre véritablement dans la mentalité « Blanc-Matignon » quant au choix du conjoint: épouser un « blanc » et non un autre « Blanc-Matignon » comme le suggère le concept dualiste d'endogamie-exogamie. En bref, il ne s'agit pas tant d'épouser un « Blanc-Matignon » que d'épouser un « blanc » tout court. Cependant, nous pourrions encore user des termes d'endogamie et d'exogamie dans notre analyse de la dynamique matrimoniale des « Blancs-Matignon » d'un point de vue extérieur, en étant bien conscients que celle-ci se traduit de l'intérieur en terme d'homogamie et d'hétérogamie.

L'hétérogamie est donc pour la troisième génération le fait de deux mariages, l'un contracté avec un homme domicilié à Pointe-à-Pitre, et l'autre avec un homme domicilié au Moule. Si on ignore la couleur de peau du premier, on sait en revanche que le second est un « noir ». Il y a donc au moins un cas de mariage hétérogame. Mais cet unique cas présente des particularités. En effet, née en 1896, Matignon R.A. ne se marie qu'en 1933 à Capitolin D.E., cultivateur de son état, né lui en 1890. Son père est le

deuxième mari de sa mère, Roux V.F., que celle-ci épouse en cette même année 1933, après avoir contracté une union en 1890 avec le cousin germain de celui-ci. A voir l'âge de la mariée, elle a 37 ans, on peut imaginer que son union avec un « noir » ait été liée à un effectif insuffisant d'hommes « blancs » en âge de se marier. Contrainte suffisamment forte pour se marier non seulement avec un « noir » mais de surcroît avec un cultivateur comme soi, insatisfaction de la raison idéologique et de la raison socio-économique. Quoi qu'il en soit, l'explication à ce mariage exceptionnel n'est pas à trouver dans un changement des mentalités qui ne s'est pas encore produit puisque les mariages entre « blancs » sont encore trop majoritaires. On le voit, l'idéologie qui prescrit de telles unions, est fortement éprouvée par ce qu'elle génère, une structure démographique où les effectifs d'hommes et de femmes à marier peuvent être inégaux et où l'accroissement de la taille de la population s'inscrit dans un espace statique qui se micro-parcellise. Dans un tel contexte, ce mariage hétérogame, d'une fille avec un « noir » normalement proscrit présente au moins l'avantage de libérer le groupe d'un de ses membres et ainsi d'éviter une parcellisation supplémentaire du patrimoine foncier. Aussi, la perte d'une fille est préférable à la perte d'un garçon qui aurait diminuer d'autant la main d'oeuvre.

L'argument démographique peut aussi expliquer les trois cas de remariage observés à cette génération. En 1933, le remariage que l'on vient d'aborder de Roux V.F. avec le cousin germain de son défunt mari et celui du veuf Boucher F.B. avec la veuve Ramade F.V. en 1927, parents par alliance. Enfin, le remariage de la veuve Euder S.V. avec le cousin germain de son ancien mari, conjointe désiradienne qu'il ne s'agit pas de perdre.

Nous avons jusqu'à maintenant parlé de la prescription de se marier à un « blanc » sans aborder son fonctionnement. Les mariages à cette génération de deux de nos informateurs « Blancs-Matignon » nous fournissent pour cela des éléments précieux. A l'âge de vingt ans, la demoiselle Ramade M.L. épouse en 1938 Ramade C.A., son cousin germain et issu de germain âgé de vingt cinq ans. En 1933, Bourgeois C.A. épouse à seize ans, le cousin issu de germain de sa mère et de son père, Ramade S.B. âgé de vingt sept ans. Toutes les deux s'accordent à dire que ce n'est pas l'amour qui les a poussées au mariage mais leurs parents, en particulier le père de la première et l'oncle paternel de la seconde. Les pères, véritables aînés sociaux, se réservaient l'organisation

matrimoniale du groupe. Détenteurs et divulgateurs de l'idéologie de la race, ils en étaient aussi les protecteurs et défenseurs vigilants.

La première partie de la quatrième génération de « Blancs-Matignon » (1943-1970) reproduit dans une large mesure la troisième génération. Cependant des modifications apparaissent et préfigurent de façon isolée une situation qui se généralisera à partir de 1970.

Ces 27 années sont celles de l'entrée de l'archipel guadeloupéen dans un processus d'assimilation administrative à la France avec le vote de la loi de départementalisation le 19 Mars 1946. Ce changement de statut ne prendra effet de manière tangible qu'à partir des années soixante. Ce moment marque le début de ce que G. Lawson-Body appelle la *mise en valeur départementale*¹, décisive pour la Guadeloupe en générale, mais aussi pour l'entrée des Grands-Fonds dans l' *économie salariale*. Dès lors, l'île commence à sortir de son isolement géographique avec la mise en place d'un véritable réseau routier, d'un réseau électrique et de l'installation à grande échelle de l'eau courante. Si cette période contribue à l' *accélération du procès de dissolution des communautés lignagères auto-suffisantes des Grands-Fonds* (les descendants des « Nouveaux-Libres »), pour les « Blancs-Matignon » elle sera aussi synonyme de rupture mais ici avec la pauvreté² et l'endogamie de ces trois dernières générations.

L'émiettement du groupe de la première à la deuxième génération se reproduit ici de la troisième à la quatrième. Les 41 couples de mariés « Blancs-Matignon » et les 6 couples exogames homogames qui devraient constituer les 47 couples théoriques de parents se réduisent au nombre de 32 sur l'ensemble de la quatrième génération. Soit 30 couples de parents « Blancs-Matignon » et deux couples de parents exogames homogames et donc la déperdition des enfants de 15 couples de parents.

¹Modèle socio-économique fondé d'une part sur l'extension des administrations publiques et parapubliques et de la politique de protection sociale qui doivent générer les revenus des ménages et stimuler la demande, et d'autre part sur l'accroissement des importations (en provenance principalement de la métropole et plus généralement de la Communauté Economique Européenne) de biens de consommation finale. Idem. page 404.

²Nos informateurs « Blancs-Matignon » ayant connus cette période racontent tous et abondamment l'extrême précarité de leurs conditions de vie.

Le départ des Grands-Fonds du Moule de ces quelques membres de la communauté ne peut plus s'expliquer là par une émulation des « blancs » des Grands-Fonds qui ne se réduisent plus maintenant qu'aux « Blancs-Matignon » eux-mêmes. Les raisons sont à trouver exclusivement à l'intérieur du groupe. L'idéologie de couleur qui prescrit un conjoint « blanc » en est toujours à la source: déséquilibre fille-garçon, accroissement démographique et un même espace foncier continuellement micro-parcellisé. Cette logique qui se maintient en se radicalisant un peu plus chaque fois, se traduit également par des cas d'hétérogamie plus nombreux à cette génération qu'à la précédente où on en dénombrerait moins de deux. Sur les huit cas d'exogamie, on en compte cinq de ce type. Ils s'appliquent à des filles « Blancs-Matignon » à deux exception près. Cependant, nous devons signaler parmi ces cinq cas d'hétérogamie la présence d'une « Blanc-Matignon » et d'un « Blanc-Matignon » dits métis. La première, Roux A., est l'enfant naturelle d'une « Blanc-Matignon » véritablement « blanche » avec un « noir » de la région en 1921 avant que celle-ci ne se marie en 1928 à un « Blanc-Matignon », le père adoptif. Le second, Matignon M.B., présenté au chapitre précédent, est singulier puisque c'est l'enfant légitime d'un couple de « Blancs-Matignon » tout à fait « blancs ». Ce statut de métis n'est pas nécessairement la raison du mariage à une personne « noire » en 1953 pour l'une et en 1948 pour l'autre, car une autre fille « Blanc-Matignon » dite métisse, Bardeur V.M., se marie en 1954 à un « Blanc-Matignon » « blanc ».

Avant de revenir sur ces trois cas d'enfants « Blancs-Matignon » dits métis, on peut terminer la présentation des trois autres mariages exogames. Ceux-ci sont homogames. Deux d'entre eux font entrer le patronyme Saint-Prix dans le groupe en 1966 et en 1970 porté par des filles. Celles-ci ont pour mère une « Blanc-Matignon » qui vit maritalement avec leur père, un Saint-Prix dit métis. Le dernier de ces mariages est contracté en 1962 avec une fille née à Marie-Galante et domiciliée à Saint-Claude en Basse-Terre. Elle est le seul de tous les conjoints exogames à être domiciliée ailleurs qu'au Moule et bien loin de cette commune. D'après une de nos informatrices, il y a eu durant les années soixante une migration de quelques « Blancs-Matignon » vers la commune de Saint-Claude. Celle-ci pouvait donc constituer un pont avec l'extérieur et donc avec d'autres « blancs » de l'archipel.

Les trois cas d'enfants « Blancs-Matignon » dits métis apportent beaucoup de lumière sur la particularité de l'idéologie coloriste chez les « Blancs-Matignon », que les actes

de mariage ne pouvaient jusque là laisser entrevoir. Nous voulons parler de ce qui dans cette idéologie hiérarchisante fonde les qualités de « blanc » et de « noir » et le continuum de qualités intermédiaires qui les séparent. Les guillemets qui les encadrent sont le signe même de leur nature essentiellement idéelle et relative. La *ligne de couleur*¹ qui immisce une barrière qui se veut immuable entre toutes les qualités de « gens de couleur » et LA qualité de « blanc » pure vers laquelle elles tendent sans jamais la rejoindre, ne semble pas présente chez les « Blancs-Matignon ». Certes, ceux-ci privilégient la qualité de « blanc », des propos tel que *sauver, préserver la race* l'attestent, mais à voir certains d'entre eux, cette race blanche peut très bien être métisse, aussi contradictoire que cela puisse paraître. Quand ils nous apprennent que ces trois individus sont métis, ce n'est pas pour les exclure du groupe. Au contraire ils sont considérés comme étant des leurs. Nous ne les avons pas vus personnellement mais parmi certains « Blancs-Matignon », nous avons remarquer des signes phénotypiques de métissage², sans qu'ils soient considérés autrement que « blancs » et qu'ils se considèrent eux-mêmes autrement que tels.

Dans notre corpus de mariages, Bardeur V.M. et Matignon M.B. ont en commun d'avoir des parents légitimes « blancs », cousins issus de germains pour les uns et cousins germains et issus de germains pour les autres. Pourtant, ils sont dits métis, leurs pères sont donc nécessairement de couleur, ce que nous savons pour le second de la bouche des « Blancs-Matignon », comme nous l'avons raconté plus haut. Tous les deux sont également nés durant le mariage de leurs mères avec leurs pères adoptifs. Bardeur V.M. naît en 1936 alors que sa mère est mariée depuis 1920 et Matignon M.B. naît lui en 1926, sa mère étant mariée depuis 1905. Ils sont donc tous les deux les fruits de relations extraconjugales de leurs mères avec des « noirs ». Selon nous, si l'une a suivi la voie de l'homogamie et l'autre celle de l'hétérogamie, cela peut être dû au degré de blancheur plus important pour la première que pour le second. Elle entre alors dans la

¹Traduction de l'attitude de fermeture hermétique affichée par les « Békés » de la Martinique et les « Grands-Blancs » d'Haïti avant qu'ils ne fussent chassés par l'indépendance nationale de celle-ci en 1804.

²Nous mêmes, guadeloupéen, et donc participant d'un certain type de découpage colorisant du phénotype, avons pu déceler en certains les caractéristiques de ce que l'on nomme des *chabins* et des *mulatres*.

catégorie des « blancs » et lui non. Si les signes d'une blancheur suffisante sont avérés (couleur de peau, trait du visage, cheveux) chez un individu il peut très bien entrer dans la catégorie des « blancs » tout en étant reconnu comme métis, c'est-à-dire comme étant aussi marqué, bien que peu, par des ascendants « noirs ».

Ces cas déroutants montrent également en quoi Francine Chartrand dans son article sur les « Blancs-Matignon »¹ s'est méprise sur leur idéologie qu'elle a trop rapprochée de celle des « Békés ». Les raisons de l'intransigeance de ces derniers à toute union et contact de quelque nature que ce soit de l'une de leurs femmes avec un non-« blanc » ne peuvent pas se retrouver chez les « Blancs-Matignon » dont l'idéologie bien que nettement racialisante, se révèle néanmoins beaucoup plus souple. Au chapitre suivant, nous verrons dans le détail en quoi et pourquoi cette idéologie est si singulière.

Ces cas mettent en évidence les mutations qu'a du subir l'idéologie coloriste en oeuvre chez les « Blancs-Matignon ». Pour faire face à la difficulté accrue de trouver un conjoint prescrit c'est-à-dire « blanc », en plus du déplacement vers d'autres communes qui suppose un minimum de ressources, incompatible avec la pauvreté chronique du groupe contraint ainsi de rester aux Grands-Fonds du Moule, une autre solution pourra consister à assouplir les critères de définition de la qualité de « blanc ». Le nombre de conjoint prescrit peut s'accroître par l'apport de tous les métis qui peuvent être dès lors reconnus comme « blancs ». Tel pourra être le cas des Saint-Prix dont le père fondateur de la lignée « Blanc-Matignon » est dit métis et qui va donner au groupe cinq des enfants qu'il a eus avec sa concubine « Blanc-Matignon ».

La pression démographique (déséquilibre fille-garçon et difficulté à donner un lopin de terre à chacun) semble produire d'autres effets, des cas de naissances illégitimes. On en compte cinq pour cette période. Mais deux d'entre elles sont extraconjugales, et ne peuvent être considérées comme étant le produit de cette pression démographique. Ce sont deux des trois cas de « Blancs-Matignon » métis, Matignon M.B. et Bardeur V.M. qui ont été légitimés par leur père adoptif. Les trois cas d'enfants illégitimes sont nés avant le mariage de leur mère avec un « Blanc-Matignon »: Bourgeois M. est née en

¹Francine Chartrand, « Le choix du conjoint chez les Blancs-Matignon de la Guadeloupe. Critères économiques et critères raciaux ». *Anthropologica*, 7, 1, 1965, pp. 81-102.

1913, sa mère se marie en 1919; Ramade L. est née en 1925, sa mère se marie en 1933, et enfin Roux A., la troisième « Blanc-Matignon » métisse, est née en 1921 et sa mère se marie en 1921. Ce dernier cas révèle là encore l'erreur de Francine Chartrand quand elle dit que les femmes qui ont un enfant avec un « noir » avant le mariage ne se marient plus dans le groupe.

On remarquera que ces trois enfants illégitimes ne sont jamais légitimés par leur père adoptif au contraire des deux enfants métis extraconjugaux. On comprend maintenant pourquoi la troisième enfant métisse n'est pas légitimé par son père adoptif à l'instar de ceux qui sont de la même condition. Ce n'est pas sa couleur de peau et son lien de paternité avec un « noir » qui en est la cause, mais simplement le fait que sa naissance ait précédé le mariage de sa mère.

Inversement, on peut mieux comprendre la reconnaissance par leur père adoptif des deux autres enfants métis. Ils sont nés durant l'union de leur mère. Il était difficile dans ce cas d'assumer pour l'époux le statut extraconjugal de cette naissance. Le reconnaître comme sien atténue l'opprobre qui peut couvrir son foyer. Nous avons au sujet de Matignon M.B. des récits venant des « Blancs-Matignon » qui sont très précieux pour notre propos.

Ce cas nous a été conté comme une illustration de ce qui n'était pas rare de se produire avant la période d'alliances multipliées avec les « noirs. Cependant, on nous précise que les concubinages entre femmes « blanches » et hommes « noirs » étaient quand même plus fréquents et qu'ils pouvaient conduire à la naissance d'enfants. Jamais il n'est question de relation inverse d'un homme « blanc » avec une femme « noire » comme si celui-ci, en plus d'être le reproducteur de l'idéologie coloriste, ne devait pas déroger à l'interdit qu'elle impose. Situation encore différente à celle des « Békés » qui ne se privent pas de relations pré et extraconjugales avec des femmes « noires ».

S'agissant de la couleur inattendue de Matignon M.B., et pour satisfaire la curiosité de ses frères et soeurs, sa mère aurait invoqué une trop grande consommation de café au lait et de chocolat durant sa grossesse.

c) Une ouverture tardive aux non-« blancs »: 1972 à nos jours.

Cette période marque une vraie rupture avec l'idéologie du conjoint devant être impérativement « blanc ». Les effets sociaux, économiques et professionnels de la départementalisation visibles à partir des années soixante, font éclater la situation qui avait jusque là préservé une telle idéologie, l'isolement social des « Blancs-Matignon » qui se caractérise par: un appauvrissement chronique, un nombre élevé d'enfants par famille devant se partager un patrimoine foncier qui ne cesse de se morceler sans s'étendre pour autant. Sans ces effets, le changement dans la prescription du choix du conjoint se serait certainement produit mais sous la contrainte. Ceux-ci ont contribué à modifier les mentalités et donc rendu volontaire cette impériosité du changement.

Sur la deuxième période de la quatrième génération, c'est-à-dire de 1972 à 1982, le choix du conjoint s'oriente pour moitié vers l'hétérogamie. Sur les trente mariages, quinze sont hétérogames. Douze de ceux-ci impliquant des individus étrangers à la commune nous donnent la mesure de l'éclatement de l'espace couvert par les « Blancs-Matignon » dans leur déplacement.

A la cinquième génération, ce double mouvement spatial et hétérogame se confirme à l'environnement puisque sur les 42 mariages 32 sont hétérogames et originaires de l'ensemble de la Guadeloupe voire au-delà. Aussi le déplacement de certains vers d'autres communes s'accroît particulièrement avec l'absence dans les actes de mariage de 14 couples parents sur les 31 théoriques.

Si une majorité a suivi cette nouvelle voie, quelques-uns ont pu au contraire tirer profit du renouveau socio-économique pour aller chercher ailleurs le conjoint « blanc » qui devient alors encore plus difficile à trouver dans sa propre région des Grands-Fonds du Moule. On l'a vu précédemment deux « petits-blancs » de l'île voisine de la Désirade (le patronyme Euder) domiciliés au Moule et une autre de l'île de Marie-Galante (Bastide) domiciliée à Saint-Claude ont été des conjoints. Dorénavant, les communautés de « petit-blancs » de l'archipel pourront être directement « démarchées ». C'est en tout cas de cette façon que l'une de notre informatrice nous a expliqué l'origine de nombreuses unions avec des « petits-blancs » de l'île de Saint-Barthélemy située au nord de la Guadeloupe.

En effet, parmi les 37 mariages exogames de la cinquième génération, cinq sont homogames et impliquent des Saint-Barths (trois mariages) et des Marie-Galantais

(deux mariages). On remarque que ce sont plutôt les mêmes familles qui continuent de se marier aussi dans l'endogamie « Blanc-Matignon » (cinq mariages). Familles qui peuvent être d'ailleurs stigmatisées par d'autres « Blancs-Matignon » comme racistes.

Avec cette période de modernisation de la Guadeloupe les « Blancs-Matignon » vont faire leur entrée dans la société guadeloupéenne. Inversement, cette société va visiter les « Blancs-Matignon ». Cette rencontre en mobilisant des « noirs » de niveaux socio-économiques différents de celui des paysans « noirs » des Grands-Fonds, renvoie aux « Blancs-Matignon » une autre image d'eux-mêmes. Image qui ne doit certainement pas leur être glorieuse (« Blanc-Matignon »= « blanc » pauvre dégénéré et sauvage). En intégrant cet espace globale, ils intègrent aussi le discours et l'idéologie sur la couleur de peau dont il procède. Idéologie où la couleur de peau valorisée n'est pas tant la peau « blanche » que l'infinité de peaux « noires » claires, et une valorisation qui ne se traduit pas en terme de discrimination sociale. Enfin, et pour couronner le tout, avec les années 1970, on assiste dans toutes les Amériques noires et donc aussi en Guadeloupe à une revalorisation du « noir » (« Black is beautiful ») parallèlement à un mouvement indépendantiste guadeloupéen qui fait explicitement des « blancs », les oppresseurs et des « noirs », les opprimés.

Ils seront donc doublement repoussés, en tant que « blanc » et en tant que « Blanc-Matignon ». Dans cette intégration à la société guadeloupéenne globale, la haute idée qu'ils se font de leur couleur de peau ne pourra être qu'ébranlée.

Avant de terminer, nous devons revenir sur les mariages hétérogames et sur l'explication qu'en donne Francine Chartrand¹.

Elle publie son article en 1965, ses recherches sur le terrain sont donc antérieures. Les mariages hétérogames se multiplient vers la fin des années 1960, l'auteur n'a donc pas encore connaissance de ce bouleversement. Jusqu'à la période où elle effectue ses recherches, les mariages hétérogames sont minoritaires. Elle va formuler l'hypothèse selon laquelle ces mariages seraient en partie le fait d'une hypergamie économique. Celle-ci serait une manière de compenser le racial (la peau noire du conjoint dévalorisé)

¹Francine Chartrand, Idem.

par l'économique (son statut socio-économique avantageux). Elle s'appuie pour cela sur la constatation que *les niveaux social et économique du conjoint de couleur ne sont jamais inférieurs à ceux du blanc et qu'ils sont égaux dans la moitié des cas*¹. Jusque dans les années 1960, nous n'avons, pour notre part, observé aucune proportion de moitié, de conjoints hétérogames ayant un statut socio-économique supérieur à celui du conjoint « Blanc-Matignon »². Dans une écrasante majorité, ces conjoints hétérogames ont un statut socio-économique égal au conjoint « Blanc-Matignon », autrement dit ils sont cultivateurs. Si les présumés 50% de cas de mariage où le conjoint « noir » a un statut socio-économique supérieur à celui de son conjoint « Blanc-Matignon », sécurisent effectivement l'hypothèse d'une hypergamie économique, celle-ci devient caduque quant aux 50 autres pourcent de mariages hétérogames. Elle l'est encore plus face à la montée galopante de mariages hétérogames dès la fin des années 1960. Car dans une telle perspective, l'amélioration du niveau de vie des « Blancs-Matignon » consécutive aux effets de la départementalisation, aurait du faire disparaître purement et simplement les mariages avec des non- « blancs ».

Nous pensons donc que la multiplication de ces mariages est plutôt le signe d'un changement de mentalité. On ne peut pas là non plus constater une inégalité des statuts socio-économiques en faveur des conjoints non- « blancs ». D'ailleurs, la départementalisation a aussi pour effet de réduire considérablement la stratification socio-économique avec la constitution d'une vaste classe moyenne dans laquelle vont se fondre les « Blancs-Matignon ».

Quant aux mariages hétérogames d'avant les années 1960, ils peuvent s'expliquer par la difficulté accrue de trouver un conjoint entre soi, seul stock de conjoint « blanc » dans la région. Et, corollairement du fait de l'émiettement du patrimoine foncier, l'impossibilité de céder une portion de ce qui reste bien le seul héritage possible.

¹Idem., page 94.

²L'auteur ne présente pas ses sources, elle annonce un travail à venir plus complet dans lequel celles-ci seraient toutes données. Il n'est jamais apparu.

Chapitre 3. IDEOLOGIE DE LA COULEUR

DE PEAU.

Jusqu'à la fin des années soixante, les « Blancs-matignon » se marient largement entre « blancs », autrement dit entre eux. Ce n'est pas l'isolement géographique totale du petit groupe de « blancs » dans les Grands-Fonds du Moule qui l'aurait poussé à avoir, malgré lui, un tel comportement. Au contraire, ces individus ne sont pas seuls dans la région, des familles de non-« blancs » leurs sont immédiatement voisines. Le stock de conjoints disponibles dans la région n'est donc pas limité aux seuls « blancs », il comprend également tous les non- « blancs » qui y habitent. Le choix d'un conjoint « blanc » en est donc un parmi d'autres, et sa multiplication ne peut être que le fait d'une préférence indiscutable accordée aux individus de peau blanche et inversement d'une aversion avancée pour les individus de peau noire. On le voit, la couleur de la peau, au départ simple fait phénotypique parmi tous ceux que produit le génotype, fait véritablement l'objet d'un investissement idéologique. Cette idéologie de la couleur de peau, qui produit ce qu'on appelle le préjugé de couleur, ne concerne pas exclusivement les « Blancs-Matignon », elle habite l'ensemble de la Guadeloupe et prend racine dans l'histoire de l'île là où, pour son exploitation agricole, l'esclavage des « noirs » venus d'Afrique se met en place. Dorénavant et jusqu'en 1848, des maîtres « blancs » sont propriétaires d'esclaves « noirs ». Et où, à un statut social correspond une couleur de peau ou une race. Plus largement, les *processus d'assignation catégorielle et d'organisation des relations sociales à partir de différences culturelles présumées essentielles*¹ vont user et abuser du jeu d'interaction entre le social et le racial entendu comme phénotype idéologisé.

¹Philippe Poutignat et Jocelyne Streiff-Fenart, « Theories de l'ethnicité ». (PUF, 1995), page 16.

I. Histoire du préjugé de couleur.

Nous allons suivre le préjugé de couleur dans sa formation avant l'esclavage des « noirs », puis dans son entreprise de légitimation de l'ordre esclavagiste et enfin dans son prolongement après l'abolition de l'esclavage. Pour cela, nous nous appuyerons sur les travaux de Jean-Luc Bonniol¹ et de William B. Cohen².

A. La représentation des « noirs » dans l'Occident avant leur mise en esclavage.

La question est de savoir si la construction du préjugé de couleur est contemporaine de l'ordre esclavagiste ou si elle a des racines dans un éventuel imaginaire occidental pré-colonial sur le noir. Dans la première hypothèse et selon la formule de Michel Giraud³, c'est l'hypostase des relations de classe en relation de race, c'est-à-dire la substantialisation de la seconde par la première qui, suivant une entreprise de légitimation de l'ordre esclavagiste, va produire le préjugé de couleur.

Si William B. Cohen nous dit qu' *il n'existe pas nécessairement de relation étroite entre le jugement négatif des Européens à l'égard des Noirs et la décision qu'ils prirent de faire d'eux leurs esclaves*⁴ en prenant pour preuve la mise en esclavage des Indiens en dépit du jugement bienveillant des Européens à leur endroit, il est cependant certain que sur les « noirs » pesaient déjà de très lourds préjugés. Et si cet esclavage des Indiens faisait l'objet de nombreuses critiques⁵ chez les Européens (notamment chez Bartolome de Las Casas), celui des « noirs » allait de soi et passait quasiment pour naturel. Cependant, il est vrai que ce n'est pas l'esclavage en soi qui constitue le signe de la dévalorisation de ceux sur lesquels il s'applique - les Indiens mais aussi les

¹Sa thèse, citée précédemment et, « La couleur comme maléfice. Une illustration créole de la généalogie des Blancs et des Noirs ». (Albin Michel, 1992).

²« Français et Africains. Les Noirs dans le regard des Blancs 1530-1880 ». (Gallimard, 1981).

³Michel Giraud, « Races et classes à la Martinique ». (Anthropos, 1979).

⁴William B. Cohen, idem., page 67.

⁵Le débat sur la nature de l'Indien dans la controverse de Valladolid ne portera pas sur les « noirs » qui pourtant seront désignés avec haine comme les futurs esclaves dans les colonies.

engagés qui sont des « blancs » le confirment - mais son inscription dans le long cours. Et à ce titre l'esclavage des « noirs » est bien le seul à avoir connu une aussi longue existence.

Cette évidence pour les Européens de la mise en esclavage des « noirs », étrangement désignée de décision inconsciente par William B. Cohen, peut se comprendre par l'intense symbolique de la couleur noire dans l'Occident pré-coloniale. Au contraire de l'Indien, la rencontre de l'Occident avec l'homme de couleur noire est précédée de tout un imaginaire sur cette même couleur, qui est immanquablement perçue par les yeux.

Dès l'antiquité, la couleur noire est un symbole d'étrangeté. Le christianisme compte pour beaucoup dans ces représentations. Ce que Jean-Luc Bonniol appelle le symbolisme chromatique du christianisme antique, associe la pureté à la couleur blanche et le péché à la couleur noire. Aussi, c'est au VI^{ème} siècle que la malédiction de Cham sera associée à l'homme « noir ». Le regard de l'occidental saturé de christianisme n'éprouvera aucune surprise quand ultérieurement, il sera confronté aux « noirs » d'Afrique et à leurs moeurs sauvages. Leur couleur de peau est le signe de leur malédiction et partant, de l'état de leurs moeurs.

Au Moyen-Age va se développer un racisme lié à *un savoir concernant la nature, lui-même lié à une obsession naturaliste d'ordre magico-religieux*¹. Les souillures morales ou corporelles sont considérées comme un état irrémédiable de nature presque héréditaire. Les représentations autour des lèpreux par exemple participent de cette position, les nombreux soupçons qui pèsent sur les marranes également.

Tous les éléments d'un stéréotype racial négatif sont réunis mais les quelques « noirs » des milieux populaires européens qui le subissent ne font pas pour autant l'objet de racisme autrement dit de ségrégation. Ce stéréotype ne conduit pas non plus à une forme de hiérarchie entre « blancs » et « noirs ». En bref, ce stéréotype n'est autre que le résultat cognitif de l'Occident de l'époque, produit à partir de ses éléments symboliques christianisants et naturalisants. Cette appréhension intellectuelle du « noir » n'aboutit pas là non plus à l'adoption d'attitudes discriminantes à son égard.

B. Le préjugé de couleur durant la période esclavagiste.

Ce n'est qu'à partir de la mise en place de la colonisation que ce qui n'était jusque là qu'un stéréotype inoffensif, va se transformer en préjugé de couleur où la couleur de peau sera intégrée à une théorisation de la hiérarchie raciale.

Les premiers temps de cette colonisation sont caractérisés par une population de petite taille et faiblement hiérarchisée, une politique coloniale de peuplement et pas encore une politique d'exploitation économique, un esclavage des « noirs » marginal et largement supplanté par les nombreux « engagés » et des unions entre « noirs » et « blancs » qui ne suscitent guère d'opposition.

On se situe dans une certaine continuité avec ce qui se jouait en Europe peu avant. Le préjugé de couleur n'est pas encore apparu, ce que laisse penser l'existence de ces cas d'unions mixtes. Il n'y a pas de hiérarchie de couleur tout au plus une hiérarchie de statut. Les « engagés » et les rares Indiens cotoient les quelques « noirs » esclaves pour former la classe servile.

La fin du XVII^{ème} siècle s'oriente vers l'exploitation économique des colonies, notamment par la mono-culture de la canne-à-sucre. Dès lors, pour ses avantages empiriques et économiques, l'esclavage des « noirs » se répand massivement. L'esclave devient un outil essentiel à cette exploitation agro-industrielle. Une stratification bipolaire où se mêlent race et classe se met alors en place: d'un côté des maîtres libres « blancs », de l'autre des esclaves « noirs ». La distribution raciale se superpose ainsi à la distribution socio-économique.

Presqu'immédiatement une entreprise de justification, de légitimation et de renforcement de ce qui devient un ordre socio-racial, va apparaître.

Sur le plan idéologique, le préjugé de couleur fait son entrée. La correspondance d'une race (différences phénotypiques racialisés, les « blancs » et les « noirs ») à un statut juridique (maître et esclave) n'est pas au départ l'oeuvre d'une relation déterminante de cause à effet entre l'une et l'autre. Nous rappelons ici l'esclavage des

¹Jean Luc Bonniol, idem, page 49.

Indiens et l' « engagement » des Européens. *Le fondement du système esclavagiste relève du juridique: c'est la totale soumission de la main d'oeuvre au maître de la terre qui en constitue le ressort principal*¹. La différence phénotypique n'est que fortuite et n'entre pas dans ce qui fonde ce système.

Mais ceci ne demeure pas. Rapidement la relation entre race et statut juridique sera conçue comme déterminante et nécessaire: esclave parce que « noir » et maître parce que « blanc ». Et la discrimination, de juridique et sociale deviendra raciale ou racialisante. La justification du système se donne alors l'apparence de l'évidence.

Deux phénomènes vont cependant mettre à mal la correspondance parfaite de simplicité entre le racial et le juridique et par là exacerber et affermir le préjugé de couleur. Nous l'avons dit, des unions entre « noirs et « blancs » n'étaient pas rares au début de la colonisation. Plus tard aussi des relations sexuelles entre maîtres « blancs » et femmes « noires » esclaves vont se multiplier. Les enfants métis qui en sont issus constituent autant de contradictions vivantes du système. Car, éléments perturbateurs et imprévus, qu'ils soient intégrés au groupe des esclaves ou à celui des maîtres, une part de leur phénotype renverra toujours au groupe opposé.

La deuxième contradiction est due aux affranchissements qui se sont continuellement pratiqués et qui là encore font de ces « noirs » normalement esclaves par nature, des gens libres. De surcroît ceux-ci peuvent être eux-mêmes habitants-propriétaires maîtres d'autres esclaves de même couleur qu'eux, voire de couleur plus claire (les métis précédents). Ils sont libres comme les « blancs » mais « noirs » comme les esclaves.

Sur le plan juridique, le « code noir » de 1685 en légiférant sur la condition et le traitement de l'esclave conçu comme propriété du maître, fixe légalement ce statut de sujet humain non-sujet de droit et l'ordre esclavagiste avec lui. Il tente également de juguler le développement des deux phénomènes qui menacent l'ordre esclavagiste, les unions mixtes et les affranchissements. Pour les premières, il donnera à la condition d'esclave un statut héréditaire en faisant de l'enfant d'une femme esclave, lui aussi un esclave. Et pour les seconds, les esclaves affranchis entreront dans la catégorie juridique

¹Idem., page 55.

des « libres de couleur » pour mieux les différencier des libres absolus que sont les « blancs » et dont ils ne partagent pas les mêmes droits, loin s'en faut.

On comprend alors que le préjugé de couleur se développe autant que les failles du système esclavagiste s'étendent tel une réponse à celles-ci. On note aussi que l'union mixte, lieu de désordre, est son point de crispation obsessionnel, car dans cette sphère privée de la relation à deux, la raison juridique, économique et morale s'ébranle face à l'irrationnel des sens.

Si l'émergence du préjugé de couleur n'est pas antérieure au système esclavagiste mais bien dictée par lui, on s'attend à ce qu'il disparaisse avec la fin du système qui lui a donné naissance.

C. Le préjugé de couleur après l'abolition de l'esclavage.

Certes, l'abolition de l'esclavage en 1848 signe l'arrêt de mort juridique et réel du système esclavagiste, mais les effets de ce dernier auront été profonds sur les esprits. Et tout le processus de création du préjugé de couleur que nous avons décrit précédemment en termes mécaniques, ne doit pas laisser penser que dans les esprits il l'ait été de manière consciente et volontaire. La correspondance entre condition juridique et socio-économique et condition raciale qui se manifestait à la simple perception oculaire prenait dans les mentalités la forme de ce que Claude Levi-Strauss appelle une efficacité symbolique. Si dans la réalité, on voyait bien que les esclaves étaient des « noirs », dans les esprits ils étaient esclaves parce que « noirs ». L'efficacité symbolique n'est pas ici dans la réalité indéniable des choses mais dans la relation de cause à effet entre ces choses.

Une telle logique dans la représentation du monde réel bien que déterminée par le système esclavagiste ne peut manquer de demeurer, même quand elle perd son assise juridique. « Blancs » comme « noirs » continuent d'interpréter leur relation mutuelle en terme racialisant. Et la fin du système esclavagiste ne va pas pour autant altérer une organisation sociale où les habitants-proprétaires sont encore « blancs » et ceux qui travaillent sur leurs plantations « noirs ». De plus, cette stratification sociale sera maintenue de force par les autorités qui obligent à l'aide de procédés coercitifs variés,

les « nouveaux libres » à retourner travailler sur leurs trop familiers lieux de travail. Ceux-ci y répugneront bien que petitement rémunérés. Tel sera le cas dans les grands plateaux sucriers et à leurs abords.

1. Dans les Grands-Fonds.

Cette région se singularise parce qu'elle est inappropriée à la culture de la canne-à-sucre et parce que les habitants-propriétaires caféiers déjà lourdement pénalisés par un produit quasiment impossible à écouler, n'ont aucune raison d'encourager le retour des « nouveaux-libres » sur leurs plantations. Ils n'en ont d'ailleurs pas les moyens.

Au contraire, nous l'avons vu, ils auront plus intérêt à tirer profit de la vente de leur patrimoine foncier aux « nouveaux-libres » qui n'aspirent qu'à l'achat d'un petit lopin de terre sur lequel ils pourront assurer leur auto-subsistance et s'affranchir alors définitivement du travail de la canne-à-sucre sur les grandes plantations voisines.

Nous avons vu par ailleurs que les habitants-propriétaires des Grands-Fonds vont aussi chercher à contracter des mariages avec les « nouveaux-libres » qui en devenant des parents et alliés sont autant de bras en plus pour l'exploitation des cultures vivrières. La survie dans la région est en effet tributaire d'une organisation collective du travail et donc d'un développement de la solidarité entre foyers.

Dès lors, on peut se demander ce qu'il advient du préjugé de couleur dans un contexte aussi singulier. En effet, au rythme des transactions foncières, les « noirs » deviennent les égaux socio-économiques de nombreux « blancs » de la région. Par conséquent, après 1848 et dans les Grands-Fonds, le préjugé de couleur perd non seulement son fondement juridique mais également son fondement socio-racial.

On sait cependant que du fait de la morphologie géographique de la région, n'ont pu s'y établir que des exploitants de cultures secondaires et donc en plus des « blancs », des « libres de couleur », car seul ce type d'exploitation leur était abordable. Ainsi, avant l'abolition, la région des Grands-Fonds se différencie socio-racialement du reste de l'île. Sa petite échelle sociale qui est composée d'esclaves et d'habitants-propriétaires, n'est pas à son sommet exclusivement occupée par des « blancs », on y trouve aussi quelques « libres de couleur ». Le préjugé de couleur ne peut donc pas être aussi efficace ici que

sur les plateaux sucriers de l'île. Nous savons aussi que ces « habitants-proprétaires » de couleurs différentes se sont ligués contre les « grands-blancs » monarchistes, durant la Convention, pour défendre des intérêts communs. Autant d'éléments qui ne pouvaient que produire un préjugé de couleur, couleur locale où l'opposition « noirs » / « blancs » devait être beaucoup moins tranchée qu'ailleurs. Peut-être même que la discrimination raciale se partageait à une discrimination strictement juridique. Nous pensons pour notre part que, en toute logique, la discrimination ne pouvait se formuler en terme de maîtres « blancs » et de « noirs » esclaves du simple fait de la présence de maîtres « libres de couleur ». Si le chromatisme devait intervenir dans le discours socio-racial, cela ne pouvait être qu'en terme de degré de blancheur ou de noirceur, préfigurant en cela la société guadeloupéenne du XX^{ème} siècle. On peut dès lors mieux comprendre ce vaste mouvement d'alliances avec les « nouveaux-libres ».

II. Typologie des idéologies de couleur chez les « petits-blancs » de l'archipel Guadeloupéen: quelques illustrations.

Nous avons vu avec les Grands-Fonds que ses spécificités géographiques pouvaient produire une idéologie coloriste spécifique montrant en cela la nature essentiellement relative de celle-ci. D'autres espaces peuvent présenter des caractéristiques différentes de celles des grands plateaux sucriers et donner lieu à d'autres idéologies de couleur.

A. Les Saint-Barths.

La petite île de Saint-Barthélemy située à 200 kilomètres au Nord-Ouest de la Guadeloupe compte environ 5000 habitants et a une superficie de 21 km². Sa population presque exclusivement « blanche » constitue un parfait isolat, sa frontière se confond avec celle de l'île et elle pratique une étroite endogamie. Les quelques relations

commerciales entretenues avec les habitants « noirs » des îles voisines n'entraînent jamais de mariage. Le contrôle social est d'autant plus efficace que ces « noirs » sont protestants et anglophones à la différence des Saint-Barths catholiques et francophones.

Du temps de l'esclavage, la population « noire » représentait un tiers de la population globale, elle se réduit à un dixième aujourd'hui.

Participant d'une idéologie de la blancheur, quelques-uns de ses membres se marient à des « Blancs-Matignon » depuis les années 1960. Leur sentiment identitaire est construit autour de cette blancheur posée comme race dans une opposition aux « noirs », autres et étrangers. L'appartenance à l'espace de l'île est aussi une appartenance à la race « blanche ».

B. Les saintois.

L'archipel des Saintes se compose de deux îles, Terre-de-Bas (1515 habitants) et Terre-de-Haut (1535 habitants) qui totalisent à elles deux 13 km². La première est occupée par des « noirs » et la seconde par une majorité de « blancs » et une petite minorité de « noirs ».

Cette deuxième île n'a pas connu l'esclavage. En dehors des « noirs » avec lesquels des unions se sont produites, tous les habitants se définissent comme « blancs » même si certains sont métis et en présentent les signes phénotypiques. Cette auto-qualification n'est pas ce qu'elle prétend être. Les saintois se disent « blancs » dans une opposition aux « noirs » que sont pour eux les étrangers du « continent » (la Guadeloupe), car ce terme ne s'applique pas à ceux qui dans l'île pourraient être perçus comme « noirs ». Être « blanc » ou « noir » définit l'appartenance ou non à l'espace de l'île. C'est surtout la formulation d'une identité fondée dans l'insularité.

C. Le contrepoint des « Blancs-Matignon ».

Ici être « blanc » n'est pas une expression identitaire. Chez les « Blancs-Matignon », on ne se revendique pas « blanc », on cherche simplement à le rester. Des saintois ils se

démarquent, à notre sens, par une absence totale de revendication identitaire mais aussi de sentiment identitaire collectif. La valorisation de la blancheur de peau est la seule chose qui définit le groupe mais plus essentiellement qui détermine son existence en tant que petit agrégat de « blancs ». Le renversement dans le choix du conjoint qu'on repère dans les années 1970, montre à ce titre qu'avec la disparition de l'idéologie de la blancheur qu'il suppose, le groupe lui-même disparaît. Dans cet esprit, parler de groupe ethnique et de groupe social tout court paraît presque toujours excessif dans le cas des « Blancs-Matignon » tant ce qui les unit et nous les donne si nettement à voir est insuffisant. Autrement dit, ce qui les constitue et les maintient comme agrégat « blancs » dans les Grands-Fonds n'est pas tant cette idéologie de la couleur de peau que les contraintes que celle-ci dans une telle région va tout de suite leur imposer.

Cependant, on a vu que cette blancheur de la peau valorisée par le groupe, n'est pas de nature absolue. Il ne s'agit pas du blanc immaculé mais du « blanc » représenté, et on est surpris parfois de voir les personnes réelles qui peuvent l'incarner. Celles-ci peuvent très bien être métissées et affichées phénotypiquement ce métissage et encore même être reconnues comme métissées par les « Blancs-Matignons ». En cela, ceux-ci se démarquent des Saintois par cette illustration de la relativité de l'idée d'être « blanc ». Idée qui désigne idéalement la vraie couleur de la peau d'un individu mais n'est pas une façon allégorique d'établir une frontière sociale de l'insularité, dedans-« blanc »/dehors-« noir ».

Ils se démarquent aussi des Saint-Barths qui par une réelle frontière géographique avec le reste du monde, ont développé une idéologie coloriste où la couleur blanche valorisée n'est pas créolisée, relativisée mais tout simplement absolue.

Ils se singularisent par rapport à toutes les autres communautés de « petit-blanc » par le statut qu'ils ont dans la société globale. Ce statut commence et s'arrête avec cette société. C'est elle qui donne une existence sociale et identitaire aux « Blancs-Matignon », une existence qui commence avec le nom même qu'elle leur a inventé. Contrairement aux autres « petits-blancs », ceux-ci existent là où ils ne sont pas et sous une forme aussi caricaturale que méprisante.

Enfin, et pour revenir sur l'identité qui fait défaut aux « Blancs-Matignon », doit on aborder l'analyse de ce terme qui sert à les désigner. A l'instar du terme « petit-blanc »

dont Jean-luc Bonniol dit que *l'adjonction du qualificatif « petit » est du essentiellement à un effort de catégorisation externe, mais ne procède évidemment pas d'une qualification d'origine interne. Il signifie l'inadéquation entre la « race » et la classe...*¹, nous pensons que le terme « Blanc-Matignon » produit par les non-« blancs » participe de la perception d'une même inadéquation. Mais ici l'absence du qualificatif « petit » est compensée par le sens péjoratif du terme qui renforce à l'envie l'inadéquation entre la couleur blanche de ces gens et leur misérable condition (pauvres et en plus dégénérés). Inadéquation, devons nous préciser, qui dans le cas des « petits-blancs » comme des « Blancs-Matignons » est observée toujours par les populations extérieures qui participent d'une idéologie de couleur populaire mise à mal par l'existence même de tels groupes. Ce point est essentiel car il permet de montrer que, c'est précisément la perception d'une inadéquation qui fonde les noms de ces derniers. En cela, c'est dans un deuxième temps que l'on peut dire que ces noms signifient l'inadéquation. On remarque aussi que les anomalies verbalisées que sont ces termes disent avant tout sur l'idéologie de couleur populaire guadeloupéenne.

A en croire une de nos anciennes informatrices, le terme existerait déjà au début du XX^{ème} siècle avec la même charge péjorative.

Cependant, ce terme qui définit par défaut le groupe réel des « blancs » des Grands-Fonds fait preuve, en Guadeloupe même, d'une extrême souplesse sémantique. Si son sens initial s'adresse exclusivement aux « blancs » des Grands-Fonds, en tant que terme vernaculaire pris dans les langues parlées en Guadeloupe (le créole et le français), quand il quitte la région il peut s'employer à propos de n'importe quel « blanc-pays »². Ce glissement sémantique du terme est du à la mise en relation, initiale et constitutive, qu'il fait entre ceux qu'il désigne et leur domiciliation aux Grands-Fonds du Moule. Tous les « blancs » des Grands-Fonds du Moule sont en effet des « Blancs-Matignon »; mais l'usage du terme en dehors de la région perd de son efficacité et de sa précision car là il ne permet plus de distinguer entre les « blancs » originaires des Grands-Fonds du Moule

¹Jean-Luc Bonniol, Particularisme ethnique et culture créole dans la Caraïbe: le cas des « petits-blancs », Etudes Créoles, Volume III n°1 1980, page 15.

²Terme générique qui désigne l'ensemble des « blancs » autochtones en opposition avec les « blancs-france » ou « zoreils ».

et ceux qui ne le sont pas. Combien de fois n'avons nous pas été nous-même pris pour un « Blanc-Matignon ». La cécité dont souffre le terme quand il sort de sa région peut aussi expliquer le sens que certains guadeloupéens lui donnent, à savoir celui minimal de « blanc-pays » petit ou moyen.

Quoiqu'il en soit, il suffit que ce terme s'emploie pour désigner les « blancs » des Grands-Fonds du Moule pour qu'il retrouve sa dimension vivement péjorative. Celle-ci n'échappera pas moins au groupe, et l'ouverture de celui-ci au reste de la Guadeloupe dans les années soixante ne manquera pas de le confronter chaque fois à ce reflet populaire peu flatteur.

Face à ce vilain portrait, les « Blancs-Matignon » opposent un passé et une origine sociale hautement glorieuse.

Le passé est celui stéréotypé du « blanc » forcément grand « blanc » et grand propriétaire terrien. Les « Blancs-Matignon » prennent alors là à leur compte une figure populaire qui est éminemment guadeloupéenne et non exclusivement « Blanc-Matignon ». Ils révèlent là encore leur inscription dans l'univers idéal de la Guadeloupe en général.

Quant à l'origine sociale qui nous a été systématiquement rappelée, elle est relative à la légende d'un lointain lien de parenté du groupe et notamment du patronyme Matignon avec le Prince de Monaco. Cette légende s'appuie sur le mariage de Louise Hyppolyte de Grimaldi et de Jacques François de Matignon qui eut lieu le 20 octobre 1715¹. Mais ce lien de parenté est une pure fiction puisque le premier Matignon, Léonard dit la Creuse, arrive en Guadeloupe non pas après 1715 mais bien avant, entre 1665 et 1671. Aussi, c'est un paysan de Touraine et non des environs de Dinan à l'instar des de Matignon.

Il semble que le premier ouvrage qui relate l'existence d'un lien de parenté entre les « Blancs-Matignon » et le Prince de Monaco, date de 1935. C'est un guide touristique et nous pensons que ce n'est pas un hasard car l'opposition entre leur condition sociale,

¹Camille Fabre, « De clochers en clochers », les Grands-Fonds (Bibliothèque nationale, 1979), pp.4-5.

déjà défavorable à l'époque, et leur origine aristocratique confère aux « Blancs-Matignon » un aspect encore plus insolite qui ne peut que satisfaire l'auteur de tels écrits. En plus de ce lien, le guide fait remonter à 1848 l'arrivée du père Matignon dans les Grands-Fonds du Moule, thèse fautive mais populaire.

Il faudra attendre les années soixante pour voir réapparaître ce thème dans la littérature. Guy Lasserre qui présente en 1961 dans sa thèse comme une légende le don d'argent et de cadeaux aux « Blancs-Matignon » par la principauté de Monaco. Et plus encore, en 1966 Jean Raspail dans « Secouons le cocotier » qui s'appuyant notamment sur le témoignage de Francine Chartrand, étudiante en anthropologie à l'université de Montréal, abonde longuement dans le sens de la thèse de l'origine princière des « Blancs-Matignon ».

La simultanéité du renouveau de cette thèse et de l'ouverture matrimoniale des « Blancs-Matignon » ne peut que forcer notre étonnement et notre impression qu' à ce moment crucial, cette idée de l'origine a pour fonction de compenser le discrédit populaire contenu dans la catégorie d'attribution « Blanc-Matignon ». On ne peut savoir si elle a été suggérée aux « Blancs-Matignon » par Francine Chartrand, dont le terrain date de 1963, ou si elle lui a été précisée comme on nous l'a nous mêmes précisée; mais ce qui est certain c'est que désormais la revendication d'une origine noble sera nécessaire tant que le groupe sera qualifié de « Blanc-Matignon ». Nous sommes peut-être « Blancs-Matignon » (misérables et dégénérés) mais de noble origine. Et *entre les souvenirs vécus et les remémorations par ouï-dire, nulle différence qualitative, non plus qu'entre ce passé immémorial et les évocations réelles. Le ton est le même, les termes sont identiques, les références semblables*¹.

En janvier 1992, une journaliste a fait un petit reportage sur les « Blancs-Matignon » qui est paru dans un journal hebdomadaire (voir la première page en couleur). Les quelques membres du groupe qu'elle a rencontrés en font leur porte-parole et dénoncent, s'indignant de ce qui est dit à leur endroit dans le guide bleu Antilles de 1992 (voir les annexes). Mais en s'insurgeant contre le stéréotype dépréciateur véhiculé par le guide,

¹Francoise Zonabend, « La mémoire longue. Temps et histoires au village » (PUF, 1980), p.14.

ils s'insurgent aussi contre l'image populaire du groupe dont celui-ci s'inspire. Et ils se mettent ainsi eux-même et pour la première fois publiquement en scène en Guadeloupe. Cette prise de parole des « Blancs-Matignon » commence donc immédiatement par le déni de la seule parole qui existait jusqu'à alors à leur propos et qui les fondait de l'extérieur. Sous cet éclairage, on comprend alors autrement le titre qui figurait en couverture du journal: *Blancs-Matignon: la fin d'un mythe ?*

III. L'ethnographie des « Blancs-Matignon ».

Avant même de rencontrer des « Blancs-Matignon » réels, on est d'emblée imprégné de leur image populaire qui est, nous l'avons dit, avant tout imaginaire. En effet, le terme « Blanc-Matignon » qui est offert à celui qui n'a pas encore connaissance du phénomène donne une vie propre au groupe à l'extérieur de ses limites et indépendamment de lui. Aussi, le terme qui n'est qu'une projection représentative des guadeloupéens vers les « Blancs-Matignon » est déjà en soi un jugement. Et la rencontre d'un « Blanc-Matignon » réel est celle aussi de l'imaginaire et du réel et partant, la rencontre du « Blanc-Matignon » avec ce jugement négatif porté sur lui. On peut le comprendre, cela n'a rien de réjouissant pour lui et même si on évite de faire part du jugement populaire, l'expérience passée lui a suffisamment montré que la rencontre avec quelqu'un de l'extérieur s'accompagne de la projection sur lui de cette image populaire peu flatteuse.

Face à notre demande de prise de contact avec lui et surtout face à ce qui la motive, un intérêt savant précisément pour l'entité « Blanc-Matignon » dont il sait trop bien qu'à ce stade nous ne pouvons en avoir qu'une connaissance populaire, une attitude de refus nous sera opposée.

Celle-ci prendra plusieurs formes: le refus de tout contact; le déni de ce qui se dit sur eux, accompagné d'une justification de leur situation par la contrainte de l'isolement géographique: il n'y a à leur situation que des causes externes, nulle trace de la volonté et du choix du groupe; l'aveu de ne rien savoir ou de ne rien avoir d'intéressant à dire et à raconter; et enfin, l'indifférence de celui qui ne se sent pas concerné. Nous devons dire que le refus irréductible a été exceptionnel et le contact a toujours été courtois.

Avant d'entreprendre notre recherche, ne connaissant pas de « Blancs-Matignon » personnellement, nous avons été continuellement prévenus de l'extrême difficulté que nous rencontrerions à prendre le moindre contact avec l'un d'eux. Il nous était cependant précisé qu' étant de couleur blanche, notre entreprise en serait facilitée.

Nous avons d'abord cherché à savoir quels étaient les noms considérés comme « Blanc-Matignon ». Aux cadastres de Pointre-à-Pitre, nous avons pu enlever les plans cadastraux des sections de la commune du Moule où sont installés les « Blancs-Matignon ». Là nous avons rencontré par hasard un agent, originaire des Grands-Fonds du Moule, voisine des « Blancs-Matignon » qui a pu nous livrer la liste des patronymes du groupe. Elle s'ajoutait à celle fournie par le dossier réalisé dans le journal hebdomadaire que nous avons évoqué précédemment.

Ainsi munis de la carte patronymique et géographique des « Blancs-matignon », nous avons pris rendez-vous avec Madame le Maire de la commune du Moule afin de lui faire prendre connaissance de notre recherche dans sa commune et aussi pour lui demander l'autorisation d'avoir accès au service de l'Etat-Civil. Là encore le hasard a voulu que l'une de ses employées municipales présentes dans le bureau était une « Blanc-Matignon ». Après s'être étonné de la coïncidence de ma recherche avec le récent dossier paru dans le journal hebdomadaire, et de ce subi intérêt pour les « Blancs-Matignon », elle m'a immédiatement présenté à son employée après l'avoir décrite comme une parfaite représentante de ceux-ci. Notre contact avec les « Blancs-Matignon » était pris.

Cette dame nous a ensuite présenté son mari, « Blanc-Matignon » et agent technique de la Mairie qui lui nous a introduits dans le groupe, à raison d'un représentant par famille. C'est lui aussi qui nous a fait visiter les sections, difficiles à trouver, où sont domiciliés les « Blancs-Matignon ».

Notre terrain se dessinait donc au gré des rendez-vous que nous avons pris avec ces premiers informateurs et avec d'autres que ceux-ci pouvaient nous donner. Le terrain idéal de l'observateur partageant le cadre de vie des observés nous a été interdit. Nos contacts ont toujours été limités par les « Blancs-Matignon » eux-mêmes au strict cadre de l'entretien. Si nos demandes d'entrevue n'ont été que rarement rejetées, toujours elles étaient prisonnières des limites de temps impartis par nos informateurs, exprimées par

toute une série de non-dits courtois. A l'exception des personnes âgées, beaucoup plus disponibles, nous ne pouvions voir nos informateurs qu'en-dehors de leurs heures de travail donc en fin de journée ou pendant leurs jours de repos.

Les premiers rendez-vous n'ont jamais été difficiles à justifier, il s'agissait de leur demander de m'éclairer de leur connaissance sur le groupe sinon sur leur parentèle. Les rendez-vous suivants par contre ne se justifiaient plus dès lors que nos informateurs avaient conscience de nous avoir « tout » dit. Nous pouvions alors leur proposer de prendre connaissance des résultats de nos recherches généalogiques, chaque fois plus avancés. C'est donc sous la forme d'un échange implicite - notre présence parmi eux pour faire de l'observation et capter toutes sortes d'informations formelles et informelles contre l'approfondissement de leur connaissance généalogique - que nous avons pu assurer à notre terrain une certaine durée dans le temps.

CONCLUSION

L'ethnologue ne dispose que d'une très pauvre littérature sur la question des « Blancs-Matignon », un article datant de 1963 et la monographie rurale réalisée par des étudiants en agronomie et rédigée en 1974. Des travaux qui sont somme toute assez anciens. Par contre, il trouve dans le discours guadeloupéen un thème particulièrement abondant. Ce mémoire s'est ainsi voulu une espèce de repérage ethnographique sur un thème dont l'éclairage sociologique était encore beaucoup trop faible.

L'espace délimité par ce repérage s'est vite révélé de nature polymorphe. Plus on s'informait sur le groupe, plus se dessinait une figure imaginaire des « Blancs-Matignon » produite par le discours populaire. C'est en croyant s'approcher des « Blancs-Matignon » qu'on s'en éloignait le plus. Une tenace impression de décalage voyait le jour entre cette figure qui semblait jouir d'une vie propre et les « Blancs-Matignon » réels qui étaient sensés occuper l'intégralité de notre terrain et de notre recherche. Mais déjà cette figure ne pouvait plus être abandonnée car elle nous avait tracé la voie menant aux « Blancs-Matignon ». Seule image de ceux-ci dans et à l'extérieur du groupe, elle a été pour nous aussi le seul phare qui pouvait les éclairer.

Elle nous est rapidement apparue comme partie intégrante de notre terrain ethnographique. Dès le premier contact avec les « Blancs-Matignon », la réticence qu'ils manifestaient était déjà un effet perceptible sur eux de cette image sociale. Aussi, celle-ci et l'existence du groupe jusqu'à nos jours, sont le produit d'une même logique coloriste. L'une comme l'autre ont en commun d'être fondés par ce jeu, particulier aux amériques noires, entre le social et le racial ou ce qui est en tout cas ressenti comme tel. Chez les « Blancs-Matignons » comme chez les non-« Blancs-Matignon », le trait phénotypique de la couleur de peau a fait et fait encore l'objet d'un investissement idéologique qui le racialise. Le statut racial renvoie à un statut social et vice versa dans une distribution où le « blanc » occupe le haut de la hiérarchie sociale et le « noir » le bas.

Dans un tel ordre socio-racial, les « Blancs-Matignon » sont perçus de l'extérieur comme un élément anomalique; ils sont « blancs » mais aux bas de l'échelle sociale; paysans pauvres, ils partagent le même statut que les « nouveaux-libres ». Et le mépris que l'on éprouve pour ces « blancs » est à la mesure de leur pauvreté. De l'intérieur, ils vont d'autant plus tenir à rester « blancs » qu'ils sont pauvres, tel un déséquilibre qu'on cherche à compenser. Dans le même sens, le passé sera construit autour d'une légende en dehors de tout souci de vérité historique. Car il ne s'agit pas pour eux de savoir d'où ils viennent vraiment mais plutôt de penser un passé imaginaire aussi glorieux que le présent est misérable. Inversement les non-« Blancs-Matignon » développeront un discours historique autour de ce groupe afin de le réintégrer dans la normalité à laquelle il semble échapper, d'où là aussi une aussi faible exigence de vérité.

Ce combat pour la pureté de la race durera jusqu'aux années soixante où ils verront leur statut socio-économique s'améliorer très sensiblement. Dès lors, un glissement va s'opérer du racial au social. La fin des « Blancs-Matignon » réels et imaginaires est alors amorcée, le groupe de « blancs » éclate au rythme des mariages hétérogames qui sont le signe de la désintégration de l'obsession de la peau « blanche ». La fraction imperturbable qui demeure va se fondre dans le groupe des « blancs » de Saint-Barth, de Marie-Galante et de Saint-Claude.

C'est donc un perpétuel balancement entre réel et imaginaire qui caractérise la question des « Blancs-Matignon ». Réel et imaginaire peuvent être dans un rapport de dominant à dominé à l'instar de ce que nous avons évoqué plus haut où l'image populaire des « Blancs-Matignon » ne peut qu'agir sur ces derniers, dans leur rapport avec eux-mêmes et corollairement avec l'extérieur, dans le domaine de l'alliance. Le rapport est inégal dans la mesure même où si le réel a inspiré l'imaginaire, cela s'est produit selon les règles de ce dernier et non du premier. Celui-ci n'a aucune prise sur ce qu'il donne à voir de lui, un groupe de « blancs » pauvres et consanguins. Ces signes accaparent intégralement l'image du groupe.

Cette connaissance du groupe est nouvelle en Guadeloupe simplement parce qu'elle contredit ce qui a été culturellement établi de part et d'autre des « Blancs-Matignon ».

Nous avons pressenti un décalage entre ce que le discours guadeloupéen dit sur la Guadeloupe et notamment sur les « Blancs-Matignon » et les Grands-Fonds, et ce que dans l'histoire sociale des Grands-Fonds et dans les actes de mariage on peut déceler d'inédit. Les choses nous ont semblé beaucoup moins tranchées. Par exemple, l'histoire des Grands-Fonds est complètement imaginaire dans le discours populaire guadeloupéen. Il est vrai que sa véritable histoire est ignorée, les travaux de George Lawson-Body en posent les jalons. Il ne s'agit donc pas nécessairement d'une dénégation mais le vide historiographique est intéressant car on peut mieux mesurer la liberté de l'investissement populaire dont il fait l'objet: une région dont le premier peuplement est celui des « nègres-marrons », celui des « Blanc-Matignons » étant bien postérieur car il remonte à la première abolition de l'esclavage au moment où ceux-ci fuyaient la guillotine. C'est une région refuge qui est imaginée, une région que l'on rencontre chaque fois que l'on fuit une persécution. Mais une région qui regroupe sur un même espace persécutés (« noirs ») et persécuteurs (« blancs »).

Le décalage avec la réalité historique est donc total. Et ce que celle-ci nous dit, déroute la construction populaire dichotomique. « Blancs » et « noirs » existent aux Grands-Fonds certes, mais pas forcément là où on les attend. Des « noirs » peuvent être habitants-propriétaires au côté des « blancs » et donc propriétaires d'esclaves. Beaucoup de ces habitants-propriétaires, dans leur opposition aux grands propriétaires sucriers, ont soutenu l'abolitionniste de la Convention, Victor Hughes.

Les « Blancs-Matignon » tels qu'ils sont décrits populairement ne sont qu'un des éléments de l'histoire reconstruite des Grands-Fonds et sous cet angle on peut mieux comprendre l'excessive autarcie dont on les affuble. En effet, anciens esclavagistes fugitifs ils ne peuvent être que des défenseurs extrémistes de la pureté de la race « blanche ».

Il semble que toujours le réel n'a de cesse d'exacerber l'imaginaire. La question des « Blancs-Matignon » n'est à ce titre qu'un des révélateurs du paradigme de la couleur de peau lequel détermine largement la vision guadeloupéenne du monde. Une couleur de peau qui, racialisée, se socialise et finit par se biologiser comme l'illustre magistralement Jean-Luc Bonniol. Substance fondatrice mais imaginaire par excellence, elle se réalise et ainsi se perpétue.

Ce travail bien que révélateur d'un certain nombre de tendances, aurait cependant eu le mérite de la précision si ce qui a constitué son matériau avait été plus étendu. Les actes de mariage aurait gagné en signification s'ils avaient été ajoutés à des actes de naissances et de décès. Et nos entretiens avec les « Blancs-Matignon » auraient été encore plus riches et parlants s'ils s'étaient inscrits dans une plus grande durée et s'ils s'étaient étendus à d'autres membres du groupe. Dans une telle perspective nous nous serions mieux pénétrés de l'idée particulière que les « Blancs-Matignon » nous ont semblé se faire des notions de « blanc », de métis, de « noir » et de « de couleur ».

Notre mémoire a porté son regard sur le moment fondateur de la famille nucléaire, le choix du conjoint. Cette structure familiale qui prévaut chez les « Blancs-Matignon » fait du père le chef de famille mais ceci n'est pas généralisable à l'ensemble de la Guadeloupe. Ici, la famille, conséquence des conditions de vie en situation d'esclavage, est plutôt de type matrifocal, autrement dit organisée autour de la mère et non du père dont la figure est évacuée. On peut se demander alors comment ces deux types d'organisation familiale vont-ils interagir dans les unions hétérogames toujours plus majoritaires chez les « Blancs-Matignon ». Car cette originalité de la famille « Blanc-Matignon » est aussi le seul lieu où le groupe se distingue culturellement de la Guadeloupe et de ses voisins immédiats. Et avec la levée de l'interdit d'épouser un non- « blancs » il est amené à perdre cette blancheur de la peau tant substantialisée et peut-être aussi l'organisation familiale que celle-ci avait jusque là maintenue.

ANNEXES.

Les « Blancs-Matignon » dans les guides touristiques, quelques exemples.

Les guides Fodor, Antilles .1982.

« A noter que les Grands-Fonds abritent une communauté de « Blancs-Matignon », créoles blancs dont les ancêtres survécurent à la Terreur, pratiquant le mariage consanguin avec les conséquences que l'on devine... », page 347.

Guide Bleu, Antilles. 1992.

« On traverse alors plusieurs hameaux constituant le domaine des Blancs-Matignon. Certains habitent Matignon, ou Kerloury, des toponymes qui sonnent bien breton; d'autres à Rousseau, Dubisquet et surtout à Jabrun et dans les hameaux environnants; paysans à la peau claire et aux cheveux longs, blonds ou bruns, vivant en marge d'une société guadeloupéenne qui les méprise en retour, ils sont trois ou quatre cents, groupés en tribus familiales. Repliés sur eux-mêmes dans une volonté farouche de ne pas se mélanger aux autres ethnies (d'où quelques accidents génétiques dus à la consanguinité), ils ont longtemps constitué une communauté quasi autarcique dont l'origine reste assez mystérieuse.

Descendants d'aristocrates ?

A coté de groupes familiaux aux patronymes roturiers de Boucher, Bourgeois, Romade, Roux et Berlet, ils sont en effet nombreux à s'appeler Matignon et pourraient selon certaines thèses être apparentés aux comtes du même nom, vieille famille originaire du bourg de Matignon, dans les Côtes-d'Armor. Peut-être, à l'origine, furent-ils envoyés dans les îles pour quelque raison familiale ? Toujours est-il qu'avec la Révolution arriva l'époque sanglante de Victor Hugues. Les têtes nobles tombèrent, quatre mille a-t-on dit.

Pour échapper au massacre les « Matignon » se réfugient alors dans les Grands-Fonds. Ils défrichent quelques arpents de terre, achètent quelques esclaves et survivent ainsi, ignorés de tous. Mais survient l'abolition de l'esclavage (1848); pour eux c'est la ruine. Trop pauvres pour prélever sur leurs petites propriétés le salaire d'ouvriers libres, ils entreprennent d'en assurer la mise en valeur par leurs propres moyens et vivent seuls terrés dans le fouillis inextricable des collines des Grands-Fonds », page 167.

Guide du routard, Antilles. 1993.

« Cet endroit complètement à l'écart du flux touristique, est peuplé par les Blancs-Matignon. Ces paysans à la peau claire, semblent issus d'aristocrates venus se cacher lors de la Révolution. Ils furent ruinés à cause de l'abolition de l'esclavage (1848) et durent cultiver eux-mêmes leurs petits lopins de terre. Evitant le contact avec l'extérieur, ça fait bientôt trois siècles qu'ils se marient entre eux. Cependant, en dehors de moments très particuliers (messes, festivités locales, etc.), il est assez difficile de les rencontrer. Ce sont des cousins éloignés de Caroline de Monaco (elle ne s'en vante pas) », page 114.

Les Antilles aujourd'hui par Louis Doucet. 1977.

« C'est dans ce dédale où les chasseurs d'aristocrates du révolutionnaire Victor Hughes n'osèrent jamais s'aventurer, que les Blancs dit « Matignon », fuyant la guillotine, vinrent se réfugier. On trouve encore nombre de leurs descendants dans les quartiers de Jabrun Sud et Levallois, où ils vivent strictement entre eux, enfermés dans l'inflexible volonté de ne jamais commettre, malgré leur pauvreté, une « déshonorante » mésalliance », page 64.

Guide Arthaud, Antilles. 1990.

« C'est ici que vivent les descendants des Blancs-Matignon, minorité d'origine européenne venue se fixer dans ces campagnes après l'abolition de l'esclavage. La population est relativement pauvre, les cases en bois traditionnelles sont encore très nombreuses. Les Blancs-Matignon encore appelés « petits-blancs », cultivent dans de minuscules propriétés des plantes vivrières: choux-pays, patates douces, ignames, aubergines, carottes, etc. dont ils alimentent les marchés de Pointe-à-Pitre », page 133.

BIBLIOGRAPHIE

AFFERGAN Francis

- 1984 Anthropologie à la Martinique (Fondation Nationale des Sciences Politiques).

ADELAÏDE-MERLANDE Jacques

- 1986 Delgrès. La Guadeloupe en 1802 (Karthala).

ADELAÏDE-MERLANDE Jacques (dir.)

- 1986 Histoire des communes Antilles-Guyanne, volume IV (Morne-à-l'Eau, Moule) (Pressplay).

AMSELLE Jean-Loup, M'BOKOLO Elikia (dir.)

- 1985 Au coeur de l'ethnie (Maspéro).

ANDRE Jacques

- 1987 L'inceste focal dans la famille noire antillaise (PUF).

AUTREMENT (ed.)

- 1994 Guadeloupe 1875-1914. Les Soubresauts d'une société pluri-ethnique ou les ambiguïtés de l'assimilation (série Mémoires).

BASTIDE Roger

- 1967 Les Amériques noires (Payot).

BENOIST Jean (dir.)

- 1972 L'archipel inachevé. Culture et société aux Antilles françaises (Presse de l'Université de Montréal).

BONNIOL Jean-Luc

- 1981 Particularisme ethnique et culture créole dans la Caraïbe: le cas des « petits-blancs », Études créoles, volume III, n°1, pp. 15-33.
1988 Couleur et Identité. Le miroir des apparences dans la genèse de populations créoles, Thèse de Doctorat d'Etat.
1992 La couleur comme maléfice. Une illustration créole de la généalogie des Blancs et des Noirs (Albin Michel).

de BULLET Catherine, LAMBERT Jacques, PUECH Robert

- 1974 Du mythe à un aperçu de la réalité chez les blancs des Grands-Fonds (Monographie rurale d'agronomie).

CHARTRAND

Francine

- 1965 Le choix du conjoint chez les Blancs-Matignons de la Guadeloupe. Critères économiques et critères raciaux, Anthropologica, Volume III, 1, pp. 81-102.

CHAULEAU Liliane

1979 La vie quotidienne aux Antilles françaises au temps de Victor Schoelcher XIX siècle (Hachette).

COHEN William B.

1980 Français et Africains. Les Noirs dans le regard des Blancs 1530-1880 (Gallimard).

DAHOMAY Jacky

1993 Les faiblesses du nationalisme antillais, Chemins Critiques, volume 3, n° 1-2, pp. 31-70.

DYKE Bennett

1970 La population de Northside dans l'île de Saint-Thomas: un isolat français dans les Antilles, Population, volume 6, pp. 1197-1204.

FABRE Camille

1977 De clochers en clochers, les Grands-Fonds, Le Moule, Morne-à-l'Eau (Bibliothèque nationale).

FANON Frantz

1954 Peaux noires, masques blancs (Seuil).

GIRAUD Michel

1979 Races et classes à la Martinique. Les relations sociales entre enfants de différentes couleurs à l'école (Anthropos).

GRACCHUS Fritz

1986 Les lieux de la mère dans les sociétés afro-américaines (Editions Caribéennes).

HOUIN-PERROUILLET Marie-Claude

1978 Un domaine caféier à la Guadeloupe: La Grivelière, L'Homme, tome 8, n°1, pp.21-46.

INSEE

1993 Tableaux économiques régionaux. Guadeloupe

JACQUARD Albert (dir.)

1975 L'étude des isolats. Espoirs et limites (INED).

JAMARD Jean-Luc

1992 Consommation d'esclaves et production de « races »: l'expérience caraïbienne, L'Homme, 122-124, pp. 209-234.

1995 Noir, c'est noir..., L'Homme, 133, pp. 123-133.

KOVATS-BEAUDOUX Edith

- 1964 Mariage et cohésion sociale chez les Blancs créoles de la Martinique, Mémoire de Maîtrise, Montréal.
- 1966 Une minorité dominante: les Blancs créoles de la Martinique, Thèse de Doctorat, Paris.

LASSERRE Guy

- 1961 La Guadeloupe. Etude géographique (Union Française d'Impression).

LAWSON-BODY Georges

- 1988 Problématique d'une recherche sur l'espace vivrier des Grands-Fonds, CARE, 13, pp. 84-102.
- 1989 Processus du peuplement de l'espace vivrier des Grands-Fonds, Bulletin de la Société d' Histoire de la Guadeloupe, 79-82, pp. 31-137.
- 1990 Stratégies paysannes dans la Guadeloupe en transition vers le salariat: des habitations marchandes-esclavagistes aux communautés paysannes libres dans l'espace des Grands-Fonds, Thèse de Doctorat, Paris.

LEIRIS Michel

- 1955 Contacts de civilisations en Martinique et en Guadeloupe (UNESCO).

LE MENESTREL Sarah

- 1993 « Laisser les bons temps rouler ». Festivals et identité chez les Cadjins du Sud-Ouest de la Louisiane, Mémoire de Maîtrise, Paris.

POUTIGNAT Philippe, STREIFF-FENART Jocelyne

- 1995 Théories de l'ethnicité (PUF).

SCHNAKENBOURG Christian

- 1980 La crise du système esclavagiste. 1835-1847 (L'harmattan).

SEGALEN Martine

- 1972 Nuptialité et alliance. Le choix du conjoint dans une commune de l'Eure (Maisonneuve et Larose).
- 1985 Quinze générations de Bas-Bretons (PUF).

SEMPAIRE Eliane

- 1984 La Guadeloupe en tan Sorin: 1940 à 1943 (Edouard Kolodziej).

SUTTER Jean, TABAH Léon

- 1951 Les notions d'isolat et de population minimum, Population, n° 3, pp.481-498.

ZONABEND Françoise

- 1980 La mémoire longue. Temps et histoires au village (PUF).

7,60 F - N°119
du 4 au 10 janvier 1992

FRANCE-ANTILLES

DISQUES :
LES NOUVEAUTES

TV

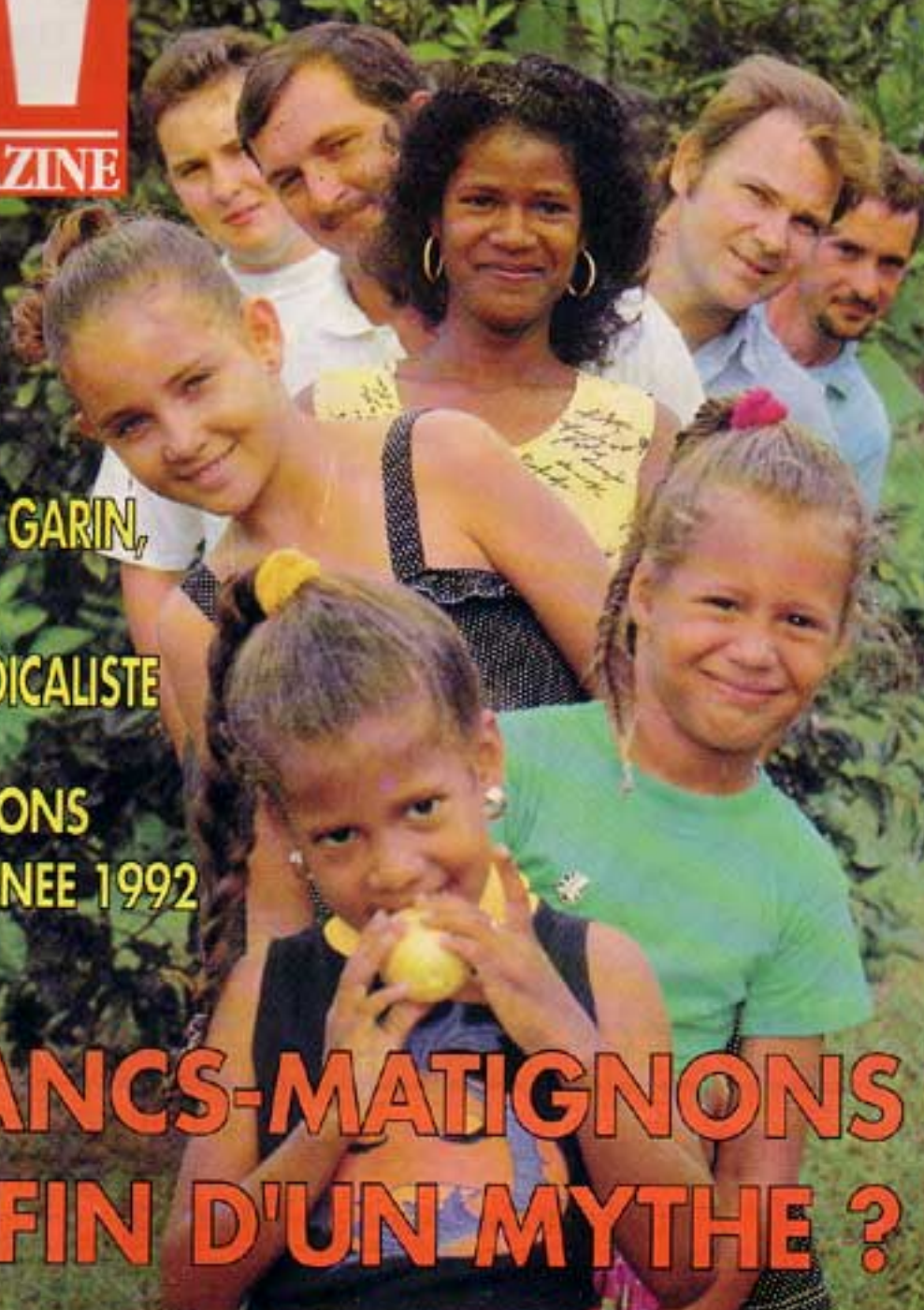
MAGAZINE

**CAFE-THEATRE
LES VAMPS AU CENTRE DES ARTS**

**SIMONE GARIN,
UNE VIE
DE SYNDICALISTE**

**PREVISIONS
DE L'ANNEE 1992
(suite)**

**BLANCS-MATIGNONS :
LA FIN D'UN MYTHE ?**



DOSSIER

BLANCS-MATIGNONS :

*Ils sont blancs, blonds, les yeux souvent très bleus...
et pourtant authentiques guadeloupéens, parlant naturellement
le créole, langue qui berce leur enfance ; heureux, malheureux...
leur vie ressemble à s'y méprendre à la nôtre.*



Plusieurs générations de Blanc-Matignons

LA FIN D'UN MYTHE ?

Qui sont-ils ces paysans à la peau claire et aux cheveux blonds, vivant dans leurs ca-

ses misérables, en marge de toute société, noire ou blanche ? C'est en ces termes que le très sérieux "Guide Bleu", ouvrage de si bonne réputation que l'on suivrait les yeux fermés, aborde l'histoire des blancs des Grands-Fonds, plus connus sous le nom de "Blancs-Matignons". Alors, suivons le guide.

Plusieurs précautions s'imposent... D'abord, prendre la route de jour : cela semble loin, si loin ! Et les propos ne sont pas rassurants : "Ils vivent comme des sauvages... dans le fouillis inextricable des Grands-Fonds" et puis, prévoir du temps, on ne sait jamais !

Passé Chazeau, les habitations se clairsemèrent, la route est vallonnée, très agréable. La signalisation étant ce qu'elle est un peu partout en Guadeloupe, il n'est pas évident de se repérer... Le paysage est magnifique, paisible. Et les cases ? Où sont ces cases misérables ?

Des jardins ordonnés, des bords de route propres, des maisons spacieuses, voire imposantes. Pour ça, c'est une surprise ! Et pourtant pas de doute : c'est là ! Deux enfants blonds courent sur le chemin, souriants. Sur sa terrasse, un homme lève sa tête et répond avec une infinie



Christian, Francis, Joseph et Jean-Louis : des Blancs-Matignons d'aujourd'hui.

politesse au voyageur interloqué que je suis. Il est blanc, c'est vrai, comme le sont ses voisins et les gens alentours... et qui plus est "Blanc-Matignon" : c'est Joseph Boucher. Mon étonnement l'amuse, comme il va amuser Francis Ramade, Christian Matignon, Joachim Ramade...

Qui sont-ils ?

Non... Ils ne se cachent pas, ne se terrent pas, ne fuient pas...

Ils sont là dans les Grands-Fonds du Moule, au sommet des mornes. Un endroit paisible, aéré et verdoyant, où il fait bon vivre à l'abri de la précipitation. Kerlory,

Source, Rousseau ou encore Matignon : ce sont les noms des sections où vivent certains membres des familles Kerlory, Matignon, Boucher, Ramade, Bourgeois, Roux, Berlet qui voient leurs noms livrés en pâture à la curiosité des touristes, leurs vies exploitées pour assurer la survie d'une légende entretenue par la rumeur, au mépris peut-être d'une meilleure connaissance. Voilà sans doute ce qui explique la réticence à accepter de parler librement, l'inquiétude permanente qui ne quittera pas l'atmosphère de notre entretien, la méfiance envers les médias qui ne les ont jamais ménagés.

Certaines familles ont refusé net toute participation. Les personnes âgées notamment.

Ils ont vu "trop souvent leurs propos déformés". La blessure est profonde, et pour ceux-ci, un cercle vicieux s'est installé où la méfiance se confond avec le repli sur soi. Ils ont témoigné individuellement, mais ont tenu à le faire aussi en groupe. C'est une caractéristique de leur vie dans les Grands-Fonds : une solidarité très étroite qui peut donner l'impression de clan, mais qui semble n'être que l'expression d'une histoire commune à assumer, et qui résulte des difficultés que connaissent toutes les minorités.



Le "Guide Bleu" dit d'eux qu'ils sont "paysans", "misérables", "isolés", "repliés sur eux-mêmes" et l'opinion publique qu'ils sont "dégénérés". Qu'en pensent les intéressés ?

Francis Ramade :
"Je suis Blanc-Matignon, et je suis fier de l'être".

Blancs-Matignons Une image faussée

Paysans ?

Francis : "Oui, comme la plupart des Guadeloupéens, qui possèdent un poulailler, un bout de terrain à cultiver, et qui font ça par plaisir. Comme partout en Guadeloupe, nos anciens, pour survivre cultivaient la terre. On nous appelle les "nègres-blancs", par opposition aux "grands-blancs" (c'est-à-dire les "Bekés") parce que nous sommes restés fidèles à un mode de vie plutôt simple. C'est un terme péjoratif, que ces derniers se plaisent à véhi-

culer. L'image est solidement ancrée, et après Hugo, la télévision n'a pas hésité à montrer le poulailler de mon grand-père, comme étant une de nos habitations."

Misérables ?

Christian Matignon. Il rit. Nous sommes assis dans son salon confortable. Rien ne manque. "Je travaille chez Boulogne, Joseph est électromécanicien à son compte, d'autres travaillent dans les administrations, dans les commerces. Les terrains, les maisons, nous

appartiennent. Notre richesse n'est pas tapageuse... Ce n'est pas un but pour nous."

Isolés ?

"Soyons logiques ! Nous sommes à 10 kilomètres des Abymes, 6 kilomètres de Morne-à-l'Eau. Tranquilles. Ici, on respire. Tous les enfants sont scolarisés, ont des amis. Peut-être, nous envie-t-on le calme et la beauté des lieux. D'ailleurs, une agence immobilière cherche à acheter nos terrains pour bâtir une résidence".

"Nous sommes en famille ici, c'est bien... je suis heureuse dans ma vie". Martine, à 11 ans, ne souffre pas d'isolement. Elle va à l'école à la Jaille avec les mêmes amis depuis la maternelle. Elle et sa sœur Anne-Marie, vivent très simplement leurs origines et ne ressentent aucun rejet.

Repliés sur aux-mêmes ?

"Guère possible en travaillant. Nous avons des amis dans tous les milieux."

Harry Roux est conseiller municipal, au Moule, et sa femme travaille à la mairie.

Francis, 20 ans prépare un bac comptabilité au lycée de Morne-à-l'Eau, il est délégué des élèves au conseil d'administration, et au conseil académique. Reconnu et apprécié, les gens lui font confiance. Il a passé deux années en métropole. "Les Guyanais ont leurs indiens d'Amazonie, et ici, leurs blancs qui vivent comme des sauvages !" dit-il avec un peu d'amertume.

Joseph, la quarantaine, a voyagé. Il est parti en métropole pour le service militaire et y a passé 10 ans en exerçant son métier et en se perfectionnant. C'est un artiste. Il a fait partie d'un groupe de musiciens. Joe Star c'est lui. Il a chanté en métropole et en Guadeloupe. "Le show-business ne permet pas de faire vivre la famille. Je suis revenu parce que c'est mon pays, que j'y ai ma famille et que le coin est magnifique".

A l'heure actuelle, ceux qui vivent là, le sont par choix. "Notre communauté s'est dispersée : sur la Basse-Terre, en ville, en métropole; par goût ou par nécessité, comme tout le monde."

Dégénérés ?

N'en déplaise aux voyeurs, aux amateurs de sensations sordides, rien de tel à leur offrir. La saveur de scandale en fait un préjugé tenace. Ils savent que la rumeur a du mal à admettre la nouvelle réalité. C'est sans doute, le plus difficile à assumer,

le plus douloureux aussi. Francis s'enflamme : "Les békés se mariaient bien entre eux pour protéger leur fortune et on n'en parle pas ! Et combien de cas d'incestes en Guadeloupe !"

Une étude, déposée aux archives départementales, et pourtant peu amène à leur égard, conclut ainsi sa recherche sur la consanguinité : "Vu le faible nombre de générations, et sachant qu'il en faut au moins trois pour que des tares apparaissent, ce mythe est donc bien une invention."

Les mariages mixtes se multiplient, d'autres épousent des métropolitains ou métropolitaines, des békés...

Bref, l'Amour ne se limite pas aux Grands-fonds; et les plus jeunes, comme Francis, n'ont aucun préjugé en la matière.

Un roi ?... Un Prince ?

"C'est encore une de ces légendes ! Notre roi, c'est Dieu" s'exclame Francis avant la fin de la question. Dans leurs familles on raconte : "Le Dauphin, fils de Louis XVI, serait venu se réfugier dans les Grands-Fonds et serait enterré quelque part sur nos terres". Ils sont apparentés aux Grimaldi, aussi et le prince Rainier est venu les voir... Mais ça, c'est l'histoire. "Nous sommes des citoyens à part entière, comme chaque Guadeloupéen, nous votons, nous faisons le service militaire, certains font de la politique... comme tout le monde."



Ci-dessus : Joseph Boucher avec sa fille Vanessa : "Je suis revenu en Guadeloupe parce que c'est mon pays".
Ci-dessous : Les enfants Blancs-Matignons mènent la même vie que les autres enfants.



Le playdoyer de Joachim Ramade

Joachim Ramade : "Au temps de la couronne, dans une famille aristocratique, tout l'héritage revient à l'aîné. Le cadet n'a alors pas d'autre solution que de rentrer dans les ordres ou de partir, au nom du roi, chercher fortune dans les îles.

C'est ce que fait un cadet Matignon de Gouyon... Il s'installe au Moule, ville très prospère et port sucrier avec d'autres aristocrates. En même temps qu'eux arrivent des aventuriers, appelés "engagés" ou "petits blancs", qui viennent pour trois ans et qui la plupart du temps s'installent sur place à la fin de leur contrat, sur des terres qui leur sont données. Les Jeux communautés ne se mélangent pas. Le commerce est florissant, et l'esclavage profite à tous. Survient alors la révolution, puis l'abolition de l'esclavage. Pour échapper à la convention et à Victor Hugues qui a installé une guillotine à la proue de son bateau ancré dans le port, les Matignons se replient dans les Grands-Fonds alors peu accessibles. Leur volonté de rester fidèles à la couronne les force au silence. La peur de l'autre s'installe en même temps qu'une vie en antarctique. Les "engagés", eux, s'approprient les terres abandonnées et adhèrent au nouveau système... Nos grands-parents leur en voulaient d'avoir fait fortune sur notre dos. Pour ne pas avoir suivi le vent de l'histoire, ils sont acculés à une

Joachim Ramade, inspecteur divisionnaire, adjoint au directeur départemental des renseignements généraux à Basse-terre et Blanc-Matignon raconte... leur histoire (véhiculée dans les familles) et la sienne.



Joachim Ramade

vie pauvre et désespérée, et c'est à ce moment de leur histoire, et parce que ça devient pour eux une nécessité, que se contractent, à des degrés divers, des mariages consanguins, qui n'ont pourtant pas engendré de tares apparentes. Le temps s'écoule, la peur s'efface et fait place à la volonté de s'en sortir... La départementalisation va accélérer une évolution qui commençait à se profiler au fil des générations. Axes routiers, électricité etc... L'ouverture se

fait au soulagement de la plupart et contre le dernier carré de récalcitrants. L'intégration se fait insensiblement mais sûrement."

Son histoire

La famille de Joachim Ramade a compris très vite la nécessité de vivre à part entière la destinée de la Guadeloupe. Il est né au Moule. Son père, inspecteur des sucreries de Sainte-Marthe, habitait la maison Zevalos. Ses études de

droit l'obligent à partir en métropole où il épouse une métropolitaine. Retour au pays pour exercer sa profession... mais son poste à Basse-Terre, le conduit à habiter à Saint-Claude. Pour autant, ce n'est pas l'oubli des Grands-Fonds, bien au contraire. "Je me sens très attaché aux parents et amis... et aux Grands-Fonds". S'ils en avaient besoin, ils ne pouvaient pas trouver meilleur avocat que lui. C'est un véritable plaidoyer : "Les habitants des Grands-Fonds se caractérisent par une extrême droiture et un sentiment de fierté. Le mot Matignon révèle leurs origines d'aristocrates et provoque une certaine jalousie... difficile à assimiler en Guadeloupe et on préfère le terme Blanc-Matignon qui reste péjoratif dans l'inconscient collectif. S'ils n'ont plus de particule (ce qui leur est indifférent), il leur reste une grande noblesse d'âme et de comportement.

De part mon métier, je peux certifier que jamais l'un d'entre eux ne s'est retrouvé au banc des accusés pour viol, vol, escroquerie etc... Ils sont très attachés aux valeurs républicaines, avec un sens aigu d'une morale jugée désuète par beaucoup maintenant." Il en reste quelques uns pour montrer du doigt les nouveaux mariages, et qui admettent difficilement l'évolution... mais ils sont rares et leur influence ne pourra pas enrayer le processus.

Qu'en pensent les autres ?

L'endroit où ils habitent n'est pas une réserve... Loin s'en faut ! Si on prend le temps de dépasser les "racontars" et si on cherche autre chose que du spectaculaire, on va s'apercevoir que des "Antillais" (mais ne le sont-ils pas aussi ?) partagent ce terroir agréable à vivre. Et l'harmonie règne sur cette cohabitation qu'il est si facile de passer sous silence pour ne pas décevoir la rumeur.

Madame Gustave

87 ans, noire, Mme Gustave est née dans la section Matignon et ne l'a quittée que pour faire un petit kilomètre lors de son mariage. "J'ai toujours vécu avec eux. Mon enfance est la période la plus heureuse de ma vie. On jouait, on travaillait ensemble. Ils étaient pauvres, nous étions pauvres... Tout le monde était pauvre à cette époque. La vie était dure. Mais ici, on avait le principal... le partage."

Mme Gustave se fâche à la lecture du "Guide Bleu" : "C'est faux, j'ai honte que l'on puisse dire de telles choses sur eux". Elle les connaît très bien puisqu'elle a fait toute sa vie office d'infirmière et de sage-femme dans les sections, et "je n'ai pas vu naître de petits monstres". Les enfants, et Francis en

fait partie, la considèrent comme une grand-mère. Son grand âge n'a pas entamé sa lucidité et elle continue à rendre service à tous ces voisins dont elle ne se sent pas différente.

Madame Carabin

Il était difficile de mettre un terme à ces pages sans



La famille Matignon. Un métissage réussi.

contacter le premier magistrat de la commune concernée. Son témoignage est édifiant :

"Nous n'avons aucun problème particulier avec les

habitants des Grands-Fonds. Ce sont des gens très travailleurs et sérieux". Elle se souvient, bien-sûr, de ce que l'on racontait dans son enfance, "mais je peux constater que ce n'est plus vrai. Je célèbre leurs mariages... et le dernier était celui d'un Blanc-Matignon avec une Martiniquaise". Les enfants sont scolarisés pour la plupart sur la commune, à l'école primaire et au collège. Ils sont parfaitement assimilés et heureux, semble-t-il. Un conseiller municipal est Blanc-Matignon. Loin d'être un souci pour la commune leur présence lui donne une spécificité dont je suis fière."

A.K.

Des copies à revoir

Alors ? Il y a des copies à revoir... et les Blancs-Matignons comptent bien entamer une action pour corriger celle du "Guide Bleu". Curieux, voyeurs... Passez votre chemin ! Il n'y a rien à voir ! Inutile d'aller courir les Grands-Fonds à la recherche du spectaculaire ! L'histoire les a faits Blancs-Matignons, ce n'est en rien une tache, seulement une différence... Si difficile à admettre ? Pas pour eux... Ne vivent-ils pas que des gens tournés vers un avenir qu'ils identifient à celui de la Guadeloupe, leur pays.